This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

DECEMBRE. 1734.

SECOND VOLUME.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XXXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

840.b
553
1734

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
DECEMBRE. 1734.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

ODE SACRÉE,

Tirée du premier Pseaume.

Heureux qui des Méchans détestant l'injustice,
Refuse d'écouter leurs conseils séduisans,
Et qui loin de marcher dans les routes du vice
A suivi constamment les sentiers innocens.

Digitized by Google

Heureux qui de l'erreur dangereuse et subtile,
Rejette loin de soi les dogmes imposteurs;
Et qui n'ouvrit jamais une oreille facile
Aux infames discours des Calomniateurs.

Heureux enfin celui qui sans inquiétude,
Goute de la vertu la tranquille douceur,
Et des Loix du Très-haut, dont il fait son étude;
Occupe nuit et jour son esprit et son cœur.

Comme un arbre planté sur le bord d'une Rive
Qu'arrosent chaque jour des Ruisseaux bienfaisants,
Ne voit jamais tomber sa feüille fugitive,
Ni tristement languir ses Rameaux florissans;

Il ne redoute point la chaleur violente
De l'Astre qui desseche et nos bois et nos Champs,
Et bravant de l'hyver la rage frémissante,
Il rit de la fureur et du couroux des vents.

De sa tige féconde étalant la richesse,
Aux regards satisfaits du Laboureur content;
Il remplit ses désirs, le comble d'allegresse
Et paye abondamment son travail diligent.

 Ainsi

Digitized by Google

Ainsi sera celui dont la foi courageuse,
Du Monde aura vaincu les attraits séducteurs ;
Soutenu par son Dieu, d'une vie orageuse
Tranquille il franchira les écueils enchanteurs.

Mais vous qui vous mocquant des vertus de vos freres,
Du Juste condamnés l'austere pieté,
Coupables Sectateurs de brillantes chimeres ;
Vous vous applaudissés de votre iniquité.

Engraissez de plaisirs, plongez dans la molesse,
Vous consumés vos ans dans des crimes affreux ;
Mais quoique vous fassiez pour nourrir votre yvresse,
Vous subirés d'un Dieu les Arrêts rigoureux.

Quand ce Juge infléxible au milieu d'un nuage,
Resplendissant de Gloire, environné d'Éclairs,
Appellant à ses pieds l'imprudent et le sage,
La balance à la main descendra dans les Airs.

Les Peuples effrayez, les Nations tremblantes
Paroîtront aux regards du Dieu de verité ;
Terrible il lancera ses foudres dévorantes,
Sur l'irreligion et sur l'impieté.

Digitized by Google

Insensez qui vantiez votre insigne malice,
A cet instant fatal où fuir ? où vous cacher ?
Victimes d'une lente et severe justice,
Vos larmes ni vos cris ne pourront la toucher.

Les Elus qui du crime ont évité la voye,
Et toujours du Seigneur ont pratiqué la Loy,
Iront joüir au Ciel de l'immortelle joye ;
Et recevoir le prix de leur constante foy.

Puisqu'il est temps encor, prévenons la vengeance
Du Très-Haut contre nous justement irrité ;
Méritons par nos voeux et par notre innocence
D'être admis au séjour de la Félicité.

A. D. T.

Digitized by Google

EXAMEN des principes sur lesquels on peut juger du caractere des Anciens et de celui des differentes Nations. Par M. le Tors, Lieutenant Criminel au Bailliage d'Avallon.

IL n'y a point de question sur laquelle on ait entrepris de décider avec plus de hardiesse, que sur les Caracteres particuliers qu'on a voulu attribuer, tant aux Anciens de differens Siécles, qu'aux Modernes de differentes Nations. Un Ecrivain se croit au milieu des Anciens, pour les juger, et prononcer sur leurs vertus et sur leurs vices. Le Voyageur qui voit souvent moins que l'Historien croit appercevoir parmi le petit nombre, qu'il peut à peine connoître le génie singulier qui distingue une Nation des autres. Je me propose d'examiner les principes qui peuvent redresser ces jugemens, et sans blâmer ceux qui peuvent avoir rencontré juste à certains égards, j'espere que pour peu qu'on approche ces efforts d'imagination, qui loüent et blâment le Corps entier d'un Peuple, comme s'il n'avoit

qu'un cœur et qu'une ame ; on les renvoira à l'opinion de ceux qui en ont écrit l'Histoire.

Plus on fait attention à ces Portraits généraux, moins on y remarque de justesse et d'exactitude ; comment prouver en effet, que le gros des hommes d'un certain tems, ou d'un certain pays, ont des vertus ou des vices communs ? ne peut-on pas dire aussi que chaque homme de chaque tems et de chaque pays, est une nation, un état, un Monde, qui se conduit par ses principes et par ses refléxions ; il ne suit les Loix générales, qu'en les faisant plier sous l'Empire de ses passions.

Si on examine nos Prédecesseurs, tant anciens, que modernes, on peut leur appliquer ce que nous avons à dire sur cette matiere ; beaucoup de personnes ont crû qu'il y avoit de la difference de Siécle à Siécle, comme de Nation à Nation ; et que les hommes qui nous ont précedés ont été meilleurs que nous ; la Phrase poëtique d'Horace ; qui a cru que les affaires de ce Monde alloient de mal en pis, à proportion qu'il avançoit vers sa fin, a entrainé plusieurs suffrages, qui méritent une réponse, d'autant plus serieuse que leur nombre et leur autorité,

 méri-

Digitized by Google

méritent plus de respect. Il m'a semblé ne voir dans tout ce qui s'est passé qu'une vicissitude perpetuelle de biens et de maux, un mélange de vertus et de vices, lequel rend égaux les Peuples anciens et modernes; pourquoi en effet préferer ceux qui nous ont précedez, en deferant notre Siécle comme plus coupable à la posterité? et pourquoi blâmer cruellement nos descendans des fautes qu'ils ne commettront peut-être pas? En respectant les Anciens, comme on le doit, nous pouvons, sans être indulgens pour nous-mêmes, nous juger plus favorablement, et abandonner la posterité à son propre jugement, le nôtre ne pouvant être à son égard qu'injuste et précipité.

J'ai remarqué que souvent on attribue à un Siécle, ou à une Nation, les vices de ceux qui ont gouverné: ce sont, comme on le sçait, trois ou quatre Têtes qui donnent le mouvement à tout un Empire; est-il juste de juger de la Nation, par ce que l'autorité et la contrainte lui font faire? la loüange ou le blâme doivent nécessairement tomber sur ceux qui sont les auteurs des actions et qui méritent l'un ou l'autre. On peut dire la même chose sur les impressions que prend toute une Nation de certaines opi-

Digitized by Google

nions que les Grands sçavent mettre en credit, de certains usages qui ont cours dans des tems, et non pas dans d'autres, chez certaines Nations, et qui ne passent pas à leurs voisins. Nous avons vû de nos jours la fureur des Duels presque abolie, l'Yvrognerie méprisée, les Juremens retranchés du discours; une Loy, le bon goût du Roy, ont changé celui de la Nation, et il ne faudroit qu'un Prince qui eut quelqu'un de ces vices, ou qui les dissimulât, pour les voir regner avec lui.

Combien de fausses Religions, établies par la prévention des Princes? les Mahometans, la plûpart des Héretiques ne sont tels, que parceque leurs Princes l'ont été, ou le sont: et quoique la veritable religion ait seule l'avantage de ne pas dépendre du caprice pour sa perpetuité; cependant comme Dieu punit souvent par l'aveuglement du Peuple, celui du Prince qui combat sa verité, elle en dépend pour son étenduë: pouvant être obscurcie et détruite dans certains Pays par la violence et l'abus de l'autorité.

Les Loix peuvent aussi beaucoup sur les Esprits: comme chacun doit s'y soumettre, et qu'elles établissent une mê-

Digitized by Google

me situation pour chacun ; elles forment à la fin une opinion commune ; et peuvent donner lieu à un spéculatif, de juger certaines ressemblances, parcequ'il croit voir agir conséquemment à un principe général.

Il faut cependant du discernement pour juger ce qui vient du génie de la Nation, ou d'un usage insensible, dont elle ne s'est pas apperçuë elle-même. *Le séjour des Papes à Avignon*, l'usurpation que le Clergé avoit faite sur la Jurisdiction Séculiere ; ayant fait passer dans nos Loix et nos usages, les chicanes des pratiques Italiennes, la simplicité de nos Coûtumes s'est corrompuë, nous avons été forcés de nous y conformer, quoique néanmoins nous désirassions toujours nos anciennes régles ; n'ayant pas inventé ces pratiques étrangeres, et n'en ayant jamais été les Aprobateurs, avons-nous plutôt suivi notre génie dans l'observation, de ce que nous supportons malgré nous, que dans la réclamation perpetuelle d'y revenir ?

La difference des situations a fait appercevoir des mœurs differentes ; dans les Siécles d'ignorance, elles ont été plus simples : et les hommes ont paru meilleurs, à ceux qui ne veulent pas approfondir.

 C'est

Digitized by Google

C'est une erreur populaire, de croire que la Science nous rend plus méchans à proportion qu'elle nous donne des lumieres. Si on ne confond pas l'abus qu'on en peut faire avec les avantages qu'elle doit produire, par la connoissance des verités de toute espece qu'elle nous apporte avec elle, on conviendra que ceux qui ont été moins éclairés, ont été moins à portée d'arriver à la perfection de la vertu, que ceux qui ont été conduits par la lumiere de la Science. Ce n'est pas la faute de la Science, mais la nôtre.

Si nous nous servons, par exemple, des Arts, pour inventer tout ce qui ne sert qu'au luxe et à la molesse. Si en cultivant notre esprit, et en lui donnant de l'étenduë par le travail et l'étude, nous employons des ruses et des sophismes, pour déguiser la verité, et la faire paroître où elle n'est pas.

Le Barbarisme de certains âges avoit plus de simplicité, mais c'est qu'on ne pouvoit faire autrement, les passions étoient les mêmes et aussi vives; les lumieres ne les conduisoient pas avec autant d'artifice, ni si loin; le manege de la politique étoit moins connu, aussi bien que tout ce qu'il y a d'élevé dans la

vertu;

Digitized by Google

vertu ; on étoit pire que nous, parce qu'on étoit grossierément, ce que nous sommes ; car quoique les sentimens viennent du cœur, on peut dire qu'ils ont aussi leurs lumieres qu'ils empruntent de l'esprit, ou plutôt que ces lumieres sont communes.

Salvien qui nous donne l'idée des mœurs de nos Gaulois, qu'il compare avec celles des Barbares, dont il préfere les vertus, nous insinue que le vice a ses lumieres, toutes fausses qu'elles sont, comme la vertu a les veritables, et que l'ignorance et la simplicité ne donnent pas la vertu, n'ôtent rien au vice, et ne lui laissent que ce qu'il a de plus grossier. Qu'étoient-ce que ces Barbares? ils n'étoient pas rafinés sur la sensualité ni sur la délicatesse de la corruption, leur Police n'avoit de rapport qu'à la Guerre, et pour objet que le pillage et l'usurpation, ils étoient quelque chose de mieux que des Pirates, qui sont obligés d'avoir leurs loix pour se soutenir, mais loix dont le principe est toujours un crime ; quelles verités parmi ces Barbares! quelles vertus! quelles loix par conséquent! leurs vices tenoient à l'objet qu'ils avoient en vûë ; et ce qu'on voudra appeller vertus, étoit une retenue severe et une vi-

 gueur

Digitized by Google

gueur dans leur conduite qui ne leur permettoit pas ces actions qui les auroient détourné de leur objet principal.

La suite pour un autre Mercure.

PLAINTE

D'un Rossignol pris au filet.

VOus vous plaignés de mon silence,
Cruel et perfide Oiseleur;
Vous qui par un appas trompeur
Avez surpris ma prévoyance,
Et me privés de mon bonheur;
Il faudroit chanter pour vous plaire;
Mais pendant ma captivité,
Hélas! tout ce que je puis faire,
C'est de pleurer ma liberté.

FABLE.

Plutus, dit-on, plaidant devant Themis,
Perdit un procès d'importance:
Il avoit tort, mais il s'étoit promis,
Faute de droit et de prudence,
Que l'or et que l'argent avec beaucoup d'amis
Feroient en sa faveur trebucher la balance.
De cet affront songeant à se venger,

Dans son parti Plutus sçut engager
Le jeune Cupidon et toute son escorte ;
Chacun promit de lui prêter main forte ;
Car tous dans leurs emportemens
Condamnoient de Themis les mauvais traitemens.

Un jour que la sage Déesse
(Après avoir jugé d'un cas litigieux
Entre le Deffendeur et la Demanderesse)
Détachoit le bandeau qui lui couvroit les yeux ;
Plutus et Cupidon de loin s'en apperçûrent,
Et l'un et l'autre aussi-tôt crurent
Que du voile sacré s'ils pouvoient se saisir,
C'étoit fait de Themis, qu'ils auroient le plaisir
De l'éblouïr par l'éclat des richesses.
Aussi-tôt dit, aussi-tôt fait ;
Animé par l'espoir d'une telle conquête,
Cupidon fend les airs, et plus vîte qu'un trait,
Court au bandeau, l'enleve, en couronne sa tête.
De ce projet audacieux
Themis par un souris confondant la malice ;
Hé bien, dit elle alors, la severe Justice,
Les yeux toûjours ouverts, désormais pourra mieux
De vos desseins pernicieux
Connoître et punir l'artifice.

Digitized by Google

QUESTION NOTABLE, jugée par Arrêt du Parlement de Dijon, le 12. Aoust 1734. *Qui de l'Héritier* ab intestat, *où de l'Héritier Testamentaire, doit joüir par provision des Biens d'un absent ?*

CEtte importante Question, a été solemnellement agitée pendant trois Audiences au Parlement de Dijon, dans l'espece suivante, entre Joseph Calandre, Notaire à S. Trivier, Tuteur de ses Enfans, et Jean-Baptiste Lethenet, Armurier à Pontdevaux.

Jean-Baptiste Mayer, de la succession duquel il s'agit, avoit deux Sœurs; sçavoir, Claudine Mayer, Grand'mere des Enfans du Notaire Calandre, et Suzanne Mayer femme de Jean-Baptiste Lethenet et Mere de Claudine Lethenet.

Mayer servit le Roy dans ses Armées dès sa plus tendre jeunesse. Sur la fin de l'Automne de 1708. étant revenu en son pays; il fit un Testament où il nomma pour Héritiers universels Jean Baptiste Lethenet mari de Suzanne Mayer, alors décedée, et Claudine Lethenet leur Fil-

le et sa Niéce. Le 9. May 1709. partant pour l'Armée ; il laissa une Procuration générale à Lethenet, pour administrer ses biens. Son Tuteur étant mort en 1711. Lethenet se fit subroger en sa place, et se mit avec sa Fille en possession des biens de l'Absent. Claudine Mayer mourut en 1714. avant les dix années de l'absence de son Frere. Claudine Lethenet, Niéce de l'Absent, Héritiere présomptive pour une moitié, et en outre Héritiere instituée, avec son Pere, mourut sans Enfans en 1725. c'est-à dire, 17. années après le départ, et les dernieres nouvelles de l'Absent; Lethenet son pere exerça ses droits comme son seul Héritier en pays de Droit Ecrit. Le Notaire Calandre demanda en 1732. pour ses Enfans héritiers présomptifs de Mayer, l'envoy en possession provisionnel des biens de cet Absent; ce qui lui fut accordé. Appel par Lethenet : le premier Juge a été réformé par celui des Appellations, et la Sentence de celui-ci, confirmée par celle du Bailliage de Bourg, le 26. Juin 1733. dont appel à la Cour par Calandre, au préjudice de qui Lethenet avoit été maintenu en la possession et jouissance provisoire des biens de l'Absent.

On disoit pour Calandre, que Claudine

dine Mayer et ses Enfans, avoient pû demander l'envoi en possession. Plusieurs Coûtumes donnent ce droit aux plus proches héritiers, les unes après trois ans d'absence, les autres après cinq ou après sept; et dans les pays où les Coûtumes n'en parlent point, les Arrêts ont jugé, les uns qu'après neuf, les autres qu'après 10. ans d'absence, les Héritiers présomptifs peuvent demander l'envoi en possession provisionnel, et même partager entre eux la succession, en donnant caution de tout retablir au cas que l'Absent revienne. Il ne s'agit donc que de se prémunir contre les moyens par lesquels Lethenet pourroit prétendre se tirer de la regle, et obtenir lui-même l'envoi en possession.

Ces moyens ne peuvent être fondez que sur trois Actes, c'est-à-dire, ou sur la Procuration que Lethenet se fit donner par Mayer, ou sur l'Acte de 1711. par lequel il se fit subroger Tuteur de Mayer, ou sur le dernier Testament de Mayer.

A l'égard de la Procuration, cet Acte ne lui peut attribuer aucun droit, parce qu'il a été passé à l'insçu de Charles de Maris, Tuteur de l'Absent.

Pour ce qui concerne la nouvelle Tu-

 telle

Digitized by Google

telle de 1711. elle fut faite dans un tems où l'Absent étoit majeur ; par conséquent cet Acte étoit inutile, et ne pouvoit donner aucun caractere à Lethenet.

Quant au Testament, cet Acte en vertu duquel il ne pourroit demander que la moitié des biens du Testateur, dans le cas même où il seroit mort, ne lui donne aucun droit quant à present ; parce que le Testateur étant présumé vivant jusqu'à 100. ans, à moins qu'on ne justifie de son decès, son Testament ne peut avoir aucun effet, puisque ces sortes de dispositions n'operent rien qu'après la mort de ceux qui les ont faites.

Boërius, *decis. qu.* 87. & 88. fait voir que ni la Tutelle, ni la Procuration de l'Absent, ni son Testament fait *au profit d'un Etranger*, ne peuvent empêcher l'envoi en possession des Héritiers présomptifs de l'Absent, lorsque sa mort est incertaine. Bretonnier sur Henrys. *tom.* 2. *l.* 4. *qu.* 46. embrasse aussi les trois Cas ; et s'explique de la même maniere. Ici, Lethenet est Héritier étranger, donc il est sans difficulté que la provision doit être adjugée aux Héritiers légitimes. Si sa Fille héritiere instituée pour moitié, et Héritiere légitime vivoit en-

core, la Question seroit difficile par rapport à la moitié de la succession ; mais cette Fille étant morte sans avoir demandé l'effet du Testament, qui n'a été levé que sept ans aprés sa mort, et Lethenet se trouvant seul Héritier institué pour la moitié, et étant Etranger à la Famille de l'Absent ; il est certain qu'il ne peut en vertu du Testament, prétendre l'envoi en possession provisionnel, au préjudice des Héritiers légitimes ; car tandis que les cent ans, pendant lesquels le Testateur est présumé vivre, ne sont pas écoulez, et que sa mort n'est pas prouvée : il n'y a pas moyen de se prévaloir d'un Testament qui peut être révoqué par un posterieur.

Le Brun, *Traité des Successions. l. 1. c. 1. sect. 1. n. 6.* distingue avec un Arrêt du Parlement de Toulouse du 5. Mai 1564. rapporté par M. Maynard, *liv. 7. ch. 95.* entre la Procuration donnée par l'Absent à un des Héritiers présomptifs, et celle qui est donnée à un Etranger. La premiere, dit-il, doit être executée jusqu'au retour de l'Absent, ou jusqu'à ce qu'il y ait des nouvelles certaines de sa mort : Que si la Procuration, ajoute-t-il, a été laissée à un Etranger, on l'évince aprés un tems raisonnable, que

la plûpart fixent à 10. ans ; on l'oblige de rendre compte de sa Recette, et les Héritiers présomptifs partagent par provision, suivant un Arrêt rapporté par Chenu ; mais alors ils doivent garentir le Procureur de l'indemniser du tout en cas qu'il revienne.

Chenu dans son Recueil *quest.* 77. rapporte un Arrêt du Parlement de Paris, qui confirma une Sentence, par laquelle le Tuteur d'un Absent fut condamné à rendre compte de son administration aux Héritiers présomptifs, afin d'en venir à un partage provisionnel. M. Catelan, *liv.* 2. *ch.* 67. fait mention d'un autre Arrêt de son Parlement du 2. Juin 1650. par lequel, dit-il, la jouissance provisoire des biens d'un Homme absent, depuis neuf ans fut adjugée, non à l'Héritier institué avant le départ ; mais à ses plus proches parens. Et Ricard, *Traité 2. Ch. 5. Sect. 4. N.* 367. dit, que lorsqu'il est question de l'ouverture d'un *Fideicommis*, ou même du Testament de l'Absent, qui sont Titres particuliers ; ces sortes de difficultés doivent être terminées par la Regle générale, fondée sur la disposition de la Loi *an usufructus ff. de usufructu*, et de la Loi *si ususfructus ff. de usufr. legato*, qui veut que tou-

te Personne dans le doute, soit présumée vivre cent ans, si celui qui prétend tirer avantage de la mort, ne rapporte preuve du contraire; tellement que j'estime, continue Ricard, que les Légataires ou les Fideicommissaires appellez au cas de la mort de l'Absent, ne peuvent intenter leur demande qu'après la centiéme année de sa vie; et que s'ils décedent eux-mêmes auparavant, les Legs et le Fideicommis, demeurent caducs, à moins que la preuve ne soit rapportée comme l'Absent est prédécedé.

L'envoi en possession des Héritiers légitimes, ne présuppose pas la mort de l'Absent; mais seulement que pendant sa longue absence, ses biens doivent être régis par des personnes de confiance, et qui ont interêt à les conserver; au contraire, l'exécution d'un Testament fait au profit d'un Etranger, présuppose essentiellement la mort du Testateur: donc Lethenet pour avoir l'exécution du Testament de 1709. est obligé d'établir que le Testateur est mort, selon ces mots de la Glose sur la Loi 5. C. *Solut. Matrim. fundans autem intentionem suam in alicujus morte, mortem probare cogitur.*

Vainement Lethenet prétendroit-il que sa Fille a succedé à Mayer pour une

 moitié,

Digitized by Google

moitié, parce qu'après dix ans d'absence, l'Absent a été réputé mort; et que cette Fille étant morte en 1725. a laissé à son Pere, la portion dont elle avoit hérité.

On répond que parmi nous, nul n'étant héritier, qui ne veut; il faut avoir accepté une Hoirie pour en mourir revêtu, et que Claudine Lethenet n'ayant jamais accepté celle de l'Absent; on ne peut pas dire qu'elle ait transmis ce Droit à son Pere.

Mais indépendamment du défaut d'acceptation, il en faut toujours revenir à ce principe, que tant qu'on ne reçoit point de nouvelles d'un Absent; il est présumé vivre jusqu'à cent ans. C'est en suivant cette derniere opinion qu'on a jugé, que les Absens avoient recueilli les successions de leurs Peres et Meres pendant leur absence, et qu'on les a adjugées aux Créanciers de ces mêmes Absens. Voyez le Journal du Palais, *tom.* 1, *pag.* 162. *Edit. in fol.* et le Journal des Audiences, *tom.* 1, *liv.* 2. *ch.* 14.

On ne dissimulera pas qu'il y a des Auteurs qui ont pensé, et même quelques Arrêts, qui ont décidé qu'un Héritier légitime de l'Absent qui n'a pas *apprehendé* sa succession, a néanmoins trans-

Digitized by Google

feré son droit à ses héritiers. Mais 1° ces décisions sont fondées sur des circonstances particulieres : 2°. elles s'éloignent des Regles et des principes du Droit, selon lesquels personne n'étant forcé de se porter héritier; on ne peut pas dire que ceux qui ont eu droit de demander la succession par provision, ayent voulu le faire, tandis qu'ils ne l'ont pas déclaré.

Mais quand l'opinion dont on parle devroit prévaloir, que s'ensuivroit-il de là ? autre chose, sinon que les héritiers de Claudine Lethenet, pourroient prétendre la moitié de la succession de l'Absent, et non la succession entiere.

Enfin à suposer que l'Héritier légitime qui n'a pas été envoyé en possession de l'Hoirie de l'Absent, transferât à son héritier son droit de succeder à cet Absent ; Lethenet ne seroit pas dans ce cas. En effet, le Brun, Ch, 1. *des Successions*, examinant les differentes opinions, touchant l'Epoque de la mort de l'Absent, n'est pas d'avis qu'on doive la fixer ni au tems que l'Absent a disparu, ni aux dix ans, qui se sont écoulez depuis, parce qu'il n'y a nulle preuve, ni Physique ni Morale, que l'Absent soit mort dans l'un ou dans l'autre de ces tems ; il es-

 time

time au contraire, que l'opinion la plus raisonnable, est celle des Auteurs qui croyent qu'il faut réputer l'Absent mort du jour du partage provisionnel, ou de l'envoi en possession des Parens: et que c'est pour cela, que tandis que l'on n'a point fait un partage provisionnel des biens de l'Absent, et qu'il n'a pas encore atteint sa centiéme année, qu'on présuppose le dernier terme de la vie, il peut toujours succeder, quand il se trouve en degré; et dans cette ouverture, dit-il, on sauve les Principes, les Arrêts et la vrai-semblance; car on suppose la vie de l'Absent jusqu'à ce qu'il ait atteint les cent années; et on lui donne dans cette présupposition les successions qui lui arrivent, jusqu'à ce que, les Parens présumans sa mort par une longue absence, il se fasse un partage provisionnel de ses biens du consentement de toute la Famille.

Selon ce systême, l'envoi en possession, accordé en 1732. par le premier Juge à la Famille de l'Absent, après une absence si longue, est la veritable Epoque de la mort de Mayer, selon le Brun. Si Claudine Lethenet avoit été vivante alors, elle auroit eu sa part dans la succession; mais sa mort étant arrivée avant

celle de l'Absent ; elle n'a rien transmis à son héritier. On convient qu'il y a des cas, où le Fils succede à celui à qui son Pere n'a point succedé ; mais c'est lorsque la représentation a lieu : or les Ascendans ne représentent point les Descendans, Maynard. *Liv. 6. Ch. 95.* Par conséquent Lethenet n'a point succedé à Mayer, comme représentant sa Fille, s'il ne lui a succedé, ni comme Héritier de sa Fille, qui n'a jamais été elle-même Héritiere de l'Absent, ni comme représentant cette Fille, puisque les Peres ne représentent pas leurs Enfans ; il faut conclure que la Sentence dont est appel, a de toutes manieres mal jugé, en accordant à Lethenet l'envoi en possession provisionnel des biens de Mayer, au préjudice de celui que Calandre avoit obtenu du premier Juge.

On soutenoit pour Lethenet, que son droit étoit évident, tant du chef de sa Fille, que de son propre chef. 1°. Du chef de sa Fille : elle étoit tout ensemble Héritiere présomptive et testamentaire de l'Absent. Elle s'est trouvée munie de ces deux Titres, et au départ de l'Absent, et à l'échéance des dix ans. Elle a dès-lors été saisie de ses biens à ce double Titre, sans avoir besoin de la

 solem-

Digitized by Google

solemnité d'aucun envoi en possession, lequel est simplement déclaratif d'un droit acquis, si vrai, qu'il a effet retroactif au jour où l'Absent est réputé mort; la succession de l'Absent est censée ouverte dès ce tems-là, et les Héritiers qu'il avoit pour lors, sont présumez l'avoir récueillie, et quoiqu'ils décedent avant les 10. ans, ils ne laissent pas de transferer leur droit à leurs Héritiers; ce sont les termes de Bretonnier sur Henrys. *tom.* 2. *pag.* 442. sur la fin : cet Auteur parle dans l'opinion de M. le Premier Président Delamoignon, qui après les 10. ans répute l'Absent pour mort, du jour de la derniere nouvelle. Il n'y a donc plus de doute que Claudine Lechenet qui a vécu 17. ans depuis l'absence et la derniere nouvelle, et qui a toujours été en possession, conjointement avec son Pere, ne soit présumée avoir recueilli les biens, du moins à l'écheance des 10. ans, qui est l'opinion commune, et qu'elle n'en ait transmis les droits à son Pere, Héritier du sang. Le droit de transmission est si peu douteux en pareil cas, qu'il a même lieu en faveur de l'Héritier Testamentaire. Voyez M. Catelan. *tom.* 1. *pag.* 355. *initio.* Arrêt de 1679. En effet, nos Héritiers succedent

Digitized by Google

à nos droits et actions : *in universum jus*.

Non seulement la Fille de Lethenet a transmis à son Pere la moitié, dont elle étoit Héritiere présomptive ; mais comme elle étoit encore Héritiere instituée, elle auroit aussi recueilli la totalité par le droit d'accroissement, s'il étoit vrai que l'Héritier étranger ne pût avoir part aux biens de l'Absent ; parce que cette Fille réunissant en sa faveur les deux titres, elle étoit indubitablement préferable aux Héritiers simplement présomptifs : c'est dequoi l'on ne doute pas, dans l'opinion même la plus contraire à l'Héritier institué ; on n'hésite pas de lui donner la préference, lorsqu'il se trouve être l'un des Héritiers du sang. Voyez Bretonnier, *Recueil alphabétique pag.* 14. Ainsi cette Fille qui par cette voye seroit présumée avoir recueilli la totalité des biens de l'Absent, auroit transmis ses droits à son Pere, pour user des termes de M. Catelan, et de Bretonnier ; ce qui est sans difficulté dans l'espece, ayant survêcu 17. ans, et étant demeurée en possession : d'autant plus que les Enfans de Calandre avoient été exclus par la Fille de Lethenet, qui étoit Niéce de l'Absent, n'étant qu'Enfans

 d'une

d'une autre Niéce, et dès-lors moins proches d'un degré; la représentation n'ayant pas lieu en ligne collaterale par le Droit écrit, au-delà des Enfans de freres ou de sœurs.

II. Du chef de Lethenet, indépendamment des droits de sa Fille : voici ses Titres.

1°. Il a un Testament; ce Titre suffit. On oppose un Arrêt de 1650. dans M. Catelan : il y a des Arrêts posterieurs pour l'Héritier institué, *quoiqu'Etranger*; entre autres, un du 27. Avril 1662. au Journal des Audiences. *tom.* 2. *liv.* 4. *ch.* 60.

De dire que l'homme est réputé vivre 100. ans; ce n'est plus une objection serieuse. La Loi 8. *ff. de usu. et usufr. et red. leg.* dit que le Legs d'usufruit à une Ville, ne doit pas durer plus de 100. ans, étant le plus long terme de la vie, et qu'on n'est pas réputé l'outre-passer ; s'ensuit-il qu'on soit réputé y atteindre ? aussi les Cours Superieures nous ont-elles donné d'autres principes sur le fait des biens de l'Absent. Ou si Mayer est réputé vivre, que vient chercher ici Calandre, Lethenet ayant la Procuration de l'Absent ?

Revenant donc sur la Question de préference entre l'Héritier, simplement présomptif,

somptif, et l'Héritier Testamentaire, fût-il Etranger (au lieu qu'on a vû que Lethenet réunit ici les droits de sa Fille, Niéce et aussi instituée ;) il paroît que la Jurisprudence du Parlement de Dijon, est fixée en faveur de l'Héritier institué, comme étant fondé dans la volonté expresse de l'Absent réputé mort. Il y en a un dernier Arrêt du 15. Juillet 1716. au rapport de M. le Doyen Espiard de Vernot, entre les nommez Berthelet. (*Jugé que la donation de l'Absent se devoit exécuter par provision contre les Héritiers présomptifs ; et que si l'Absent étoit présumé mort pour les Héritiers* ab intestat, *il devoit en être de même pour les Donataires à cause de mort : étant naturel qu'un Patrimoine soit régi par celui qui en devoit être le maître, s'il constoit de la mort* ;) c'est ce qu'a retenu, mot pour mot, un Homme de Palais fort exact. En effet, n'est-il pas regulier de se conduire dans le cas de la mort présumée, comme dans celui de la mort averée ; et qu'en l'un et en l'autre cas, la disposition de l'homme prévale à celle de la Loi, qui ne défere nos biens à nos proches, que sur les conjectures de notre volonté, lorsqu'elle n'est pas écrite ?

2°. Lethenet avec le Testament a en-

 core

Digitized by Google

core une Procuration de l'Absent ; il y a dans Basnage. *art.* 235. de la Coûtume de Normandie, un Arrêt de 1681. pour la femme de Pierre Poujet, absent de plus de 10. ans ; elle avoit sa Procuration, elle fut préferée à Jean Poujet Héritier présomptif ; mais quand celui qui a la Procuration est en même tems institué ; il n'y a plus de doute. Voyez M. Catelan. *tom.* 1. *liv.* 2. *ch.* 57. *pag.* 355. il ne préfere l'Héritier présomptif à l'Héritier Testamentaire, qu'au cas où celui-ci n'a pas de Procuration : même remarque dans Bretonnier, *Recueil alphabetique*, *p.* 14.

On avoüe que le Tuteur, ne signa point la Procuration de Mayer ; mais étant en Pays de Droit écrit, le Tuteur n'avoit plus alors que l'autorité de Curateur, parceque Mayer étoit hors de pupillarité ; il avoit 20. ans, étant né en 1689. et l'on sçait que le Curateur ne se donne pas malgré l'adulte ; Mayer homme de Guerre, étoit suffisamment émancipé pour ses revenus. Par-là on voit que si dans l'Acte de subrogation de 1711. on donna la qualité de Tuteur de l'Absent à Lethenet ; ce terme de Tuteur fut un terme impropre, et ne signifioit autre chose que Curateur, les mots n'y font

Digitized by Google

rien ; et ce qui abonde ne vicie pas : il résulte toujours de cet Acte de subrogation, que la Procuration de l'adulte soldat, fut confirmée par le suffrage des parens et par l'autorité du Juge.

III. Au Testament et à la Procuration, Lethenet joint aussi la possession actuelle. V. le Brun *des Successions. liv.* 1. *ch.* 1. *sect.* 1. *n.* 7. *pag.* 3.

IV. La durée de l'absence : car dans le systême de ceux qui préferent l'Héritier présomptif, cette préference n'est que pour un tems, après quoi ils reviennent à l'Héritier institué ; quelques-uns après 30. ans d'absence : V. Bretonnier. *pag.* 14. *de son Recueil alph.* il y en a ici 26. et la plus commune opinion est après 20. ans, c'est-à-dire, que les Arrêts qui ont préferé l'Héritier présomptif à l'échéance des 10. ans, ne lui donnent la possession que pour 10. ans, après quoi on la renvoye à l'Héritier institué, pour ne lui pas faire perdre entierement le fruit de son institution ; ce sont les termes de M. Catelan. *pag.* 355. c'est pourtant l'Auteur le plus favorable à la Partie adverse. Bretonnier sur Henrys. *tom.* 2. *pag.* 443. y revient aussi après 20. ans, et voilà qui fait tomber toute chicanne sur la préference, puisque celle de l'Hé-

Digitized by Google

ritier présomptif ne seroit que momentanée; n'est-il pas plus régulier de s'en tenir d'abord à l'Héritier institué ? Quel doute peut-il y avoir ici, où Lethenet réünit, et les droits de sa Fille Héritiere présomptive, et la Procuration, et la Possession, et le fait de la durée de l'absence ?

V. Ajoutons les circonstances particulieres des périls de la derniere Guerre, où l'Absent se trouva livré depuis le mois de Mars 1709. et tous les évenemens qui auroient dû le ramener, s'il n'étoit pas mort : ce qui tire Lethenet du cas ordinaire et des présomptions communes, en faisant tenir la mort pour averée. V. le Brun, *des Successions pag.* 2. *col.* 2. *n.* 4.

M. l'Avocat Général dit ; dans le Droit, qu'encore qu'on n'ait pas des Preuves certaines de la mort d'un homme, les présomptions suffisent pour faire accorder l'envoi en possession par provision de ses biens à l'Héritier Testamentaire ; et dans le fait, il releva les circonstances des périls de la derniere Guerre, et la durée de l'absence : il s'appuya sur le §. 4. de la Loi 2. ff. *Quemadmod. testam. aper.* sur le sentiment d'Accurse, de Barthole et de Mornac. *ad Auth. quæ act. C. de Episc. & Cler.* V. Dunod *des*

Digitized by Google

Prescript. p. 2. ch. 13. pag. 212. d'après le Brun, *des Success. tit. 1. ch. 1. sect. 1.* Bornier sur Ranchin *verbo* Absent : Et enfin il conclut en faveur de l'Intimé.

LA COUR par Arrêt du douziéme Août 1734. mit l'appellation, et ce dont étoit appel à néant, en ce que l'envoi en possession provisionnel de l'Intimé avoit été ordonné sans Caution, et la Sentence du Bailliage fut confirmée pour le reste; Calandre condamné à la moitié des dépens de la Cause d'appel. M. l'Avocat Général, en sortant de l'Audience, avertit les Avocats, que la Cour s'étoit précisement déterminée en faveur du Testament; de sorte que l'on a jugé que *l'Envoi en possession par provision des Biens d'un Absent, doit être accordé à l'Héritier Testamentaire, à l'exclusion de l'Héritier successible.*

IMITATION de l'Ode d'Horace qui commence par ces mots : Parcus Deorum Cultor, &c.

D'Une folle sagesse adoptant le systême,
Rarement des respects dûs à l'Etre suprême
Jadis je me suis acquitté ;

 Mais

Mais je sens aujourd'hui qu'il est tems de me rendre ;
Un mouvement secret me force de reprendre
Le chemin que j'avois quitté.

J'ai vû, pour réprimer les crimes de notre âge,
Jupiter en couroux fendre un sombre nuage
Par un étincelant éclair ;
Dans un Ciel sérain même armé de son tonnerre,
Il en a fait trembler le globe de la terre,
Les Fleuves, les Monts et l'Enfer.

Tout à sa volonté change ici bas de face ;
Il abaisse les Grands ; il éleve à leur place
L'objet du mépris des humains ;
Le sort, avec éclat confondant l'arrogance,
Sçait des mains du superbe arracher l'opulence,
Pour la transmettre en d'autres mains.

F. M. F.

Digitized by Google

NOUVELLE OBJECTION sur la cause du Flux et Reflux de la Mer, proposée par M. l'Abbé Mariette.

JE satisfais à la promesse que j'ai faite à M. de S. Aubin, de proposer une nouvelle Objection sur la cause du Flux et Reflux de la Mer, quand notre dispute sur le mouvement annuel seroit finie. Je me suis cru d'autant plus obligé d'y satisfaire, qu'il y a assez longtems que cette dispute dure pour que le Public soit en état de juger qui de nous deux a raison, et que cette Objection en attaquant la cause du Flux et Reflux de la Mer attaque également le mouvement annuel, dont il s'agissoit entre nous, ainsi quand bien même l'objection publiée au mois de Mars dernier auroit été levée par les réponses de M. de S. Aubin, celle que je propose ici suffiroit pour renverser entierement le Systême Carthésien, et même le Carthesien reformé, sur le Flux et Reflux de la Mer et sur les differents mouvements de ses Eaux, tels que sont le diurne, le menstruel et l'annuel. Je n'attaque donc plus le mouvement

 annue

annuel en particulier, mais je les attaque tous en même tems, en sappant le fondement et détruisant la cause commune de ces differents mouvements.

Tout le monde sçait que la plûpart des Philosophes d'aujourd'hui regardent la Lune comme la premiere et la veritable cause du Flux et Reflux de la Mer, ils prétendent que la Lune par sa présence dans le tourbillon terrestre y comprime la matiere, en réduit le lit à l'étroit, que cette matiere ainsi pressée, presse elle-même les Eaux de la Mer qui lui sont soumises, d'où suit le Flux et Reflux de la Mer, le Flux par la pression et le Reflux quand elle cesse.

Il est clair que le fondement de ce Systême est dans la pression que la Lune fait dans le tourbillon terrestre ; ainsi pour le détruire il suffira de faire voir que la Lune par sa présence dans ce tourbillon ne peut y causer aucune pression, d'où il suivra qu'elle n'est point cause du Flux et Reflux de la Mer.

J'ai cru, pour mieux démontrer cette verité, devoir m'accommoder aux differents sentiments des Philosophes, et les suivre chacun dans sa façon d'expliquer ce Phenomene : Voici comme je tâche de le faire.

Ceux qui attribuent à la Lune la cause du Flux et Reflux de la Mer prennent deux routes differentes pour parvenir à le démontrer, les uns disent que la Lune seule produit cet effet, les autres qu'elle ne le peut, qu'accompagnée de son tourbillon : or dans tous les deux cas la Lune n'est cause d'aucune pression dans le tourbillon terrestre.

Premierement, si la Lune est seule ; elle ne peut point causer de pression. En effet, ou la matiere de la Lune est aussi ancienne dans le tourbillon que le tourbillon lui-même, c'est à-dire, qu'elle s'est formée des parties crasses du tourbillon ; où elle y a été insetée par succession de tems : or en ces deux cas la Lune ne fait encore aucune pression dans le lieu du tourbillon où elle se rencontre.

1°. Si la Lune est aussi ancienne dans le tourbillon que le tourbillon lui-même, elle n'y peut point causer de pression. Car dans ce cas elle s'est formée probablement des parties crasses et des molecules qui étoient répanduës dans ce tourbillon, et qui s'étant embarassées les unes dans les autres, et venant à s'assembler, ont composé le corps Lunaire, or, cela étant, je dis que la Lune ne peut faire aucune pression dans le tourbillon terrestre. En

effet, tout le monde convient qu'on ne peut faire de pression dans un fluide sans en gêner la matiere: or si la Lune s'est formée de la matiere même du tourbillon, elle n'en gêne point le fluide. Car la matiere de la Lune, avant d'être assemblée et de faire un tout, ne gênoit point le fluide du tourbillon : or il n'y a point de raison pour qu'elle le gêne après qu'elle s'est rassemblée: car pour gêner un fluide, il faut de nouvelle matiere qui y soit inserée, et qui y étant de trop, en interrompe le cours. Mais après la formation de la Lune il n'y a point eu de nouvelle matiere inserée dans le tourbillon, si la matiere de la Lune est prise du tourbillon même ; donc la Lune après sa formation n'a point gêné le fluide du tourbillon de la terre, et ne le gêne point encore ; donc elle n'y fait point de nouvelle pression, et ainsi, si la Lune est aussi ancienne dans le tourbillon que le tourbillon lui-même, elle n'y peut causer aucune pression.

On voudra peut-être m'arrêter ici tout court, et me dire qu'à la verité la Lune avant sa formation ne gênoit point la matiere du tourbillon ; mais que ces parties étant une fois rassemblées en un seul endroit du tourbillon, elles y causent du dran-

dérangement et augmentent la matiere du rayon où elle se trouve ; d'où il suit qu'il doit être fort gêné, et ainsi il fera sentir une pression sur les Eaux de la Mer qui donnera le Flux et Reflux.

Cette difficulté disparoîtra si on fait attention que la matiere de la Lune n'augmente nullement celle du rayon où elle se trouve, puisqu'un volume de la matiere de ce rayon pareil à celui de la Lune doit nécessairement concourir à remplir les differents espaces qu'occupoient les parties de la Lune dans le tourbillon avant que de se rassembler, et cela suivant les loix du fluide qui ne souffre aucun vuide, du moins autant qu'il se peut faire, sans se mettre aussi-tôt en mouvement pour le remplir : or les espaces qui étoient à remplir dans le tourbillon après la formation de la Lune, pris tous ensemble, sont certainement égaux au volume de la Lune, puisqu'elle n'est composée d'autre matiere que de tous les molecules qui occupoient ces differents espaces ; donc il doit sortir du rayon où se trouve la Lune dans le tourbillon un volume de fluide pareil au sien pour aller concourir à remplir ces differents espaces, je dis *concourir*, parce que je ne prétends pas que ce volume aille lui-même remplir

 ces

ces differents *vacuoles* répandus dans le tourbillon, je dis seulement qu'il sert à remplir le vuide que pourroit laisser la matiere qui sert à les remplir; donc la matiere de la Lune n'augmente point celle du rayon où elle se trouve, et ainsi ce rayon ne se trouvant point gêné, ne doit point causer de pression sur la surface des Eaux de la Mer, ni donner le Flux et Reflux.

Je m'attends qu'on me dira que la Lune pour obliger un volume pareil au sien à lui quitter la place, doit comprimer la matiere.

Je réponds d'abord que la Lune d'elle même ne fait aucun effort, mais que tout son mouvement vient du fluide où elle se trouve et par lequel elle est emportée comme un morceau de bois dans le courant d'une Riviere.

En second lieu, si on accorde à la Lune un effort, (qui viendra toujours du fluide) je dirai que la Lune ne s'efforce pas plus de gagner la place de la matiere qui la précede, qu'un volume de matiere céleste semblable au sien: or on ne dira pas que ce volume cause une pression extraordinaire pour gagner la place de la matiere qui le précede; la raison en est que cette matiere anterieure, a un effort

 pareil

pareil au sien pour avancer, et celle qui précede celle-ci en a aussi un égal, et ainsi l'une cédant à l'autre, facilement, rien ne se trouve dérangé; il en est de même de la Lune dès qu'elle est composée de la matiere propre du tourbillon. Car je suppose qu'un volume de matiere céleste, existant actuellement dans le tourbillon terrestre et semblable au volume de la Lune, s'accroche et forme un corps solide. A cause que ce volume sera devenu solide, dira-t-on qu'il fait une nouvelle pression dans le tourbillon pour pouvoir aller en avant, et qu'il réduit le lit plus à l'étroit qu'il n'étoit auparavant? Je n'en vois pas la raison. Il en est de même du corps de la Lune, puisqu'il est pris du fluide même du tourbillon; ainsi cette objection n'a aucun fondement.

Enfin tout ce que je prévois qu'on puisse m'objecter peut se réduire à ce raisonnement-cy. J'accorde, dira-t-on, que la Lune n'augmente pas par sa présence la matiere du rayon où elle se trouve; mais elle réduit le lit à l'étroit, ce qui suffit pour causer le Flux et Reflux de la Mer. La réponse est aisée: car si la Lune réduit le lit à l'étroit, aussi il y doit passer moins de matiere, puisque, comme je l'ai démontré, un volume pareil

Digitized by Google

au sien, et qui devroit y passer s'il n'étoit employé ailleurs, sert à remplir les différens vacuoles que la Lune avoit laissés en se rassemblant. D'ailleurs la Lune ne réduit pas plus le lit à l'étroit qu'un pareil volume de matiere celeste, qui deviendroit solide : or, comme je l'ai déja observé, on ne peut pas dire que ce volume de matiere céleste étant devenu solide, réduise le lit plus à l'étroit qu'il n'étoit auparavant. Je conclus la même chose à l'égard de la Lune, puisqu'elle est composée de la matiere du Tourbillon comme le volume en question.

On poursuivra la même objection, et on dira que la Lune rassemblée dans ses parties, est comme un Vaisseau dont toutes les parties sont rassemblées sur la surface des eaux de la Mer, et forment un corps total: or quoique les parties du Vaisseau dispersées ne fassent point proprement d'effet sur les eaux, cependant lorsqu'elles sont rassemblées, elles gonflent cet élement d'une maniere extraordinaire. Pareillement, dira-t'on, les parties de la Lune avant que d'être assemblées, ne faisant aucun effet, lorsqu'elles le sont une fois, le flux et reflux doit s'ensuivre.

Cette objection est fausse dans toutes

ses parties. 1°. Il est faux que les parties du Vaisseau avant que d'être assemblées ne fissent point de pression, elles en faisoient chacune une particuliere, et prises toutes ensemble, elles repondoient à la pression totale que fait le Vaisseau rassemblé dans ses parties. 2°. Quand cela seroit vrai, comment peut-on mettre une parité entre un Vaisseau qui vogue sur les flots de la Mer, et qui y est une matiere héterogêne, c'est-à-dire étrangere, et la matiere de la Lune qui n'est autre que celle du tourbillon; et qui par conséquent, comme je l'ai démontré, n'y peut rien produire de nouveau; cette objection est donc nulle. Et ainsi, à moins que je ne voye quelque chose de mieux, je dirai toujours que si la Lune est aussi ancienne dans le tourbillon que le tourbillon lui-même, elle n'y peut point causer de pression.

Je dis en second lieu, que si la Lune a été inserée par succession de temps dans le tourbillon terrestre, elle n'y peut causer aucune pression. Car, encore une fois, comme je l'ai démontré, pour causer une pression dans un fluide, il faut qu'il se trouve dans ce fluide plus de matiere qu'il n'y en avoit auparavant, ou du moins que le lit total du fluide se trouve retres-

si, ce qui viendra toujours d'une nouvelle matiere, soit au dedans, soit au dehors du tourbillon : or, quoique la Lune ait été inserée dans le tourbillon terrestre, de quelque maniere que cela se soit fait, il n'y a point pour cela plus de matiere qu'il n'y en avoit auparavant dans le Tourbillon. Car la Lune avant que d'y entrer, occupoit un espace dans le monde ; quand elle a quitté cet espace la matiere voisine a dû le remplir (*puisqu'il* ne peut y avoir de vuide dans un fluide que toute la matiere de ce fluide ne se mette aussi-tôt en mouvement pour le remplir) la matiere qui suivoit celle-ci a dû remplir sa place ; et ainsi jusqu'à l'endroit où la Lune est venuë établir son domicile. Ainsi il a dû sortir du Tourbillon terrestre une quantité de matiere égale au volume de la Lune, pour aider à remplir le vuide qu'elle avoit laissé. Je raisonne suivant le sentiment de ceux qui prétendent qu'il peut passer de la matiere d'un Tourbillon dans un autre.

Dans le sentiment contraire, je raisonnerai autrement, et la même chose arrivera. Ce Tourbillon où étoit la Lune avant que de venir dans celui de la terre, se trouvera par-là diminué, et ainsi retressi, d'où suit nécessairement que le Tour-

 billon

billon de la terre se trouvera élargi à proportion ; d'où je conclus que les choses demeureront comme dans leur premier état. A la vérité il y aura plus de matiere dans le Tourbillon de la terre après l'arrivée de la Lune qu'il n'y en avoit auparavant, mais aussi le lit se trouvera élargi à proportion ; la matiere du Tourbillon se trouvera donc également à l'aise, ainsi il n'y aura aucune nouvelle pression. Je finis donc cette premiere partie de ma démonstration, en disant que si la Lune a été inserée dans le Tourbillon terrestre, elle n'y doit point causer de pression, si elle n'y a point été inserée, mais qu'elle soit aussi ancienne dans le Tourbillon que le Tourbillon même, c'est-à-dire qu'elle se soit formée de la matiere de ce Tourbillon, elle n'en produit aucune : ainsi la Lune seule ne peut point causer de pression dans le Tourbillon terrestre. C'est ce que j'avois d'abord à démontrer.

Je passe à la seconde partie de cette Dissertation, qui regarde ceux qui ne croyent pas que la Lune puisse causer une pression suffisante pour que le Flux et Reflux de la Mer s'ensuive, sans le secours d'un Tourbillon qui lui soit propre.

Je dis donc que ceux qui sont de ce

Digitized by Google

sentiment ne sont pas plus heureusement parvenus à leur but que les premiers ; ce qui suit naturellement de ce que j'ai dit en refutant le premier sentiment. Car ou la Lune a pris son Tourbillon dans celui de la terre, ou elle l'a pris ailleurs. Si elle se l'est formé de celui de la terre, j'ai démontré qu'il n'y peut point faire de pression, puisqu'il n'y a point en ce cas de nouvelle matiere qui puisse mettre l'ancienne à l'étroit, et par conséquent faire une pression. Si la Lune a pris ailleurs son Tourbillon, j'ai démontré pareillement qu'elle n'y fait point de pression, parce que, comme la matiere de ce Tourbillon occupoit un espace dans le monde, qui a dû à son défaut être rempli par une autre matiere égale à son volume, où le Tourbillon de la terre a dû se trouver élargi à proportion, où il en a dû sortir un volume de matiere égal au Tourbillon de la Lune pour remplir le vuide qu'elle laissoit derriere elle ; ainsi, soit qu'on donne à la Lune un Tourbillon, soit qu'on la suppose seule, elle ne peut produire aucune pression dans le Tourbillon terrestre ; la matiere du Tourbillon ne se trouvant point pressée, les eaux de la Mer ne doivent pas l'être non plus : cependant le Flux et Reflux ne

 peut

peut point arriver sans une pression qui oblige les eaux de se retirer à droite et à gauche ; il n'y en a point, il ne doit donc pas y avoir de Flux et Reflux dans le sentiment de nos Philosophes. Ainsi leur sistême est insuffisant pour expliquer cet admirable Phénomene. La Lune n'est donc point la cause du Flux et Reflux de la Mer.

Je ne prétens pas absolument que la Lune n'en puisse être la cause ; je conviens même que ses mouvemens s'accordent trop bien avec ceux des eaux de la Mer, pour qu'elle n'ait pas de part à leur Flux et Reflux ; aussi je n'attaque que la façon dont on s'y prend pour concilier ces deux mouvemens, et pour faire voir l'effet de la Lune sur les eaux de la Mer.

COMPLIMENT à Messieurs du Parlement de . . . par les RR. PP. . . .

SAges Dispensateurs du pouvoir de Themis,
Du crime et de la fraude immortels ennemis,
Qui portés sur les yeux ce bandeau respectable,
A de fausses lueurs toujours impénétrable,

Digitized by Google

Qui servant de remparts contre l'iniquité,
Ne peut être percé que par la vérité :
Vous qui touchez du sort de la foible innocence
Pesés ses pleurs au poids d'une juste balance ;
Que l'odieux pouvoir d'un crédit séducteur
Ne fit jamais pencher au gré de la faveur ;
Vous qui tenez en main ce glaive redoutable
L'appui de l'innocent et l'effroi du coupable ;
Daignés favoriser nos jeux et nos travaux :
Le Parnasse sans vous dans un lâche repos
Insensible aux attraits d'une immortelle gloire
N'écoutant plus la voix des Filles de mémoire,
Auroit laissé languir les Lettres et les Arts :
C'est vous qui l'animés d'un seul de vos regards
Vos liberales mains par des bienfaits utiles
Font croître des Lauriers dans les plaines stériles,
Et l'attrait de l'honneur égayant les Esprits,
Les Enfans d'Apollon se disputent le prix.
Ils considerent moins l'éclat de leur Couronne,
Que celui qui leur vient de la main qui la donne.
Et s'ils ont entrepris un combat glorieux,
C'est pour avoir l'honneur de vaincre sous vos yeux.
Tel à Rome autrefois un Senat plein de gloire
Assignoit aux vainqueurs le prix de la victoire ;
Et ne dédaignant pas de cueillir des Lauriers,
Pour couronner le front de ses fameux guerriers,
Chacun pour mériter son auguste suffrage

 Signaloit

Digitized by Google

Signaloit à l'envi son zéle et son courage ;
Tous se livroient sans peine aux plus nobles travaux,
Et l'émulation fit naître les Héros.
Un jour, n'en doutés pas, cette illustre jeunesse
Suivant avec ardeur la voix de la sagesse,
Et montant par dégrés à de plus grands honneurs
Sçaura par ses talens vous payer vos faveurs.
Tous les Arts cultivés par vos mains favorables
Fleuriront à l'abri de vos Loix équitables ;
Animés tous les ans par de nouveaux bienfaits,
Ils ne devront qu'à vous leur gloire et leurs progrès.

LETTRE de M. le Cat, Chirurgien de l'Hôtel Dieu de Rouen, écrite à M. Granier, Chirurgien de Paris, ancien Prevôt, et de l'Académie Royale de Chirurgie, sur la Fistule Lacrymale.

VOus avez vû, Monsieur, quelques-unes des recherches que j'ai faites sur la structure des canaux des larmes, et vous avez même eu la bonté de juger qu'elles pouvoient bien paroître après celles de Mrs. Bianchi, Heiter, &c.

 Ces

Digitized by Google

Ces recherches n'étoient pas de simple curiosité ; elles avoient pour but la *Fistule Lacrymale*, cette maladie si ignominieuse à la Chirurgie dans un siécle où tout semble possible à cet *Art*. Instruit des organes qu'elle attaque, j'ai tourné mes études vers la maladie même, et les moyens de la combattre. Les réfléxions que j'ai faites sur ces différens articles, feroient un Livre, et je ne prétends faire ici qu'une Lettre, dans laquelle je dois seulement vous rendre compte, Monsieur, d'un moyen que j'ai employé heureusement dans une de ces Fistules simples, et que je crois aussi très-efficace dans la Fistule avec certaines caries. Quelques nécessaires que soyent ici les remédes généraux et spécifiques qui alterent toute l'habitude, je les passe sous silence, et m'en tiens au vice local, comme du ressort de la Chirurgie, que je fais profession d'exercer uniquement.

Qui dit *Fistule*, dit *Ulcere en flutte avec Callosité*, ou au moins dans le cas présent avec engorgement suppuratoire. La Chirurgie a deux moyens pour détruire la Callosité, ou l'engorgement qui fait la Fistule ; le premier est l'extraction de toute la substance calleuse par le tranchant ; le second est la dissolution de

cette substance par les caustics ou la fonte par la suppuration.

Le premier moyen de guérir la Fistule en général par son extraction, est, sans doute, le plus sûr et le plus en usage; mais ce moyen n'est pas pratiquable à la Fistule Lacrymale. Le canal qui en est le siége ordinaire est logé dans un conduit osseux; et quand il seroit en parties molles, on ne pourroit l'enlever sans détruire un organe, ce qui feroit toujours une cure très défectueuse. Reste donc le second moyen d'attaquer cette Fistule, en procurant la fonte de l'engorgement par la suppuration, ou mieux encore, s'il étoit possible, par la résolution; mais ce moyen même souffre ici mille difficultés. Ce canal en entier est long, étroit, tortueux; son extrémité superieure terminée par les points lacrymaux n'est accessible qu'à des sondes d'une finesse extrême. Son corps est logé dans un conduit osseux; son extrémité inferieure placée sous les cornets du nez, est tout-à-fait inaccessible. Par où porter des remédes dans cet organe malade?

Quelques-uns veulent qu'on injecte ce canal par les points lacrymaux, et prétendent par là fondre la Fistule; mais où sont en Chirurgie les remédes douez à la

Digitized by Google

fois de ces deux qualitez, sçavoir, assez de fluidité pour être injectés par les points lacrymaux, et en même-tems assez de vertu *suppuratoire*, si j'ose dire, ou résolutive, pour opérer la fonte de ces engorgemens, et cela par son simple passage dans ces parties? Les suppuratifs, les fondans topiques sont communément des corps d'une certaine consistance, et dont les effets demandent du séjour sur la partie affectée.

Convaincu de la vanité de ce traitement, on s'en est tenu aux tentes de charpie, de bois, d'éponge préparée, de plomb, &c. introduites par une ouverture faite au sac lacrymal; mais la plûpart de ces moyens ne portent pas avec eux les médicamens par lesquels on doit attaquer la substance calleuse ou engorgée, et aucun ne parcourt la maladie dans toute son étenduë. Cette cure de la Fistule Lacrymale m'a donc paru non seulement dure et défectueuse, mais encore peu conforme à la saine Chirurgie, et à ses préceptes généraux.

La Fistule Lacrymale est un ulcere sinueux, qui a une entrée et une sortie ouverte ou fermée, et dont le trajet ne peut être ouvert par incision. Or toutes les fois qu'il se trouve dans les autres parties

des ulceres sinueux avec entrée et sortie, et que la situation de ces ulceres transversaux sous quelque partie précieuse, empêche qu'on ne réunisse par une incision les deux ouvertures en une, l'Art prescrit ou d'injecter ces ulceres, ou mieux encore, suivant le cas, d'y passer une méche, un seton. Pourquoi s'écarte t'on de cette loi générale dans la Fistule dont il s'agit, et l'injection seule y devenant peu efficace, d'où vient ne pas recourir au seton? Ce moyen est plus doux que les tentes, quelles qu'elles puissent être : il parcourroit toute la maladie, et se chargeroit aisément des médicamens par lesquels on voudroit l'attaquer.

Tel fut mon raisonnement sur la cure de la Fistule Lacrymale, et je me persuadai que ce qui avoit empêché jusqu'ici d'exécuter cette théorie, c'étoit la difficulté de passer une méche dans le conduit lacrymal, ensorte que l'extrémité superieure de la méche sortit par l'incision faite au sac lacrymal, et l'inferieure par le nez. Je m'attachai donc à surmonter cette difficulté, étant encouragé par l'heureuse expérience que fit autrefois M. Petit, en y passant une bougie.

Je fis construire pour cela une Sonde d'argent longue et menue, assez solide

 dans

dans son milieu, et ayant à chaque extrémité plus grêle un œil comme les aiguilles, ou comme les Sondes à passer un seton. Je pris une tête de Squelette, et c'est dans les conduits lacrymaux de cette tête que je moulai ma Sonde, en introduisant ses extrémités l'une dans le conduit lacrymal droit, l'autre dans le gauche. Lorsqu'au moyen de la solidité des conduits lacrymaux du Squelette, j'eus donné aux extrémités de ma Sonde une tournure convenable, et que je me fus habitué à la manœuvre propre à faire sortir aisément les yeux de ma Sonde par le nez, je fis ces experiences sur le cadavre, où elles me réussirent également. Je trouvai même à force de repeter et de varier les manœuvres, qu'une seule et même figure de Sonde la rendoit propre aux deux conduits lacrymaux, droit et gauche, en apportant quelque changement dans la façon de les passer.

Bien affermi dans mon opération, j'attendis un sujet vivant affligé de cette maladie, pour la mettre en pratique. En Septembre 1734. se presenta Marie le Moine de Louviers, laquelle avoit depuis deux ans une Fistule simple, qui s'étant envenimée en cette saison, formoit la tumeur purulente, qu'on nomme mal à

Digitized by Google

propos Hernie du Sac lacrymal. Je lui ouvris cette tumeur ; je passai une Sonde droite dans le canal : celui ci étoit si bouché que j'eus beaucoup de peine à y introduire cette Sonde. Ainsi jugeant que je n'avois point affaire ici à un conduit lacrymal de cadavre, et que ma Sonde tortueuse y joüeroit un vilain rôle devant nos chers Confreres, je poussai dans ce conduit une petite tente de plomb, et quelques jours après j'y passai ma nouvelle Sonde à seton. Il faut avoüer que ce ne fut pas encore sans peine et sans beaucoup de patience de la part de la malade, et même du Chirurgien ; mais trop heureux encore d'avoir réussi dans une premiere épreuve ; dès que l'œil de ma Sonde fut sorti par le nez, j'y passai de la soye, et je retirai la Sonde en retenant un des bouts de la soye. Quand la Sonde fut sortie, l'autre extrémité de la soye dégagée de cette Sonde sortoit par l'incision du Sac lacrymal. J'attachai à cette extrémité un seton de soye que je frottai de médicamens, et tirant l'extrémité inferieure de la premiere soye, je passai le seton dans le canal lacrymal. La pelotte du seton resta sous le bonnet de la malade, et pour le pancement je tirois cette méche deux fois le jour ; je

 mettois

mettois dans le commencement un bourdonnet dans le sac lacrymal, et par dessus, l'apareil ordinaire.

Au bout de huit jours, un garçon que j'avois chargé du pancement dépassa maladroitement notre seton en levant l'apareil. Cet accident affligea beaucoup et la malade et le Chirurgien, qui n'avoient pas encore oublié les longues douleurs de la premiere manœuvre; mais ce même malheur produisit un bien. Ces difficultez, ces douleurs avoient donné sujet à des réfléxions qui me firent trouver alors un expédient plus simple et exempt de ces inconvenients. Je fis faire promptement une sonde comme la premiere, mais je la laissai toute droite : je passai dans un des yeux de cette sonde trois ou quatre fils de soye fine, et j'en couchai chaque extrémité le long de la sonde. Je frottai le tout d'onguent et l'introduisis facilement par le sac lacrymal jusques dans le nez sur la voute du palais. Je passai ensuite par le nez un petit crochet moulé, avec lequel j'amenai au dehors quelques-uns des fils de la sonde, je coupai l'anse que ces fils formoient autour du crochet. Je les tins ferme, et retirant ma sonde, je ne laissai suivre que ceux de mes fils qui étoient encore passez dans

Digitized by Google

cette sonde. Il m'en resta plus qu'il n'en falloit pour conduire un nouveau seton comme la premiere fois. Toute l'opération fut faite en peu de tems et presque sans douleur. Elle fut pancée ensuite comme ci-devant.

Par cette Chirurgie et par les médicaments interieurs que lui prescrivit prudemment, M. Larchevêque, Medecin de notre Hôtel-Dieu, elle guerit parfaitement. Heureuse si les précautions que nous lui avons conseillé la garantissent des retours periodiques, si ordinaires à cette maladie.

Dispensés moi, Monsieur, de faire ici l'Eloge de cette Méthode, ce seroit faire injustice à vos lumieres, que d'établir en forme les avantages qu'elle a sur toutes celles que nous avons. Vous la trouverés même, à ce que je crois, préférable à celle de la bougie. . . 1°. Par la solidité de notre sonde plus propre à surmonter les embarras du canal lacrymal et à rendre l'opération sûre. 2°. Par la souplesse du seton qui fait que les pancements sont doux et aisez, et leurs intervales exemts des douleurs attachées au séjour des corps solides dans ces parties. 3°. Par la facilité du même seton à se charger de médicamens fluides, mous ou solides

suivant le besoin. 4°. Et enfin par la commodité qui résulte pour les pancemens, de la longueur de cette mêche qu'on serre en pelotte, ou autrement, sous le bonnet du malade sans le gêner.

Au reste, Monsieur, indépendamment de ces avantages, mon expérience sera toujours une réussite à joindre à celle qu'a déja la bougie dans les habiles mains qui l'ont mise en usage. Je suis &c.

A Roüen ce 28. Novembre 1734.

ADIEUX et Testament de Robin, noble Sanglier, décedé à Liesse, par Arrêt du Dieu des Festins.

*ROBIN à ses amis * Quinquin, Follette, et Myaou.*

SUspendés vos regrets, et qu'on fasse silence,
C'est ainsi qu'au Théatre on dit sa doléance;
Sorti directement par arrieres Neveux,
Du Sanglier terrible autant que genereux,
Qui jadis tout couvert d'une noble poussiere,
Fit tomber Adonis sous sa dent meurtriere,

* *Quinquin est un fort beau Chien, Follette une Caniche, et Myaou un gros Chat.*

Digitized by Google

Dans l'âge de ma force, au milieu des plaisirs,
Qui se devoient en foule ouvrir à mes désirs;
Lorsque j'allois, non plus par mes badineries,
De Neuville distrait troubler les rêveries,
Mais manger à gogo des oysons délicats,
L'Arrêt du Dieu Comus me condamne au trépas;
Follette je vous perds, Quinquin, ami fidele,
Et vous, cher Myaou, dont je connois le zele,
Dans mes embrassemens recevez mes adieux,
Mon cœur pour s'épancher n'a que vous et les Dieux;

Comment souffrirés vous ce cruel sacrifice,
Que le jour recommence et que le jour finisse
Sans voir votre Robin; Robin qui si long-tems,
A servi de matiere à vos amusemens;
Hélas! par mes Chansons si tendrement grognantes,
Je n'égayerai plus vos pates semillantes,
La mort qui rend égaux les Bergers et les Rois,
Va bientôt me soumettre à ses barbares loix;
C'en est fait, compagnons; armons-nous de constance,

Prenons des sentimens dignes de ma naissance,
Dans un repas fameux je dois être servi;
Eh! d'un honneur si grand qui ne seroit ravi!
Qui ne rappelleroit ses forces fugitives,
Pour chanter dignement mes illustres convives!

Digitized by Google

* Nauclet, approchez-vous ; mon museau assez malin,
A votre gras de jambe au poil follet, blondin,
A fait en divers tems maintes égratignures.
Ma mort va vous venger, oubliez vos blessures.
Et vous, Dame Marie, attentive à nourrir
L'illustre malheureux qu'on va faire périr,
Tracés mon Testament, j'ordonne et je souhaite
Que mes os soient léguez à Quinquin, à Follette,
Item je laisse encor le tranchant de mes dents,
Aux Bigots offensez, aux Rimeurs imprudents ;
Pour garantir ceux-ci des rudes bastonnades,
Qui rendent quelquefois leurs épaules malades,
Je leur laisse ma peau, dure, faite à profit,
Et qui pendant l'Hyver leur peut servir d'habit.
Je laisse mon humeur portée à la rapine,
A tout mortel en qui Mercure prédomine,
Je ne les nomme pas, ce sont d'honnêtes gens,
De la filouterie intrépides agens ;
J'abandonne ma voix moins douce que grondeuse,
Au Joüeur, quand il perd ; à la prude hargneuse ;
Aux pédans reftognez ; à nos longs savantas,
Que l'on trouve toujours hors d'œuvre en un repas ;

* *Nauclet, jeune Domestique.*

Tels sont mes legs pieux; *item*, j'ordoune encore
Que l'on chante mon nom du soir jusqu'à l'Aurore,
Que de ma tendre chair, ne reste aucun fragment,
Qu'en outre mon tombeau soit arrosé souvent,
Des flots de pur Bourgogne et de mousseux Champagne,
Et qu'élevé sur tout en Pays de cocagne,
On y lise ces mots par Neuville tracez,
Cy gît sire Robin; le nommer c'est assez.

Par M. l'Abbé Poncy de Neuville.

REPONSE de M. D. S. A. au sujet d'une Lettre écrite de Rome, concernant un Principe de Des Cartes.

DEs Cartes a pensé *qu'il y a dans l'Univers une quantité toujours égale de mouvement.* Et la preuve qu'il a prétendu en donner est, *qu'autrement il y auroit de l'inconstance dans le Créateur.* J'ai dit dans la Comparaison des Philosophies de Des Cartes et de Newton, qu'à la verité je ne trouvois dans ce Principe de Des Cartes aucune impossibilité, mais que c'étoit une opinion paradoxe en elle-même,

Digitized by Google

me, peu vrai-semblable, et dont la preuve n'avoit aucune force. Que la même raison nous engageroit à dire qu'il y a toujours dans le monde une égale quantité de rondeur, de couleur et de toutes les autres sortes de formes et d'accidents.

Il a paru à ce sujet dans le mois de Novembre dernier une Lettre écrite de Rome, dont l'Auteur se propose deux objets ; le premier, *que si la quantité de mouvement dans le monde n'étoit pas toujours la même, il y auroit en Dieu du changement et de l'inconstance* ; le second, *qu'il n'y a en Dieu ni changement ni inconstance, quoique la quantité des figures ne soit jamais la même.*

Il faut préalablement répondre au commencement de la Lettre. Le P. Daniel n'a pas combattu d'une maniere directe le Principe en question. Ce que j'ai dit d'une objection du P. Daniel, se rapporte à une des loix du mouvement établies par Des Cartes, *qu'un corps perd autant de son mouvement, qu'il en communique.* Le P. Daniel l'a réfutée par cette Experience très-sensible : *Une balle de mousquet perd peu de mouvement et en communique beaucoup à l'aîle d'un moulinet qu'elle frappe, si les autres aîles sont*

Digitized by Google

égales, et l'essieu poli et bien proportionné ; au lieu qu'elle en communique peu et en perd beaucoup, si les aîles du moulinet ne sont pas en équilibre et que l'essieu soit roüillé ou trop gros.

L'inverse de cette proposition, qu'un corps communique autant de son mouvement qu'il en perd, n'est pas moins contraire à l'experience. Si je tire un coup de pistolet dans un arbre, la balle y perd tout son mouvement et n'en communique aucun. Car il ne s'agit pas de l'impression du coup, mais d'une communication réelle du mouvement que la balle a perdu. Le mouvement ne doit pas être confondu avec la force motrice : et c'est une notion très-claire, qu'un corps qui fait beaucoup d'effort pour se mouvoir, est souvent réduit, par la résistance qu'il rencontre, à avoir très-peu de mouvement, ou à n'en avoir point du tout.

Je reviens aux deux objets de la Lettre. Son Auteur remonte aux discussions Métaphysiques les plus profondes. *Il distingue en Dieu deux actions, l'une par laquelle le souverain Etre conserve l'Univers : l'autre par laquelle Dieu donne le mouvement à toutes les parties de la matiere.* Je suis entierement d'accord avec

 l'Au-

l'Auteur de la Lettre sur cette premiere action; mais je ne puis penser, comme lui, à l'égard de la seconde.

Il suppose que tout mouvement particulier est imprimé immédiatement par Dieu, que toute parcelle de mouvement est une action divine. Ma Métaphysique est bien éloignée d'aller jusques là. il est vrai que la matiere ne peut recevoir que de Dieu tout le mouvement en puissance. C'est-à-dire, que le Créateur a mis en elle la mobilité ou la faculté d'être muë; que Dieu a établi les loix generales du mouvement; qu'il a imprimé, d'une maniere immédiate, lors de la création, les grands mouvements qui maintiennent l'Ordre de l'Univers; et que la Providence divine les conserve par une création continuée. Mais je ne pense pas qu'on doive rapporter à Dieu, comme cause immédiate, les mouvements particuliers, et je soutiens qu'ils émanent des loix generales, qu'ils naissent du choc des corps et que les causes secondes les operent.

Il y a trois mouvements à distinguer dans les causes secondes; le pur Méchanique, le mitoyen entre le Méchanisme, et la liberté, et le parfaitement libre. Ces trois sortes de mouvements sont produits d'une maniere immédiate

par les causes secondes, conformément aux decrets éternels de la Providence.

Ainsi lorsqu'un Volcan remplit l'air de flammes, couvre la Terre de Ruisseaux de souffre, et recule les bornes de la Mer, ces mouvemens si terribles peuvent être l'effet d'une petite pierre qui étoit en repos un instant auparavant, et qui, s'étant détachée de sa place, a excité par une legere étincelle l'embrasement des matieres combustibles, dont les entrailles de la Terre sont remplies en quelques endroits. Voila un exemple de la premiere espece, ou pure Méchanique.

Si un Cheval, qui étoit couché tranquillement dans un Pré, se met, de son propre mouvement, à faire des bonds ou à galoper, c'est ce que j'appelle, suivant l'opinion Péripatéticienne, un mouvement produit par une sensation imparfaite, ou par une cause mitoyenne entre l'impulsion machinale et une liberté de choix et de discernement.

Quand un Conquérant meut et agite une grande partie de l'Univers, c'est un mouvement produit par la détermination libre d'un homme. Ces trois sortes de mouvemens émanent des trois causes, Méchanique, mitoyenne et libre; et il

 est

est conforme aux Decrets éternels de Dieu, que les mouvements produits par les causes secondes, augmentent ou diminuent, à proportion qu'elles agissent.

Je ne pense pas même que les mouvemens émanez immédiatement du Créateur, soient toujours en égale quantité. Effectivement l'Astronomie nous aprend que les Planettes en conjonction, trouvant leur passage resserré, ont un mouvement beaucoup plus rapide; qu'elles ont aussi dans leurs périhélies une révolution accélerée. Il est très-vrai-semblable que ces augmentations de mouvement se font sans rien prendre sur les autres mouvements de l'Univers, et sans qu'il soit besoin d'aucune compensation.

Le feu et le mouvement ont entr'eux plus que de l'analogie, le feu consistant dans le mouvement, lui-même. Plus ils augmentent l'un et l'autre, plus ils ont de facilité à se communiquer et à se répandre. On ne peut pas pour cela atribuer aucune inconstance à Dieu, parce que ces variations dans le mouvement arrivent en conséquence des loix générales qu'il a établies, et conformément à ses Décrets éternels.

Je ne puis convenir d'un autre principe de l'Auteur de la Lettre; sçavoir,

Digitized by Google

que si le mouvement croît ou diminue dans le monde, il faut que l'action de Dieu croisse ou diminuë. Les causes secondes, à la verité, ont besoin de plus d'action, de plus d'effort pour plus de mouvement; mais il n'en est pas ainsi de celui, qui d'une parole a créé la lumiere. En supposant donc que tout mouvement particulier fût une action de Dieu, il ne s'ensuivroit pas que l'action de Dieu crût ou diminuât, parce que la quantité de mouvement est inégale.

Enfin les variations qui nous apparoissent dans les opérations de Dieu, ne marquent aucune inconstance. Autrement il s'ensuivroit que Dieu ne peut créér en un temps ni plus ni moins d'ames raisonnables que dans un autre, et qu'il faut qu'il y ait toujours une égale quantité d'hommes sur la Terre : il s'ensuivroit que le monde n'à pû commencer et qu'il ne pourra finir. Pensées trop absurdes pour avoir besoin de réfutation; mais ces conséquences prouvent évidemment que tout ce que Dieu opére en vertu de ses décrets éternels, ne peut faire présumer, dans l'Etre infiniment parfait, aucune inconstance.

J'oppose donc trois réponses aux Principes contenus dans la Lettre. 1°. Les

 mouve-

mouvements particuliers ne doivent pas être rapportez à Dieu, comme cause immédiate. 2°. L'augmentation d'un mouvement produit par Dieu même, ne demande pas plus d'action de la part du Souverain Etre. 3°. Les inégalitez dans les opérations de Dieu ne montrent aucune inconstance.

Il me reste à répondre en peu de mots à la seconde partie de la Lettre. Si la parité des formes et du mouvement n'est pas entierement exacte, de même que toutes les comparaisons, l'exemple d'un Horloger qu'on m'oppose, tourne à mon avantage, et montre qu'il se rencontreroit plutôt de l'inconstance dans les variations des Figures, que dans celle des mouvements.

Celui qui changeroit incessamment la figure et la construction d'une Montre, et qui dérangeroit toutes les piéces qui la composent, ne pourroit éviter le reproche d'inconstance, quoiqu'il y conservât une quantité égale de mouvement, en cas que la Montre en fut toujours susceptible.

Au lieu que plus les ouvrages d'Horlogerie sont travaillez, plus il y a de mouvemens inégaux produits par la loi d'un principe également actif. Car sans

 parler

parler de la sonnerie, dont les inégalitez procédent d'un principe constant, le ressort d'une répétition se développe davantage et a plus de mouvement, quand une Montre à Répétition sonne midy trois quarts, que lorsqu'une minute après, elle sonne une heure juste. C'est parce que le doigt, comme une cause seconde, agit en des temps differents sur cette Montre. Dans une Pendule à Reveil, la détente excite un mouvement inégal, c'est-à-dire, un mouvement passager, à l'heure marquée pour le Reveil. L'habilité de l'ouvrier consiste à regler d'avance les mouvements inégaux, ensorte qu'ils n'arrivent que suivant ses intentions, et tels qu'il les a préparez par son Art, et prévûs dans toutes leurs circonstances.

Il résulte de cette Dissertation, que la preuve alleguée par Des Cartes, pour soutenir qu'il y a une quantité de mouvement toujours égale dans l'Univers, est aussi mal fondée, que cette opinion en elle-même est paradoxe, et destituée de vraisemblance.

Digitized by Google

STANCES ELEGIAQUES,

Sur la Mort de D. B. H. Mere de l'Auteur.

Tel qu'un Cygne blessé de la fléche sinistre
D'un Chasseur rigoureux,
Excite la pitié des Nymphes du Caystre,
Par son chant langoureux.

Tel que le tendre Epoux d'Euridice ravie,
Déplorant son malheur,
Fait qu'Arbres et Rochers semblent prendre la vie,
Emus de sa douleur ;

Tel puissay-je exprimer l'affliction amere
Dont je suis pénetré,
Le jour, le triste jour, que d'une tendre Mere
Je me vis séparé.

Funeste Epoque, hélas ! de ma joye exilée,
Et des ennuis constans,
Dont mon ame doit être à jamais accablée,
Malgré la Loi du Temps !

O toi, qui sans pitié, d'une vie innocente
Eteignis

Eteignis le flambeau,

Mort, respecte les sons que ma voix languissante,

Consacre à ce Tombeau.

Chere Ombre, quelque soit le pouvoir infléxible

De la mort sur tes sens,

Puis-je m'imaginer que tu sois insensible

A mes tristes accens ?

Ah! reconnois ma voix; c'est ton Fils qui t'appelle,

Ce Fils, que vainement,

Tu désiras si fort dans l'approche cruelle

De ton dernier moment.

Il courut, mais trop tard; les Destins le priverent

De tes tristes Adieux.

Ses cris furent perdus et ses yeux ne trouverent

Que glace dans tes yeux.

Instruit par tes conseils, guidé par tes exemples,

Heureux s'il a compris

Que loin de la vertu les trésors les plus amples

Sont dignes de mépris !

A combien de travaux, à quelle inquiétude

Te livroient ses besoins !

 Qui

Qui pourroit expier sa noire ingratitude
S'il oublioit tes soins ?

Mais ses soupirs, les pleurs qu'il verse en abondance
Dans ces pieux respects,
Sont autant de garants de sa reconnoissance,
Qui ne sont point suspects.

En tout âge il t'aura présente à sa mémoire,
Quel que soit son séjour,
Quel que soit son état, sans cesse il fera gloire
De te devoir le jour.

Ah! qu'il lui soit permis à ce Fils, que dévore
Un légitime deüil,
De se flater du moins que tu l'aimes encore
Dans la nuit du Cercueil.

F. M. F.

REMARQUES de M. D. S. J. sur un Endroit des Mémoires du Chevalier d'Arvieux, nouvellement publiez par le R. P. Labat.

LE Chevalier d'Arvieux est représenté dans tous ces Mémoires comme un Homme très-particulierement versé dans l'Erudition Orientale, et qui a brillé sur tout par une connoissance parfaite des trois principales Langues du Levant; sçavoir, l'Arabe, le Persan et le Turc, connoissance acquise et fortifiée par un usage de plusieurs années, dans les Pays mêmes où ces Langues s'apprennent et se parlent le mieux; ensorte qu'avant que d'entamer mes Remarques, il y auroit lieu de former ce Problême: *M. d'Arvieux a-t'il véritablement pensé et écrit ce qu'on lit dans les Mémoires qui portent son nom, sur le sujet en question? Et s'il l'a pensé & écrit, quel jugement doit-on porter de la capacité et de la grande réputation de M. d'Arvieux dans les Langues Orientales?* Quoiqu'il en soit, voici dequoi il s'agit.

On lit dans le premier Tome des Mé-

Digitized by Google

moires, chap. III: pag. 80. et 81. que *la Langue Arabe, quoiqu'elle paroisse d'abord la plus difficile, sur tout à cause de la prononciation, est cependant la plus aisée et la plus nécessaire; la Turque & la Persanne n'en sont que des Dialectes; & quand on sçait cette premiere Langue, l'étude des deux autres ne coûte presque rien; d'ailleurs tous les Turcs, ou presque tous; les Persans, les Armeniens & autres sçavent l'Arabe.*

Par cet exposé M. d'Arvieux décide que l'Arabe est la Langue Mere et originale du Turc et du Persan; mais cette décision est très-hazardée, et il est bon de prévenir le Public sur l'erreur où elle pourroit le jetter.

Si les Nourrices doivent passer pour les Meres des enfans qu'elles ont allaité, on peut appeller la Langue Arabe, Mere des Langues Turque et Persanne; car leur suc le plus pur, si on peut parler ainsi, leur force, leur énergie, toute leur beauté sont des fruits de cette Langue opulente, de laquelle cependant elles ne tirent point leurs origines; ensorte que rien n'est si faux en tout point, que de les en dire des Dialectes.

Les Regles des Langues Turque et Persanne sont toutes differentes de celles de l'A-

Digitized by Google

l'Arabe, les expressions des unes n'ont aucun rapport direct ni indirect avec celles de l'autre. Celle-ci a des racines, d'où sortent, comme des branches, ce nombre infini de termes dont elle est composée. Les deux autres Langues n'ont pas cette faculté; et pour déterminer, en un mot, ce qu'on doit penser là-dessus, il suffit de dire qu'on peut parler Turc une semaine entiere, sans mêler dans le discours un seul mot d'Arabe; que dans la Natolie, où la Langue Turque s'est le mieux conservée, on ne trouve presque point d'Arabe dans le Langage du Pays.

Si la Langue Turque cherchoit une origine si prochaine, elle seroit embarassée entre l'Arabe et le Persan; car elle admet autant de l'une que de l'autre Langue; c'est le Persan qui lui donne toute la délicatesse, comme l'Arabe lui donne toute la force et l'énergie, ensorte que pour écrire élegamment en Turc, il faut employer au moins autant de Persan que d'Arabe; d'ailleurs jamais les verbes Arabes n'entrent dans le Turc, qui admet des verbes Persans; et le Persan paroît si nécessaire au Turc, que les noms mêmes de la semaine et des differens jours de la semaine sont Persans. Il

 est

Digitized by Google

est bon là-dessus d'entrer dans la raison qui paroît la plus naturelle de ce défaut de la Langue Turque, et de remonter pour cela jusqu'à son origine.

La Nation Turque a toûjours été regardée par les autres Nations Asiatiques, comme la plus grossiere et la plus méprisable d'entr'elles; le nom même de *Turc* signifie en géneral par toute l'Asie, un Homme grossier et brutal; et les Turcs mêmes, tout puissans qu'ils sont depuis plusieurs siécles, n'adoptent ce nom, qui est le leur naturel, que pour leur Langue; ils se nomment *Ottomans*, ou en leur Langue *Osmanlis*, et ils regardent comme une marque de mépris d'être appellez Turcs, quoiqu'ils ne disconviennent pas que ce ne soit leur nom originaire et naturel; mais malgré cette aversion marquée qu'ils ont pour le nom de Turc, les autres Nations n'ont jamais eu la complaisance de consentir à les en dépoüiller, et jusqu'à leurs Tributaires, qu'ils ont réduits par les plus extrêmes violences à la servitude la plus déplorable, leurs Tributaires, dis je, même, ne les appellent jamais autrement.

Lorsque les Turcs habitoient les environs de la Mer Caspienne et les extrémitez Septentrionales de l'Inde Mogole,

Digitized by Google

ensorte qu'ils formoient une espece de séparation entre l'Iran et le Touran, c'est-à dire, l'Asie Méridionale et l'Asie Septentrionale : il étoit bien difficile que la Langue Arabe pénetrât jusqu'à eux ; l'Arabe farouche et fier s'embarassoit peu d'aller enseigner sa Langue à un Peuple si grossier, tels qu'étoient les Turcs ; et l'ancien Persan, qui n'a aucune liaison avec l'Arabe, nous prouve assez que l'Arabe n'avoit pas pénetré dans la Scythie et le Turquestan. Alors les Turcs connoissoient peu les divisions du tems, et il y a lieu de croire qu'ils ne commencerent à connoître le composé d'un nombre de jours, sous le nom de semaine, que lorsqu'ils eurent quelque commerce avec les Nations Chrétiennes de l'Orient ; alors la Langue Persane leur fournit les noms de la semaine et des jours qui la composent.

Cela est d'ailleurs appuyé sur l'ignorance des Tartares leurs voisins, lesquels se croyant beaucoup plus habiles que les Turcs, dont ils méprisoient l'ignorance, n'avoient et n'ont encore qu'un Cicle de douze années pour regler les tems, et ne s'embarassent nullement de tenir quelque compte des siécles passez ; ensorte que s'ils disent qu'un tel Evenement s'est

 passé

Digitized by Google

passé en l'*An du Cheval*, et qu'on leur demande en quel Cycle ? leur Chronologie est épuisée ; ils demeurent courts, à moins qu'ils n'ayent recours à une Ere étrangere.

Les Turcs, selon toute apparence, parloient la Langue Scythe ou Tartare ; cela se prouve par les noms des Tartares qui ont passé jusqu'à nous, lesquels sont presque tous Turcs. Tamerlan s'appelloit *Timurlenk* ; Timur signifie *Fer*, et Lenk signifie *boiteux*. *Behadur*, nom d'une Horde Tartare, signifie en Turc *brave* ; et le mot même de Horde, ou pour prononcer juste *Ordou*, est un mot Turc qui signifie originairement Tribu, Armée, Assemblée. On ne finiroit point si on vouloit accumuler les preuves qui se présentent sans nombre, que la Langue des Ottomans est la Langue Scythe, Tartare, Turque, Mogole ou Touranienne, Langue qui a souffert des altérations et des changemens infinis par les révolutions qui sont arrivées dans les Pays immenses qui composent le *Touran*, ou l'Asie Septentrionale ; ensorte que les Tartares, qui ne parloient vraisemblablement tous qu'une même Langue, du tems du fameux Genghiscan, parlent aujourd'hui les uns Turc, les autres Per-

Digitized by Google

san, les autres Moscovite, d'autres Chinois, et d'autres enfin des Langues tout-à-fait inconnuës aux autres Nations, quoique toutes probablement dérivées de l'ancien Scythe, origine indubitable de la Langue Turque.

On ne peut pas dire que les Turcs en entrant dans l'Iran ou l'Asie Septentrionale, ayent perdu leur Langue naturelle, ou l'ayent tellement défigurée, qu'elle n'est plus aujourd'hui, comme portent les Mémoires du Chevalier d'Arvieux, qu'une Dialecte de l'Arabe; les Turcs démentiroient eux-mêmes cette proposition; ils soûtiennent qu'ils n'ont point changé le fonds de leur Langue originaire, et que s'ils se servent de termes étrangers, c'est seulement pour la polir et pour l'enrichir, ajoûtant que tous les noms propres des choses, et tous les verbes sont conservez en Turc en leur entier. On pourroit en rapporter ici plusieurs exemples, qu'on obmet pour abreger.

Il y a d'ailleurs un très grand nombre de mots Turcs, qui sont également Turcs et Persans, adoptez dans les deux Langues, et dont il est comme impossible de connoître l'origine; ce que le Turc ni le Persan n'ont point avec l'Arabe.

 Jamais

Digitized by Google

Jamais cette derniere Langue ne se confond dans les autres ; ses termes ne sont jamais déguisez ; leur composition, leur dignité, leur élegance, et l'aptitude qu'ils ont à la dénomination des choses, se font sentir dans quelque Langue qu'ils se trouvent employez ; ils sont comme des ornemens, qui ne paroissent jamais faire partie de la Langue où ils sont mis en usage. Enfin les Turcs se servent souvent des noms Persans des choses qu'ils veulent dénommer : ils disent *Pézerum*, mon pere, *Beraderum*, mon frere, &c. ce qu'ils font bien rarement en Arabe ; sur quoi on laisse à décider de laquelle des deux Langues, du Persan ou de l'Arabe, le Turc est Dialecte.

Mais s'il est prouvé que le Turc n'est Dialecte ni de l'une ni de l'autre de ces deux Langues, voyons si le Chevalier d'Arvieux aura eu du moins quelque raison à l'égard de la Langue Persane. La Perse a été si long-tems exposée aux incursions des Arabes, qu'ayant enfin été conquise par cette Nation, elle est demeurée pendant un grand nombre d'années sous leur domination, elle a embrassé leur Religion et adopté leurs loix : il ne seroit pas étonnant qu'elle eût aussi reçû leur Langue, com-

me elle use de leurs caracteres, aussi-bien que les Turcs; cependant la Perse n'a point abandonné sa Langue naturelle.

Il est vrai que la Langue Persane a reçû plus de mots Arabes que la Langue Turque, qu'elle se les est même appropriez, de façon qu'il seroit inutile en traduisant de recourir aux racines Arabes pour l'intelligence de ces termes, parceque les Persans en ont ou étendu ou restraint la signification en un point, qu'on peut dire que dans le sens où ils les employent, ils ont fort peu de rapport à leur vraye signification Arabe; mais comme la Langue Persane moderne, seule susceptible de ces mots Arabes, dont l'ancien Persan n'usoit point, ne manque pas de termes par elle-même pour exprimer les mêmes choses pour lesquelles elle a adopté des termes Arabes, on ne peut pas dire sans incongruité qu'elle soit une Dialecte de la Langue Arabe; une quantité d'exemples pris des deux Langues, dont je ne veux point grossir ces Remarques, serviroient à le prouver; je me contente d'un seul. Pour dire une *Bande*, on dit *Tchemperek*, mot Persan pur; on dit aussi *Tismé*, *Coumat* et *Assabe*, trois mots Arabes; mais

Digitized by Google

on se sert plus communément du mot presque François *Bend*; la Langue Persane n'est cependant pas soupçonnée d'être Dialecte de la Françoise, elle est même remplie de mots Latins qui lui sont restez de la domination des Romains; cependant la Langue Latine n'a jamais prétendu que la Persane fût une de ses Dialectes.

Les Persans, sans adopter la Langue Arabe, s'en sont seulement servis en certaines occasions, n'en trouvant point de si riche, de si noble, de si propre sur tout à exprimer les métaphores pour lesquelles ils ont tant de goût; il est encore vrai que les Persans élegans employent dans leur discours plus de noms verbaux Arabes Persanisez, ou joints aux verbes Persans, que de ceux de leur Langue; mais il n'est pas moins certain que ceux qui se piquent moins de parler poliment, parlent Persan, en se servant de très-peu, ou point, de mots Arabes; qu'il y a quantité de Dictionaires Arabes et Persans, où l'on voit évidemment par l'explication de tous les noms et verbes Arabes en Persan, ou Persans en Arabe, qu'il n'y a aucun rapport des uns aux autres; que les jeunes Enfans de Langue du College de Louis le Grand lisent ac-

tuellement un Vocabulaire Turc et Persan, composé en rimes par un sçavant Religieux Indien, nommé *Chabedi*, qui n'emploïe pas quatre mots Arabes dans les Persans dont il se sert pour traduire les mots Turcs; de sorte qu'on peut dire en toute assurance que la Langue Persane n'est pas plus Dialecte de la Langue Arabe que la Turque.

S'il restoit encore quelque doute sur une verité si bien prouvée, il ne faut, pour effacer toute ombre de difficulté, qu'ouvrir le fameux * Meninski, sur tout le Volume intitulé, *Latino Turcico-Arabico-Persicum*; on y trouvera pour l'explication de chaque mot Latin, des termes Turcs, Persans et Arabes, très-indépendans les uns des autres, et qui n'ont entr'eux aucun rapport, et on ne trouvera presque jamais aucun mot Latin traduit pour l'une ou l'autre de ces deux prétenduës Dialectes, par des termes Arabes Turquisez ou Persanisez; on y en trouvera toujours aussi, et ce sont ordinairement les plus usitez, qui sont propres et naturels à l'une ou à l'autre des deux Langues, qui ne dérivent ni direc-

* Meninski, *Secretaire-Interprete de S. M. I. Auteur d'un excellent Dictionnaire. &c.*

 temens

tement ni indirectement de la Langue Arabe, excepté les termes des Sciences, qui sont tous Arabes, tant en Turc qu'en Persan, comme dans la Langue Latine les termes des Sciences et des Arts sont pour la plûpart tirez du Grec, ainsi que plusieurs autres termes, sans qu'on puisse dire que la Langue Latine soit une Dialecte de la Grecque.

Au reste, si par ces Remarques on est obligé, en faveur de la verité, de dépoüiller la Langue Arabe de deux belles Langues dont M. d'Arvieux veut l'enrichir, cette premiere Langue est bien abondamment dédommagée par sa propre richesse, ensorte qu'elle n'a pas besoin d'ornemens empruntez. Elle est d'ailleurs si variée en elle-même, qu'elle a presque autant de Dialectes qu'il y a de Royaumes et de Provinces où on la parle; car sans compter les Langues Syriaque et Ethiopienne, les differens Arabes ou Maures de Syrie, d'Egypte, de Barbarie, de Mauritanie, et autres parties de l'Affrique, de l'Yemen ou Arabie heureuse, &c. parlent tous cette Langue, et ils ont souvent de la peine à s'entendre les uns les autres, ce qui est une grande preuve de sa richesse et de sa féconde varieté, aucun de ces peuples

 n'ayant

Digitized by Google

n'ayant de jargon corrompu ; ils parlent tous Arabe, en se servant de differens termes de la même Langue pour exprimer la même chose.

Il n'est pas nécessaire, après tout ce qu'on vient d'observer, de réfuter en particulier ce qu'assure l'Auteur des Mémoires, que *l'Arabe est la plus aisée* des trois Langues Orientales à apprendre. Ce n'étoit pas le sentiment * d'Alfarabius, ce sçavant Turc, qui après avoir dit que l'abondance et l'élegance de la Langue Arabe ne peuvent jamais se trouver dans les autres Nations, ajoûte que personne au monde, excepté les Prophetes, n'a sçû cette Langue parfaitement.

Cependant si nous en croyons M. d'Arvieux, ou les Mémoires publiez sous son nom, *tous les Turcs, ou presque tous, les Persans, les Armeniens et autres, sçavent l'Arabe.* Proposition dont la fausseté est encore trés aisée à démontrer : un seul mot doit ici suffire pour cela. L'Arabe est si peu familier aux Turcs, que le Grand Vizir même a des Sécretaires pour les

* *Abou Nassar Mohammed Tarkhamani, appellé par les Arabes Al-Fariabi, à cause qu'il étoit de* Farab, *qui est la Ville d'Otrar, réputé le plus sçavant homme de son siécle : il mourut l'an de l'Hegire* 343. *ou* 954 *de J. C.*

 dé-

Digitized by Google

dépêches et pour les expéditions qui sont en cette Langue, et encore des Interpretes, tant pour l'Arabe que pour le Persan, à quoi on peut ajoûter que les Pachas envoyez de la Porte dans les Provinces où l'Arabe est la Langue du Païs, ont aussi besoin de Truchemens pour donner leurs Audiances, et pour toutes les affaires de leur Gouvernement, ce qui n'empêche pas que quelques Turcs Lettrez ne puissent sçavoir l'Arabe par étude et par la lecture des bons Livres; mais la proposition génerale, encore une fois, est absurde.

En voilà assez sur ce sujet, en attendant de nouvelles observations en faveur de la verité, et pour l'instruction du Public, sur d'autres Endroits de ces Mémoires.

LE COTENTIN.

ODE.

J'Admire volontiers la campagne féconde,
Que (1) Sarazin préfere aux Pays les plus beaux,

(1) *Ballade de Sarazin.*

Et la prairie où de son onde
La (1) *Dive* abreuve cent troupeaux.

J'admire volontiers l'agréable (2) Contrée
Où l'*Orne* en serpentant s'approche de Thetis,
Et qui fut jadis illustrée
Par les avantures (3) d'Athis.

Mais sur tous les Cantons de la belle Neustrie,
Je chéris la Presqu'isle où l'*Ouve* (4) étend son cours ;
Puissai-je, ô ma chere Patrie !
Dans ton sein passer tous mes jours.

Du Bosphore écumeux, de l'Egée inconstante,
Qu'un autre aille affronter les orages divers ;
La Manche en poissons abondante,
Me tient lieu de toutes les Mers.

Je hais, mere d'Itis, ton humeur vagabonde ;
Et mon cœur amoureux du paternel foyer,

(1) *Riviere du Pays d'Auge.*
(2) *La Campagne de Caën.*
(3) *Héros du Poëme Pastoral de M. de Segrais de Caën.*
(4) *Riviere du Cotentin.*

Digitized by Google

Trouve en ce petit coin du Monde
Un abregé du Monde entier.

Pan chérit tendrement nos herbages fertiles;
Diane avec plaisir chasse dans nos forêts,
Minerve police nos Villes,
Et dans nos champs regne Cerès!

Beaux champs, heureux séjour de Flore et de Pomone,
Que j'aime à me montrer parmi vos habitans!
Ou chargé des fruits de l'Automne,
Ou paré des fleurs du Printems.

Le mortel qui joüit de vos douceurs aimables,
Et méprise des biens le fastueux amas,
Craindra-t'il des revers semblables
A ceux d'Achmet et de Thamas.

L'insomnie a son lit sous les toits magnifiques;
L'ombrage des ormeaux, la verdure des prez,
Lits gracieux et pacifiques,
Au doux sommeil sont consacrez.

E. M. F.

MARE'CHAUX DE CAMP de la Promotion du premier Août 1734. déclarée le 20. Octobre suivant.

. . . . DE DURFORT, Marquis de Durfort-Boissieres, ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie par la démission de son pere, qui l'avoit levé en 1702. réformé dans Picardie à la Paix d'Utrecht; fait Brigadier le premier Février 1719. actuellement Colonel d'un Régiment de Milice de la Generalité de Bordeaux.

JEAN-BAPTISTE-PIERRE-JOSEPH, VICOMTE DE LANNION, appellé autrefois le Chevalier, Colonel d'un Régiment d'Infanterie par la démission du Marquis de Lannion son frere aîné, au mois de Décembre 1704. réformé dans Poitou en 1714. fait Brigadier à la promotion du premier Février 1719. actuellement Colonel d'un Régiment de Milice de la Généralité de Bretagne.

. . . . . MARQUIS DE NOGARET ROQUE-CERRIERE, Commandant dans le Lavaunage en Languedoc, fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie, ci-devant de Seve en 1705. réformé en 1714. Brigadier du premier Février 1719.

CHARLES, CHEVALIER DE MONTESSON, né le 20. Novembre 1688. fait au mois d'Avril 1706. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, ci-devant la Grise, réformé en 1714. Brigadier à la promotion du premier Février 1719. depuis successivement Enseigne et Lieutenant des Gardes du Corps, nommé Gouverneur du Fort et

Digitized by Google

Fort de Bresçou en Languedoc, au mois d'Avril 1731.

JEAN GODEFROI DE FORTISSON, Seigneur de Casalis, du Claux, Nausselle, &c. successivement Maréchal des Logis, Aide-Major, et Major de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde ordinaire du Roi, Mestre de Camp de Cavalerie à Brevet, fait Chevalier en 1707. et depuis Commandeur de l'Ordre Militaire de S. Louis, déclaré Brigadier au mois d'Octobre 1719. avec rang du premier Février de la même année.

GUILLAUME-ANTOINE, COMTE DE CHASTELLUS, Vicomte d'Avalon, Mousquetaire du Roi, puis reçû Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Bourgogne le 6. Avril 1704. Enseigne de celle des Gendarmes de Berri au mois de Juillet 1706. Sous-Lieutenant de celle des Chevaux-Legers de la Reine en 1707. fait la même année Mestre de Camp de Cavalerie à Brevet, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers de Berri le 30. Mars 1715. déclaré Brigadier au mois d'Octobre 1719. avec rang du premier Février précedent, et enfin Capitaine-Lientenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandre en 1723.

PIERRE-MAXIMILIEN PAJOT, Seigneur de Villeperrot, Colonel du Régiment de Beauvoisis, par commission du 3. Août 1707. Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et Brigadier d'Infanterie de la promotion du premier Février 1719.

ALEXANDRE D'ORLEANS, Marquis de Rothelin, Comte et Seigneur des deux Mouci, Vicomte de Lavedan, Marquis de Benac, né le 17. Mars 1688. d'abord Capitaine dans le Régiment

Digitized by Google

giment d'Artois, puis reçû Guidon de la Compagnie des Gendarmes Ecossois au mois de Janvier 1706. et Sous-Lieutenant de celle des Chevaux-Legers de Berri en 1707. se démit de cette Charge au commencement de 1710. à cause de sa mauvaise santé; il alla néanmoins servir en qualité de Volontaire dans la Ville d'Aire qui étoit assiegée, et s'étant trouvé dans une sortie qui fut faite le 23. Septembre 1710. il y eut une cuisse fracassée d'un coup de feu, ce qui le fit rester prisonnier de guerre. Il obtint depuis un Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie, réformé à la suite du Régiment Dauphin Etranger, et il fut fait Brigadier à la promotion du premier Février 1719. La blessure qu'il avoit reçûë en 1710. au siége d'Aire, s'étant rouverte en 1729. et empirant de jour en jour, on fut obligé de lui couper la cuisse le 23. Février 1730.

. . . . DE LIMOGES, MARQUIS DE SAINT SAENS, Lieutenant-Colonel du Régiment Colonel Géneral de la Cavalerie, fait Mestre de Camp à Brevet en 1708. et Brigadier le premier Février 1719.

. . . . DE VARENNES, Colonel du Régiment de Lorraine, par commission du 11. Janvier 1708. et Brigadier d'Infanterie de la promotion du premier Février 1719.

JOSEPH-PIERRE DEJEAN DE MANVILLE, Mousquetaire du Roi; puis successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, et en 1703. Lieutenant au Régiment des Gardes Françoises, ensuite Colonel du Régiment de Beausse, par commission du 20. Février 1708. et Brigadier d'Infanterie à la promotion du premier Février 1719.

HENRY-CHARLES DE SAULX, COMTE DE TAVANNES, Marquis de Sully et d'Arc-sur-

 Thil,

Digitized by Google

Thil, fit sa premiere Campagne en 1704. en qualité de Mousquetaire du Roy, et se trouva à la Bataille d'Hochstet. Il fut reçû le 20. Avril 1705. Guidon de la Compagnie des Gendarmes de Berry, au lieu de Leon-Charles de Saulx, Comte de Tavannes, son frere aîné, mort le 14. précedent à l'âge de 20. ans. Il lui succeda en même-temps dans les Charges de Lieutenant General au Gouvernement de Bourgogne, et de Grand-Bailly de Dijon. Il fut fait en 1707 Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers Dauphin, Mestre de Camp de Cavalerie, par Brévet du 23. Janvier 1708. Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Anjou en 1711. et depuis de celle des Gendarmes de Flandres, dont il s'est démis, et Brigadier de Cavalerie le premier Févier 1719. actuellement Commandant dans la Province et Duché de Bourgogne.

AUGUSTIN DE XIMENÉ'S, Seigneur de Vendecourt, appellé le Marquis, et autrefois le Chevalier de Ximenés, reçû en 1707. Guidon de la Compagnie des Chevaux-Legers de Berry, puis par Commission du 15. Juillet 1708. Colonel-Lieutenant du Régiment Royal Roussillon, Infanterie, au lieu et place du Comte de Ximenés, son frere aîné, tué le 11. précedent au Combat d'Oudenarde; fut fait Brigadier de la Promotion du premier Février 1719. Il se démit de son Régiment au mois d'Avril 1729. Il fut fait au mois de Décembre 1731. Maréchal Géneral des Logis des Camps et Armées du Roy, ayant acheté cette Charge de . . . . . Bonnier, Trésorier General des Etats de Languedoc. Le Comte de Ximenés, connu d'abord sous le nom de Proisy, avoit été fait Colonel-Lieute-

Digitized by Google

nant du Régiment Royal Roussillon, Infanterie, sur la démission du Comte Joseph de Ximenés, Lieutenant General des Armées du Roy, son Pere, par Commission du 16. Juin 1701.

JOSEPH DE PRUNIER DE S. ANDRE', Dauphinois, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, de la Langue de Provence, Capitaine dans le Régiment du Commissaire General de la Cavalerie, obtint le 24. Juillet 1708. un Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie à la suite du Régiment de Croy, depuis Imécourt, à la priere du Duc d'Orleans, auprès duquel il avoit servi en qualité d'Ayde de Camp, pendant qu'il avoit commandé en Espagne les Armées des deux Couronnes. Il fut fait Brigadier à la Promotion du premier Février 1719. et depuis Enseigne des Gardes du Corps du Roy dans la Compagnie de Charost.

..... DE LOUPIAT DE LA DEVEZE, du Pays de Quercy, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, réformé dans Santerre en 1714. fait Brigadier le premier Février 1719.

GABRIEL DE SALIGNAC, MARQUIS DE FENELON, fait Colonel du Régiment de Bigorre en 1708. Inspecteur General d'Infanterie, au mois d'Octobre 1718. Colonel du Régiment de Poitou le premier Février 1719. et Brigadier d'Infanterie du même jour, se démit de son Régiment au mois de Février 1723. et fut nommé au mois de May 1724. Ambassadeur Ordinaire auprès des Etats Generaux des Provinces-Unies des Pays Bas. Il fit son Entrée à la Haye le 30. Avril 1725. et il eut sa premiere Audience publique des Etats le 3. May suivant. Il fut aussi déclaré le 31. Août 1727. second Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire

Digitized by Google

Congrès indiqué à Cambray, et depuis transféré à Soissons, et après la séparation de ce Congrès il retourna à son Ambassade de Hollande.

. . . . BETTENS, Lieutenant Colonel du Régiment de Castellas, Suisse, avec Brévet de Colonel, puis Colonel de ce Régiment par Commission du 4. Août 1722. avoit été nommé Brigadier de la Promotion du premier Février 1719.

. . . . . DE MOREL, MARQUIS DE PUANGES, fait au mois d'Avril 1709. Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, cy-devant Pelleport, réformé en 1714. et Brigadier de Promotion du premier Février 1719.

MARIE-JOSEPH DE BRANCAS, MARQUIS D'OYSE, né le 18. Octobre 1687. fait Colonel d'un Régiment d'Infanterie sur la démission du Duc de Villars-Brancas, son frere, au mois de Juillet 1709. réformé en 1714. puis Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes d'Orleans le 6. Août 1715. déclaré Brigadier de Cavalerie au mois d'Octobre 1719. avec rang du premier Février précédent.

JOSEPH-FRANÇOIS-HYACINTE DE BEREUR, Seigneur de Malan, Francomtois, Capitaine dans le Régiment du Maine, Cavalerie, puis Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie de son nom, cy-devant de Braque, par commission du 14. Juillet 1709. réformé en 1714. fait Brigadier de la Promotion du premier Février 1719. et Enseigne des Gardes du Corps du Roy, dans la premiere Compagnie Ecossoise au mois d'Octobre 1729.

. . . . . DE DANOIS, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, cy-devant de Segur, en 1709. réformé en 1714. dans le Régiment d'Auvergne, et fait Brigadier le premier

Février 1719. actuellement Colonel d'un Régiment de Milice, de la Generalité de Soissons.

LOUIS DE MONTESQUIOU, appellé d'abord le Chevalier d'Artagnan, et ensuite le *Comte de Montesquiou*, successivement Mousquetaire en 1691. Garde Marine en 1692. Enseigne en 1695. et Lieutenant de Vaisseau en 1703. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, vacant par la mort de Henri de Montesquiou d'Artagnan, son Cousin, au mois de Décembre 1709. réformé en 1714. Brigadier de la Promotion du premier Février 1719. et depuis successivement Cornette au mois de Mars 1720. Enseigne, et au mois de Décembre 1727. second Sous-Lieutenant de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy.

ANNE-FRANÇOIS, MARQUIS D'HARVILLE, né le 3. Octobre 1688. fait Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Cavalerie de Chartres, depuis Clermont, en 1724. par Commission du 24. Mars 1710. et Brigadier de la Promotion du premier Février 1719.

HENRI-FRANÇOIS DE BOMBELLES, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, et auparavant de Boufflers, réformé dans le Régiment Royal en 1714. Brigadier de la Promotion du premier Février 1719. Commandant à Oleron, puis Gentilhomme Ordinaire du Duc d'Orleans en 1724. et Gouverneur du Duc de Chartres. Il accompagna en Hongrie le Prince de Dombes en 1718.

THOMAS DE CHABANES PIONSAC, appellé le Comte de Chabanes, Capitaine dans le Régiment de Navarre, puis Colonel réformé à la suite de ce Régiment, commanda un Régiment de Cuirassiers pour l'Electeur Duc de Baviere dans

la derniere Guerre contre les Turcs en Hongrie, et à son retour en France il fut fait Brigadier d'Infanterie le 30. Juin 1720. et reçû Chevalier des Ordres de N. D. du Mont Carmel et de S. Lazare de Jerusalem, le 27. Août 1722.

François de Godde de Varenne, Seigneur de la Perriere, et de Morsan, entra dans le Régiment des Gardes Françoises en 1700. et y fut successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant, et enfin Capitaine le 18. Février 1710. et Capitaine d'une Compagnie de Grenadiers le premier Mars 1729. Il avoit été fait Brigadier le 3. Avril 1721.

Pierre-Eme' de Guiffrey de Monteynard, *Chevalier de Marcieu*, de Dauphiné, reçû Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem le 4. Janvier 1716. Colonel d'Infanterie, fut nommé Colonel du Régiment Royal des Vaisseaux le premier Février et 1719. Inspecteur General d'Infanterie, au mois de Mars 1720. Brigadier le 3. Avril 1721. et Gouverneur de Valence en Dauphiné, le 10. Septembre suivant. Le Roy lui accorda une pension de 3000. livres sur l'Abbaye de S. Bertin de S. Omer le 17. Octobre 1723.

. . . . . O-Saghnussy, Lieutenant Colonel du Régiment Irlandois de Clare, fait Brigadier d'Infanterie le 3. Avril 1721.

Charles Etienne de Noblet de Chenelette, du Mâconois, Lieutenant Colonel du Régiment de Piémont, y servant depuis 46. ans, Chevalier des Ordres Militaires de S. Louis et de N. D. du Mont Carmel et de S. Lazare de Jerusalem, reçû dans ce dernier le 22. Mars 1717. fait Brigadier d'Infanterie le 3.

 Avril

Digitized by Google

Avril 1721. et reçû Gouverneur des Ville et Château de Châtillon-les-Dombes, le 23. Octobre 1729.

Pierre de Malezieu, Seigneur de Chastenay, des Tournelles, &c. Lieutenant General de l'Artillerie de France, fait Brigadier d'Infanterie le 3. Avril 1723. Secretaire des Commandemens du Duc du Maine, et Secretaire General des Suisses et Grisons, au mois de May 1727.

..... Chevalier de la Roche-Aymond, Lieutenant d'Artillerie, fait Brigadier le 3. Avril 1723.

André'-Jean Laloüette de Vernicourt, Capitaine de Dragons dans le Régiment d'Estrades, puis Lieutenant-Colonel de celui de Châtillon, aussi de Dragons, et ensuite Mestre de Camp réformé de Dragons, fait Inspecteur General de Cavalerie le 25. Mars 1720. et Brigadier le 3. Avril 1721.

..... Du Portal, Ingénieur, fait Brigadier d'Infanterie le 3. Avril 1721.

La suite pour le Mercure prochain.

IMITATION de l'Ode d'Horace qui commence par ces mots : Æquam Memento, &c.

SOngés à conserver, quand le sort vous outrage,
Cette égalité d'âme, à qui, chez l'homme sage,
S'unit toujours la paix ;

Digitized by Google

Moderé dans les biens que le sort vous envoye,
Aux accès dangereux d'une insolente joye
Ne vous livrés jamais :

Car vous mourrés enfin ; vous mourrés, cher Dellie ;
Soit que dans votre cœur l'âpre mélancolie
Ait regné chaque jour,
Soit qu'en beuvant souvent vous l'ayés combatuë,
Couché sur le gazon, et joyeux à la vuë
De ce riant séjour :

Là, joignant leurs rameaux par un mélange sombre,
Le Pin, le Peuplier nous offrent sous leur ombre
Un hospice charmant ;
Là, de son lit oblique une Onde claire et pure,
Parcourant les détours avec un doux murmure,
S'enfuit incessamment.

Tandis que les trois Sœurs, l'Occasion et l'Age
D'un plaisir innocent vous permettent l'usage,
Que n'en joüissés-vous ?
Faites-nous apporter de votre vin d'élite,
Des Roses, de ces fleurs qu'on voit périr si vite,
Des parfums les plus doux,

Vous quitterés ces biens dont l'éclat nous impose;

Digitized by Google

Ces Arbres, le Palais, cette maison qu'arrose,
Le Tibre de ses eaux ;
Vous les quitterés, dis-je, et sans reconnoissance,
Un heureux héritier aura la joüissance
Du fruit de vos travaux.

Soyés riche et sorti de la plus noble race ;
Soyés pauvre et n'ayés qu'une origine basse ;
L'un et l'autre est égal.
Ce corps sera privé du souffle qui l'anime ;
Et vous aurés vécu pour être la victime,
Du Tyran infernal.

Tôt ou tard nous irons à la même demeure.
Un jour, du vase affreux qu'on remuë à toute heure
Notre arrêt doit sortir ;
Nous serons tous conduits, dans la fatale Barque,
A l'éternel exil, dont le plus grand Monarque,
N'a pû se garantir.

F. M. F.

Digitized by Google

REFLEXIONS.

L'Affectation est vicieuse en tout, et l'Histoire remarque que plusieurs femmes ont été soupçonnées de la mort de leurs Maris, parce qu'elles pleuroient avec excès sur leur tombeau.

Ceux-là évitent de rentrer en eux-mêmes, qui n'ont que des tenebres dans l'esprit, ou que des crimes dans la conscience.

Les mauvaises pensées s'entretiennent dans les humeurs rêveuses, comme les Serpens s'engendrent dans les eaux dormantes.

L'on peut dire des plaisirs illicites, ce que les Médecins disent des Champignons, les meilleurs n'en valent rien.

La Médisance et la flatterie sont presque inséparables. Ces deux vices viennent de lâcheté.

Il est dangereux et difficile d'écrire

Digitized by Google

contre l'hipocrisie et la superstition, il faut agir en la blâmant, comme ceux qui bruloient des maisons dans l'Asie du tems de Xerxès. On ne touchoit point aux Edifices qui étoient proche les Temples, non-seulement pour empêcher que ces Lieux sacrez ne fussent brûlez, mais de peur même qu'ils ne fussent noircis.

Les Romains estimoient les meilleurs entre les Tribuns, ceux qui témoignoient le plus d'inclination pour le Sénat, et les plus sages entre les Sénateurs ceux qui favorisoient davantage le parti du Peuple.

Pour obtenir quelque chose des hommes, il faut demander plus qu'on ne souhaite. Les Stoïciens s'étoient formé des Vertus imaginaires, où l'humanité ne pouvoit prétendre, afin que les hommes, faisant un effort, parvinssent du moins au degré de vertu qu'ils n'auroient jamais atteint.

Une fierté mal entenduë fait que les Grands dédaignent d'avoir rien de commun avec les Petits. Ils devroient faire allumer des flamb aux en plein jour, parce que le Soleil éclaire les pauvres aussi bien qu'eux.

Digitized by Google

On doit s'estimer malheureux quand on en est réduit à se justifier. On ne peut éviter la médisance, mais on doit éviter de donner les moindres soupçons.

Plus on est élevé en dignité, plus on doit prendre garde à ses actions.

Omne animi vitium tanto conspectius in se
Crimen habet, quanto major qui peccat habetur.

On n'a point vû d'homme qui ait commis de grands crimes, qui n'y soit parvenu par degrez. L'Histoire remarque qu'un scelerat qui attenta à la Personne d'un Duc de Milan, s'étoit préparé à ce crime en s'essayant plusieurs fois sur le Portrait du Prince.

Vainement les hommes auroient-ils appris pendant long temps l'art de parler, s'ils ne sçavoient celui de se taire. C'étoit pour apprendre cette verité aux Romains, que Numa fit dresser des Autels à une dixiéme Muse qu'il nomma *Tacita*.

Ceux qui témoignent de la résolution pour un mauvais dessein, sont presque toujours lâches pour une vertueuse Entreprise.

Digitized by Google

Un doux refus tient lieu de consentement.

Les femmes qui donnent de l'amour par plaisir, en reçoivent souvent par nécessité. Moliere a mis dans tout son jour cette verité dans *les Plaisirs de l'Isle enchantée.*

On ne doit jamais donner la moindre atteinte à la pudeur, quelque prétexte qu'on s'imagine en avoir.

Summum crede nefas animam præferre pudori,
Et propter vitam vivendi perdere causas.

ENIGME.

Je suis ce qu'on ne peut comprendre,
Et ce que de la main on ne sçauroit tâter,
Dans tous les lieux je sçai me faire entendre ;
J'entre par tout et rien ne sçauroit m'arrêter.
Je cours par tout ce vaste monde
Sans marquer aucun de mes pas,
Mon pouvoir est très-grand sur la Terre et sur l'Onde ;
J'y livre de cruels combats :
Mon humeur est quelquefois peu durable ;

Tantôt charmant par ma douceur,
Tantôt aussi je suis inéxorable,
Et ne respecte rien dans ma grande fureur.

Fontaine, de Pontoise.

LOGOGRYPHE.

CHoisissés quatre caractéres;
Rangés les en quatre manieres;
Vous verrés quatre noms divers:
Une Cité puissante, magnifique,
Célebre par tout l'Univers:
Un Arbre, un Saint, un Peuple de l'Affrique.

A. X. H.

AUTRE.

SUr onze pieds, je me présente à toi,
Lecteur, rassemble ici tes plus vives lumieres:
En trois cent quatre-vingt manieres.
Tu pourras disposer de moi.
Je suis en certaine Contrée
Une éminente dignité,
Souveraine par fois, souvent subordonnée;
De quatorze Seigneurs dont ma Cour est ornée
J'exige le serment de la fidelité.
Enfin je suis toujours par un Prince occupée:

Mais à présent sans te lasser
Combine, fonds, depéce et sans que rien t'arrête,
Mets la tête à la queuë, ou la queuë à la tête;
Sasse mon tour; voici matiere à t'exercer,
Je t'offrirai d'abord, Marie, Ire, Valere,
Germain, Jule, Marcel, Marine, Ange, Remi,
Lucien, Maur, Ignace, Claire,
Jean, Gilles, Edme, Leu, Marc, Gui,
René, Rieul, Maurice, en outre dix-sept autres,
Cités par Collombat, tant Confesseurs qu'Apôtres.
Je renferme en mon sein de célebres Auteurs,
Poëtes, Médecins, Historiens, Réteurs,
Tous François, sans compter, Lami, Larrey, Menage,
Racine, Lemeri, Macé, Meré, Vernage.
Persiste à dissequer mon corps,
Tu vas trouver bien des trésors.
Eu, Melun, Caën, Namur, Meulan, Nice, Valence,
Font le quart des citez que je posséde en France.
Quatre Provinces sous mes loix,
Sept Evêchez... pour cette fois,
Quittons les Lieux communs, voici la Kirielle
De mes Enfans chéris dont la voix me rapelle.
L'appanage des Gueux, le destin des Brigands,
Le flambeau de la nuit; trois notes de Musique.

 Mon-

Monnoye en Angleterre et côte de l'Affrique,
Petit Poisson qui sert à peupler les étangs,
Ce que l'on craint sur Mer et souhaite sur
Terre,
Un General que Parme à vû périr,
Un autre que Turin a vû naître et mourir ;
Ce qui précede le Tonnerre ;
Bâtiment qui nous aide à traverser les Mers,
Les trois Sœurs que la Fable a peintes toutes
nuës,
Ou titre qu'à S. James on donne aux Ducs et
Pairs,
Deux voraces oyseaux qui s'élevent aux nuës,
Femmes que gageoient les Romains,
Pour pleurer dans les Funerailles.
Le plus beau morceau de Versailles.
Ce qu'ôtent les Fourmis pour conserver leurs
grains,
Ce qui ne peut être Montagne.
Une mesure de l'Espagne ;
Ce que Minos remüe entre ses mains,
Pour décider du destin des humains,
Ce qui sous Henri III. fit périr tant de têtes,
Le reservoir du sang, la loi des vrais chré-
tiens.
La Mere du Sauveur, un des plus grands Pro-
phétes.
Ce qui donne ou rend la santé,
Un terme Hebreu connu dans la Chretienté,

Digitized by Google

Deux élemens. Deux metéores.
Un Pays maintes fois ravagé par les Maures.
La femelle du Sanglier.
Des Déesses la plus sçavante.
Une humeur visqueuse et gluante.
Un jeu cheri de l'Ecolier.
Le fruit des amours legitimes,
La plus brillante des couleurs,
La marque des vives douleurs,
Un ancien Monument qu'on voit encor à Nîmes,
Le plus petit des poids, l'excrément des Liqueurs,
Un Titre qu'on donne en Turquie
Aux descendans de Mahomet.
Matiere ou terre propre à former le creuset.
Ce que l'on trouve à peine une fois en sa vie.
Animal engendré qui n'engendre jamais.
Un des fils de Noë. Notre premiere Mere,
Ce qu'on assemble en Guerre, et qu'on disperse en Paix.
Ce q e Josué fit en fixant la lumiere.
Le contraste de la vertu.
Un jeûne institué par le Fils de Dieu même.
Deux Signes. Une Muse. Un Mois. Une Tribu.
Ce qu'en Hyver on craint et qu'en Eté l'on aime.
Et qui pris en un autre sens,
Embellit les Appartemens,

Digitized by Google

Une science criminelle.
Ce qu'on perce aux blasphemateurs,
Et que par trahison cruelle
Le mari de Progné ravit à Philomele.
La clef des cœurs, ou plutôt des faveurs.
Plante funeste, autant qu'utile à l'homme,
Ou Maison de plaisance aux environs de Rome.
Le Palais de Trophonius.
L'instrument qui coupa l'oreille de Malchus.
La semence des fleurs et fruits de toute espece.
L'époque des Mahométans.
L'attribut du Dieu du Permesse.
Un Incube fameux par ses enchantemens.
Le langage du Sphinx ..... finissons il est tems.
Je quitte à mi-chemin le talent de Prothée;
Mais dans la crainte que Morphée
Ne vienne sur tes sens répandre ses pavots,
Je termine, Lecteur, cette Prosopopée
Pour mon honneur et ton repos.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' des Bénéfices Ecclésiastiques, dans lequel on concilie la discipline de l'Eglise avec les usages du Royau-

Digitized by Google

Royaume de France. Et le Recüeil des Edits, Ordonnances, Déclarations, et Arrêts de Réglement, concernant les Matieres Bénéficiales, et autres qui y ont rapport. *Par M. P.... G... chez Langlois*, ruë S. Etienne des Grès, *la veuve Mazieres, et J. B. Garnier*, ruë S. Jacques, 1734. in-4°. 3. volumes.

Explication des sept Sacremens de l'Eglise, instituez par N. S. J. C. Cette instruction est composée par *Messire Charles, Evêque de Tulle*, pour l'utilité du Clergé et des Fideles de son Diocese; le premier contient le Traité des Sacremens en général, et les Traitez du Baptéme, de la Confirmation et de l'Eucharistie; le second comprend les Traitez de la Pénitence, de l'Extrême-Onction et de l'Ordre; et le troisiéme est rempli par le Traité du Mariage. *Chez Jean Leonard Dalvy à Tulle*, 1734. 3. vol. in-12.

Consultations et Observations sur la Coutume de Bretagne, par feu *M. Pierre Hevin*, ancien Avocat au Parlement de la même Province. *Chez Guillaume Vatar à Rennes.* 1734. in-4°.

REFLEXIONS CRITIQUES sur l'Elegie. Par *M. M....* *A Dijon*, chez *A J. B. Augé*, Imprimeur et Libraire de M. l'Evêque et du College. 1734 in-12. page 190. et se vend *à Paris, Quay des Augustins, chez Musier.*

LE PARFAIT PROMOTEUR, contenant les Régles assurées pour la conduite de cet Office, *par M. Bauduin*, Curé de la Paroisse de S. Genugulphe, *à Cambray*, et Promoteur du Chapitre Métropolitain; 1. vol. in 4°. *A Doüay, chez Taverne.*

OEUVRES DE PHYSIQUE ET DE MEDECINE, soit déja imprimées, soit tirées des Manuscrits du *Cavalier Valisneri*, publiées par son fils, avec deux Dissertations du même, l'une générale sur ces Oeuvres, et l'autre particuliere sur le Vocabulaire de l'Histoire naturelle, dédiées aux Réformateurs des Etudes de Padouë, trois vol. in-fol. le premier de 469. pages en deux colonnes, le second de 551. le troisiéme de 676. *A Venise, chez Sebastien Coleti.* L'ouvrage est en Italien. *Opere Fisico-Mediche, &c.*

L'ARCHE'E, Auteur des Fiévres, et de leur guérison; ou Traité de Médecine Pratique,

Digitized by Google

Pratique, sur la meilleure Méthode de donner le Quinquina tant dans les fiévres intermittentes, que dans les continuës périodiques. *Par H. J. Cohausen*, Docteur en Médecine, &c. *A Amsterdam*, *chez Salomon Schouten*. 1731. vol. in-12. pages 120. et se vend *à Paris chez Jollain*, *Quay de la Tournelle*. L'ouvrage est en Latin.

Bibliotheque Germanique, ou Histoire Litteraire de l'Allemagne, de la Suisse, et des Pays du Nort, année 1732. tome 23. *à Amsterdam*, *chez P. Humbert*. 1732. in 12.

Le sixiéme article de ce volume nous offre une Lettre, contenant la Relation d'un *Peintre sourd et muet de naissance*, dont nous allons extraire ce qu'il y a de plus remarquable.

L'Homme dont je vous parle, dit l'Auteur de la Lettre, s'appelle *Jean André Brendel*, né au commencement de ce siécle, dans un Village du Margraviat de Bayreuth. Le malheur qu'il eut d'être sourd et muet de naissance, fut cause qu'on lui fit passer ses premieres années à paître les Vaches. Son pere qui étoit Pasteur de l'Eglise du lieu, n'ayant pas l'adresse de cultiver l'esprit d'un enfant

Digitized by Google

si particulier, le négligea entierement. Un de ses parens, qui étoit alors au service de la Cour, le vit dans ce triste état à l'âge de 12. ans : et comme il remarqua dans ce garçon quelque vivacité, il s'interressa en lui, et l'ayant emmené dans la Ville de Bayreuth, M. Feiler, c'est le nom du parent, le recommanda si bien au Prince, que S. A. S. le fit mettre en apprentissage chez le Peintre de la Cour, nommé Gleser. En même-temps le charitable parent eut soin de le faire instruire dans la Religion, &c. Il ne se contenta pas d'enseigner à son Eleve à connoître les Lettres machinalement. Attentif aux progrès de l'Ecolier, et s'accommodant peu à peu aux signes par lesquels il se faisoit entendre, le Maître vint à bout de lui imprimer les principales véritez, et les devoirs essentiels de la Religion ; et quoique le Cathéchiste de ce pauvre muet ne sçût pas lui faire comprendre des régles génerales pour l'Art d'écrire, il réussit pourtant à lui faire peindre les mots les plus nécessaires pour son usage. En particulier il lui apprit à mettre sa confession de Foi par écrit, avec un discernement très-juste.

Vous jugés bien, Monsieur, que la conversation d'un homme de ce caracte-

te doit être pénible et fatiguante. Celle de M. Brendel l'est d'autant plus, que c'est un homme extrêmement curieux ; il veut tout sçavoir, et si on ne se lassoit pas de l'écouter des yeux, il ne seroit jamais las de parler de ses mains. Il ne se rebute point de diversifier ses signes et ses gesticulations jusqu'à ce qu'il s'imagine qu'on l'a compris ; j'ai été fait à son langage au bout de peu de jours.

Dans le temps que je fis connoissance avec lui, il avoit 23. ans ; et comme il avoit déja roulé dans le monde, il avoit pris des manieres civiles et honnêtes ; de sorte que sa compagnie ne m'étoit à charge que lorsque mes autres occupations ne me permettoient pas de l'entretenir. Il étoit fort exact à me demander tous les jours de Poste les nouvelles de la Gazette, dont il ne vouloit pas perdre la connexion. Mais ce n'est pas par là que je prétens faire connoître et admirer mon muet ; J'ai commencé à parler des sentimens qu'on a excités en lui sur la Religion : c'est là-dessus que roulerent la plûpart de nos entretiens.

Un homme qui a eu toute sa vie l'usage de l'ouïe et de la langue, ne peut pas faire voir par des marques moins douteuses, qu'il croit un Dieu Créateur et

 Sauveur

Sauveur des hommes, que notre Peintre muet le fait voir.

Il a une grande idée des Rois et des Princes, et il respecte les autres hommes plus ou moins, à mesure qu'ils approchent des Grands, et qu'ils sont avancez dans les Emplois; mais il sçait fort bien montrer que les plus grands et les plus petits ont un Maître commun au Ciel, que ce Souverain Maître du monde est au-dessus de tout, qu'il prend garde à tout, qu'il *ne* juge point selon les apparences, qu'il récompensera *la* vertu des hommes les plus méprisés, et qu'il punira le vice des plus fiers et des plus puissants.

Je parle d'un homme qui est plein de vie, et qui n'est point inconnu. Les faits que j'en rapporte sont incontestables; on peut s'en convaincre tous les jours par ses propres yeux, comme j'en ai été convaincu, &c.

Dans les nouvelles Litteraires d'Allemagne, *article de Leipsick*, on y apprend que M. le Docteur Jean Ernest Hebenstreit, en partit le 30. Septembre avec quatre Etudians en Médecine, et un Peintre, allant en Afrique par ordre de l'Electeur, chercher de quoi enrichir le magnifique Cabinet de Curiositez naturelles qui est à Dresde.

De

De Francfort sur l'Oder. M. Noltenius jeune Etudiant, a publié tout récemment une Dissertation Historique fort curieuse sur la vie et les ouvrages de l'illustre *Olympia Morata*, cette sçavante et pieuse femme du XVI. siécle, que son mérite rendit si estimable. Cette Dissertation se réimprimera, apparemment en partie, à la tête de la nouvelle édition des ouvrages d'Olympia, que M. Noltenius prépare. Il y remarque diverses fautes dans ce que M. Colomiés et d'autres ont raporté de cette docte femme, et donne par cette premiere production, une idée fort avantageuse de sa capacité.

D'Ulme. M. Jean George Frich, Professeur en Poësie, a publié depuis peu une Dissertation Latine sur les Druides: *De Druidis Occidentalium Populorum Philosophis.* Il a pris pour fondement l'ouvrage du R. P. Dom Jacques Martin, Bénédictin François, sur *la Religion des Gaulois*; il y ajoute des Remarques, et quelques nouvelles Observations.

TRAITE' GENERAL DU COMMERCE de la Hollande, *par S. Rigard*, cinquiéme édition, plus ample qu'aucune des précedentes, et augmentée d'un nouveau Tarif des Droits d'Entrées et de Sorties,

 avec

avec les Appréciations des Marchandises, et d'une Instruction sur les Livres à doubles parties, comme aussi sur la Direction des Comptoirs. Le tout revû et corrigé avec soin *par Nicolas Struik*, le fils, qui y a ajouté une maniere nouvelle et très-facile pour calculer les Arbitrages, et la véritable Méthode pour trouver le pair dans les Changes, par la valeur intrinseque des Especes d'Or et d'Argent. 1732. in-4°. *A Amsterdam chez Pierre Humbert.*

Il paroît depuis peu chez *Bordelet* un Poëme du P. *Marsy*, Jésuite, qui fait honneur à son goût et à son talent pour la Poësie; il est intitulé, *Templum Tragœdiæ.* Le titre annonce que le Poëte entreprend d'y traiter de la Poësie Dramatique, et c'est ce qu'il fait avec toute la délicatesse possible; il y recherche l'origine de la Tragédie; il en examine le progrès, soit chez les Grecs, soit chez les Romains; il passe aux Théatres modernes qui lui sont consacrez, en Espagne, en Italie, en Angleterre, en France, et il donne en peu de Vers la maniere particuliere dont chacune de ces Nations traite la Tragédie. A l'occasion

 du

Digitized by Google

du Théatre François, le P. Marsy peint le caractere des deux plus grands Poëtes Tragiques que nous ayons eus, *Corneille* et *Racine*. Le P. Porée l'avoit donné dans sa derniere Harangue d'une maniere qui lui attira un applaudissement universel; on verra ici avec plaisir le même caractere tracé d'une maniere nouvelle, et qui ne tient point de la copie.

Le Poëte entre ensuite dans quelque détail sur les mouvemens et sur les passions qui doivent servir à la Tragédie, sur celles qu'elle-même excite dans les esprits, et sur le dénoüement qu'elle doit avoir. Il finit par exposer l'usage que l'on doit faire de l'amour dans ces sortes de Piéces, supposé que l'on ne puisse s'en passer. Voilà tout le fonds de ce Poëme. Le Lecteur nous sçaura gré de lui en exposer l'art et la fiction, et d'en rapporter ici quelques traits.

L'Auteur commence par s'excuser envers les Mânes des Héros qui sont tombez sous les murs de Philisbourg et devant ceux de Parme, de ce qu'il n'a point consacré sa Muse à leurs éloges; il se rejette sur la grandeur et la difficulté de l'entreprise. Rien n'est plus beau que le portrait qu'il fait de l'état présent des affaires.

Digitized by Google

Italicis victor campis dum *Magnus* ad altum
Fulminat Eridanum LODOIX, arcesque superbas
Diruit, et domito repetitâ clade Sicambro,
Inserit Ausoniis victricia lilia terris;
Dum videt obsessas numeroso milite ripas
Rhenus, et effusis latè exspatiatus habenis
Nequidquàm, fracto circùm sua litora cornu
Frendet, et ereptos gemit indignatus honores;
Armorum trepido Germania tota tumultu
Dum fremit, et sævo dicissa Polonia bello
Tristia sanguinei prœbet spectacula Martis,
Nos quoque &c.

Il parle ensuite aux Mânes des Héros.

Illustres Heroüm animæ quos *Luzara* vidit
Certantes, quorum miratus *Parma* triumphos,
Volvit iu Eridanum trepidas violentior undas;
Quosve *Philisburgum* vidit, stupuitque videndo
Egregias pulchro mercantes funere lauros
Parcite . . . .

Il suppose qu'étant appliqué à parcourir les routes inconnuës du Parnasse, il arriva à l'endroit où réside la Tragédie, dans un magnifique Temple dont il décrit les dehors. Il se prépare à entrer dans l'intérieur du Temple, lorsque la Tragédie se présente à lui. Cette Déesse l'introduit elle-même, et lui fait voir

 avec

avec étonnement toute la magnificence que cet édifice renferme ; cela lui donne occasion de comparer l'état présent de *la* Tragédie avec la bassesse de son origine. La Déesse lui parle ainsi :

Hæc miraris, ait ; sed enim si prima theatri
Tempora componas Scenæ præsentibus annis ;
Quantula tàm magnis fuerint exordia rebus
Vix capias. Regina vocor : si respicis ortus
Rustica, vilis eram ; quam nunc complectitur ingens
Regia, Sylvestres olim tenuêre tabernæ.

Elle lui montre dans des tableaux ses foibles commencemens dans la Grece.

Patriis egressa Tragœdia pagis
Fœcibus uncta genas, plaustroque invecta sonanti
Ire videbatur, ludisque accincta jocisque
Spargere scurriles vincta per Attica nugas.

Eschile le premier lui fait quitter les campagnes et les hameaux, et lui procure une retraite dans les Villes, en lui donnant une meilleure forme, mais grossiere encore et sans grace.

Hinc adeò Æschilea jam facta decentior arte
Scena nitescebat, nondùm tamen addita formæ

 Majestas

Digitized by Google

Majestas, et vultus adhuc spirabat agrestè
Nescio quid, primæque aderant vestigia sortis;
Ut cum Sylvestres agrestis fortè Puella
Deserit, in meliùs mutatâ sorte, Penates;
Urbanisque recens sese hospita cœtibus addit;
Illa quidem nitidas humeris imponere vestes
Festinat; succisque genas ac tempora pingit
Et rudibus flexum digitis accommodat aurum;
Culta quidem forma est, sed non dùm juncta decori
Majestas, et vultus adhuc clam prodit agrestem.

Elle lui fait voir ensuite son progrès sur le Théatre Grec, par le secours des deux grands Poëtes qui l'ont illustré, Sophocle et Euripide. Son culte et sa gloire passent à Rome; mais les commencemens en sont grossiers.

Hîc humilis nec debilibus benè fulta Cothurnis
Incerto titubat Romana Tragœdia passu;
Nempè triumphalem noras decerpere palmam
Roma; Theatrales non noras carpere lauros.

Ce qui a duré jusqu'à ce que le nouveau Théatre Latin du College de Clermont ait succedé à l'ancien Théatre de Rome.

Quosque tuus nunquam dederat sibi, Roma, Cothurnus

Ingenuos lusus, Claro de Monte lepores.

Le Théatre Espagnol vient ensuite ; il seroit plus majestueux s'il avoit moins de faste.

Olli Majestas inerat, si fastus abesset,
Et potuit grandis, nisi grandior esset, haberi.

La *Merope* de M. Maffei annonce la future splendeur du Théatre Italien. Le sang et la cruauté soüillent la Scene Angloise. Le Théatre François l'emporte sur tous ses Rivaux.

Cernis ut has inter majori insignis honore
Attollit caput, et socias supereminet omnes
Gallica Melpomene, duplices cui vertice cristæ,
Assurgunt ; geminæque micant in fronte coronæ ;
Altera de lauro est, de molli est altera mirto ;
Hanc dotavit Amor, Majestas texuit illam.
Sustinet has duplex Genius . . . .

Ces deux Génies du Théatre François sont Corneille et Racine, dont nous passons à regret le parallele et le portrait, que l'on verra avec un singulier plaisir dans le Poëme même. La Déesse conduit ensuite le Poëte dans toutes les parties du Temple ; elle lui fait voir les differentes passions dont elle se sert. La Pitié pa-

roît le visage baigné de larmes.

Non seciùs atque suis, aliorum sueta dolere
Luctibus.

La Terreur avec toutes les passions violentes qui la précedent ou qui l'accompagnent : le Poëte en est effrayé ; mais la Déesse le rassure.

Pone metum, simulachra vides innoxia, dixit ;
Et latet horrificâ jucundus imagine ludus.
Terreo, ut insanos abigam de corde timores ;
Sæpe mali medicina malum est ; miserandus amorem
Sanat amor ; furor esse potest medicina furoris ;
Sæpe fugant lachrymæ lachrymas, fictoque dolore
Discimus, heu ! veros nimiùm tolerare dolores.

Elle reprend dans Eschyle l'usage excessif de la terreur qu'il a employé dans ses Piéces, elle veut que la terreur soit moderée par la Pitié, et que la Muse Tragique employe les passions et les modere les unes par les autres, comme un habile Peintre mêle avec discernement des couleurs opposées pour en former un tout régulier.

Tandis que la Déesse donnoit au Poete des leçons sur la conduite et sur le dé-

nouëment des Piéces de Théatre, il voit Cupidon chargé de chaînes, le carquois brisé, le visage en pleurs, et accompagné d'une troupe d'Amours, qui se répandent comme lui en larmes et en soupirs. Le Poëte demande à la Déesse quel est cet Enfant qui paroît si ingenu et la candeur même, et dont le visage respire la pudeur et l'honnêteté, et pourquoi il est ainsi retenu dans des fers; Ne vous y laissez pas tromper, reprend-elle; cet Enfant en qui vous trouvez tant de pudeur, en est l'ennemi capital. Je n'avois jamais voulu souffrir que ni son carquois ni son flambeau parûssent sur le Théatre Grec ou sur la Scene Romaine; mais par un seul trait de sa malice, jugés de tous les autres. Indigné de n'être point appellé sur les Théatres que j'avois élevés, et de ne pouvoir y donner la loi, il chausse le Cothurne qu'il m'avoit surpris, et s'envôle d'abord en Iberie, où il établit son séjour; delà il va porter ses feux en Italie, il passe jusqu'en Angleterre, dont il amollit la Scêne. La France même, dont la Muse Tragique ne respiroit que grandeur et que majesté, le reçoit sur son Théatre; là les Alexandres, les Bajazets, les Tites, les Mithridates, les Achilles, les Hippolites se

 chargent

chargent de ses chaînes ; ils ne parlent plus que le langage de l'Amour ; il se fait une gloire de leur esclavage, et leur courage se change en mollesse : ce n'est plus cet amour qui rougissoit autrefois les Théatres de sang, victime de ses propres feux, et qui se vangeoit de ses fureurs sur lui-même ; mais c'est un amour inconnu aux anciens.

Querulus semper, sed nescius iræ ;
Dum queritur, placidum exercens sine felle furorem ;
Leniter objurgans ; et dicens molliter, *odi*.

Cependant, ajoûte la Déesse, je ne pus souffrir plus long tems les ravages que faisoit cet Enfant ; je le poursuivis, et après l'avoir atteint, je le chargeai de ces chaînes que vous voyez ; mais je n'ai pas tout-à fait éteint les feux qu'il avoit allumés ; les Théatres s'en ressentent encore : c'est cependant selon mes loix qu'on les conduit aujourd'hui. Que Cupidon aille, s'il veut, animer les Musettes et les chalumeaux des Bergers ; mais qu'il mette bas le Cothurne ; ou s'il faut enfin que l'Amour paroisse sur la scêne, qu'il ne s'en rende pas absolument le maître, &c.

Aut si tanta pedem Scenis inferre libido est,

Digitized by Google

Ille meis doleat, non imperet ille Theatris.
Hîc miser, hîc trepidus, stimulisque agitatus acerbis
Prodeat, et sævo præbens alimenta furori
Non tàm sollicitet cœcos quàm sanet amores.

La nuit survient, et oblige le Poëte à se retirer.

Cette Piéce brille par sa belle Latinité, par les tours Poëtiques et délicats qui y sont répandus, et sur tout par une certaine legereté variée, qui semble tenir de la facilité d'Ovide et de la majesté de Virgile. Le P. Marsy l'a dédiée à M. d'Argouges, Lieutenant Civil, par une Epître en Vers courte et très-bien touchée.

Les Poësies de Mlle *Malcrais de la Vigne*, dont on attendoit l'impression avec impatience, se vendent *à Paris, chez la Veuve Pissot, Chaubert*, Quai des Augustins, *Clousier*, ruë S. Jacques, *Nully*, au Palais, et *Ribou*, vis-à-vis la Comédie Françoise. Le prix est de 30. sols en brochure.

M. de Reaumur, Membre de l'Académie Royale des Sciences, eut le 8. Décembre l'honneur de présenter au Roi le premier Tome des Mémoires pour

 servir

Digitized by Google

servir à l'Histoire des Insectes, contenant des Papillons et les Chenilles, enrichi de figures.

Le Mémoire que M. *Geoffroy* lut à la derniere rentrée publique de l'Académie Royale des Sciences, est divisé en trois parties. Dans la premiere, il examine quelle est la partie de l'Antimoine qui constituë son éméticité; et il conclud avec tous les Chymistes habiles, que c'est la terre vitrifiable de ce mineral qui excite le vomissement, en irritant le genre nerveux. Il fait voir que plus le Crystal de Tartre s'est chargé des particules de cette terre vitrifiable, plus le Tartre est émetique. Mais comme tous les Artistes qui font cette préparation antimoniale, principalement ceux qui la travaillent pour être débitée dans les Foires et dans les Campagnes, ne suivent pas le meilleur ou le même procedé, il arrive souvent que les Tartres émétiques font des effets differents; et que par conséquent il peut s'en trouver qui fasse vomir beaucoup à la dose de deux grains, pendant qu'un autre causera à peine des nausées, donné à 4. et 5. grains. M. Geoffroy donne un moyen de connoître à quel degré un Tartre émétique quelconque peut

 être

être émétique : c'est de le réduire par le flux noir, c'est-a dire, d'en retirer par la fonte avec ce flux la quantité de Régule d'Antimoine que le Tartre à éprouver peut contenir. Par une Table qu'il a donnée à la fin de cette premiere partie de son Mémoire, on peut sçavoir quelle doit être la dose d'un Tartre émétique dont on réduit telle ou telle quantité de ce Régule.

Dans la seconde partie l'Académicien examine de même le Kermès mineral, remede dont la préparation fut publiée en 1720. par ordre du Roy. Il résulte des experiences que M. Geoffroy a faites, que ce remede est composé de la partie métallique de l'Antimoine, divisée en particules aussi fines qu'il est possible de les concevoir. Que la liqueur alcaline du Nitre fixé par les charbons, qu'on fait boüiilir sur l'Antimoine rompu en morceaux, forme avec le souffre commun qui fait près de la moitié du composé de ce mineral, un *Hepar sulphuris*, lequel détruit le tissu de la partie métallique. Cette partie, quoique divisée en particules très fines, conserve cependant une pesanteur spécifique qui l'empêche de se soutenir dans la liqueur de l'*Hepar* dès qu'elle est refroidie ; car

 alors

Digitized by Google

alors elle se précipite. Recueillie et lavée après sa précipitation, elle fournit cette poudre qu'on nomme le Kermès mineral.

Cette poudre ne devroit être que fondante et diaphorétique, mais, parce qu'ainsi que le Tartre émétique, elle n'est pas préparée par tout de la même maniere, il s'en trouve quelquefois qui est violente dans ses effets. M. Geoffroy indique le moyen de l'examiner par la réduction : cependant comme cette réduction n'est pas si facile que celle du Tartre émétique, il enseigne un autre moyen de rectifier le Kermès sur la préparation duquel on auroit quelque doute. C'est de le faire boüillir de nouveau dans de l'eau légerement empreinte d'une portion de la liqueur du Nitre fixé; alors en prenant les précautions décrites par l'Académicien, on a un Kermès mineral, qui répond aux vûës du Médecin qui l'ordonne, lorsqu'il n'a dessein de l'employer que comme un fondant ; car ce Kermès ainsi rectifié ne peut faire vomir que par accident, c'est-à-dire, lorsque par inattention on introduit quelqu'acide végetal dans l'estomac.

Au Kermès regardé comme fondant on peut substituer l'Antimoine lui-mê-

me sans autre préparation qu'une exacte trituration, dont M. Geoffroy décrit tout le détail dans la troisiéme partie de son Mémoire.

Ce reméde est en usage depuis long-tems en Allemagne, et même en Angleterre. Plusieurs Médecins l'ont recommandé dans les maladies de poitrine, et pour l'asthme. Kimckol s'en est servi avec un heureux succès pour se délivrer d'un Rhumatisme opiniâtre, et ensuite pour se soulager dans une attaque de goutte. M. Geoffroy ajoute à ce témoignage que ce reméde est un des meilleurs qu'on puisse donner aux enfans Rachitiques ou noués; à ceux qui ont des glandes obstruées, et même à ceux qui sont tourmentés par des vers. Il a observé aussi que plusieurs femmes sujettes aux fleurs blanches en ont été bien guéries par l'usage continué de ce reméde, qui agit presque insensiblement quand il est pris en petites doses comme d'un grain dans les premiers jours. Il faut être attentif à ne laisser prendre aux malades aucun acide qui puisse développer dans leur estomac la vertu émétique de ce mineral.

FAU-

Digitized by Google

FAUTEUIL DE POSTE:

Machine pour guérir et pour éloigner les maladies que causent l'excès de nourriture, la vie trop sédentaire, et le défaut de transpiration suffisante.

FEu M. Chirac, grand Médecin et beaucoup d'autres habiles Médecins, ont observé que le mouvement que reçoit le corps dans une Chaise de poste qui roule rapidement sur le pavé durant plusieurs jours, peut être regardé comme un excellent remede contre beaucoup de maux que l'on attribue à la mélancolie, aux vapeurs, à la bile et aux obstructions du foye, de la rate et des autres glandes du bas ventre.

Ces maux ne viennent effectivement, la plûpart, que des obstructions et des embarras qui arrivent dans les glandes et autres parties des visceres. Ces obstructions arrivent plus souvent à ceux dont le sang est trop épais, et apauvri des parties d'air qui font les esprits animaux et qui augmentent le ressort du sang.

Or, d'un côté, les obstructions des petits canaux des glandes se dissipent souvent par les seules secousses et par les trémoussemens rapides que cause la

Digitized by Google

Chaise de Poste à tout le corps, qui les communique nécessairement à ces glandes, et de l'autre, ces secousses subites et continuës, obligent la poitrine à respirer plus fortement et plus fréquemment et à faire passer plus d'air dans le sang ; elles causent encore un effet salutaire, c'est une plus abondante transpiration du trop plein de notre sang, ce qui fait que le corps ne retient des parties de la nourriture que celles qui lui sont nécessaires pour réparer les forces perduës, et l'on sçait que ce trop plein de sang et des autres liqueurs étant retenu dans le corps, doit causer tantôt des fievres, et tantôt des rhumes, des rhumatismes, des fluxions sur les yeux et sur differentes parties du corps.

Ces effets des obstructions des glandes des visceres, arrivent plus souvent à ceux qui prennent plus de nourriture et qui font moins d'exercice qu'il ne convient à leur santé, et ceux-là sont en grand nombre, sur tout dans les Villes.

Mais comme le Remede de la Chaise de Poste est cher et encore plus embarassant, j'ai pensé que l'on pourroit y suppléer par un Fauteüil affermi sur le chassis qui causeroit ces secousses fortes et vives.

On pourra diminuer ou augmenter

Digitized by Google

la vitesse et la force des secousses de la Machine, en faisant diminuer ou augmenter la vitesse de l'action de celui qui fait tourner la premiere roüe, ou en éloignant, ou en approchant le Fauteüil du pivot qui sert de centre de mouvement au chassis mobile de la Machine, et cela selon que le malade le demandera, et même un careau de plume sur le Fauteüil diminuera aussi la force du trémoussement.

Il faudroit, je croi, que cette Machine fut en plein air dans un jardin en Eté, ou dans une Sale en Hyver, mais toujours dans un air renouvellé et temperé par le feu.

Ce sont les gens riches et sédentaires qui sont les plus sujets à ces obstructions et à ce défaut de respiration et de transpiration suffisante; quelques-uns d'entre eux pourroient avoir de pareilles Machines chez eux, tant pour eux que pour leurs amis, mais les Apoticaires et les Chirurgiens en auroient aussi pour le Public.

Les personnes saines pourroient s'en servir pour suppléer à l'exercice, qu'ils ne sçauroient faire, pour conserver leur degré de santé, les autres pour éviter les saignées de plenitude, ce Remede augmenteroit leur respiration et leur trans-

piration, et les malades pourroient recouvrer ainsi, les uns promptement, les autres peu à peu, leur santé.

Pour la simple conservation de la santé contre les maux menaçans, il suffira à la plûpart, d'user de cette Machine deux ou trois jours d'une semaine durant deux ou trois heures, mais à l'égard des malades, comme il y a des maladies plus ou moins opiniâtres, les unes pourront se guérir en deux ou trois jours, par un trémoussement rapide de quatre ou cinq heures par jour, les autres ne pourront sentir de soulagemens fort sensibles qu'en un plus long espace et par des secousses moins fortes et moins vives.

Il pourroit bien arriver que ce Remede ou ce préservatif seroit salutaire pour un beaucoup plus grand nombre de maux que l'on ne s'imagine; parce que les causes les plus generales de nos maladies et de nos indispositions, viennent ou du défaut de transpiration suffisante, ou des obstructions des glandes petites et grandes qui sont dans le corps, obstructions que nous ne sçaurions dissiper que par des secousses semblables à celles que donne ou Lamble d'un cheval, ou ces voitures de loüage qui vont fort vite et qui sont un peu rudes.

 Il

Digitized by Google

Il y a des gens, qui pour leur santé, ont besoin d'aller à la chasse et se trouvent mal dans les lieux où ils ne sçauroient chasser; or cet exercice de cette sorte de poste pourroit suppléer à ce défaut de chasse.

Il y a des personnes ou infirmes, ou âgées, ou convalescentes, qui n'ont pas la force de marcher assez longtems pour faire un exercice suffisant pour leur santé. Or la Machine y suppléera; ils ne dépenseront, dans cet exercice, aucune partie de leurs forces, ce qui est très-important.

Il y a des personnes qu'il est difficile de saigner par précaution, sans risquer de les estropier; il y a des femmes qui sur tout en certains tems ont besoin de l'effet de la saignée; or cet exercice joint à la diéte, peut y suppléér sans aucun danger.

La goute est une obstruction dans les parties membraneuses et tardineuses, les accès viennent, ou faute d'exercice suffisant, ou faute d'assez d'air dans le sang et de respiration assez fréquente et assez forte, pour mettre dans le sang assez d'air et assez de ressort pour faciliter la circulation des liqueurs dans les petits canaux des extrémitez: or en usant quel-

Digitized by Google

quefois de cet exercice, les gouteux auront moins de ces accès, moins longs, et moins douloureux.

Je croi bien que dans les Pays fort chauds comme entre les Tropiques, cette Machine seroit inutile à cause de la grande transpiration ; mais par une raison contraire elle doit être nécessaire dans les Pays froids, où l'on mange plus que dans les Pays chauds, et où la transpiration n'est pas quelquefois assez abondante.

Il pourroit bien être que la raison pour laquelle les habitans des Pays froids sont plus laborieux que ceux des Pays chauds, c'est que, faute de transpiration suffisante, ils sentent une inquiétude corporelle qui les porte à une sorte d'action qui aide leur transpiration,

Cette Machine seroit nécessaire dans les Communautez Religieuses, sur tout pour les Gens d'Etude qui n'ont point d'exercice corporel suffisant.

Comme cette Machine fera moins de bruit qu'une Chaise de Poste sur le pavé, un Ministre indisposé assis sur ce Fauteüil pourra facilement se faire lire les Lettres, les Placets, les Memoires, ou s'en faire rendre compte par ses Commis et leur dicter les réponses et les autres dé-

Digitized by Google

dépêches. Il remettra ainsi un degré de mouvement et de circulation nécessaire à son sang et à ses autres liqueurs, que le repos excessif de sa Chaise lui auroit peu à peu fait perdre. D'ailleurs le grand âge des bons Ministres ne leur laisse pas souvent assez de force, ni le Ministere assez de loisir pour aider la transpiration par la promenade à pied ou à cheval; or la Machine suppléera avantageusement ou au manque de force ou au défaut de loisir, et fera ainsi durer la vigueur du corps et de l'esprit dans les Ministres âgez et les rendra plus longtems plus sains et par conséquent plus utiles à leur Patrie.

On pourroit placer deux Fauteüils sur la Machine, afin que deux Personnes pussent avoir le plaisir de converser en prenant le même Remede; on pourra du Fauteüil en faire un lit, en baissant le dossier et en élevant le marchepied. On pourra faire mouvoir la Machine par un poids comme celui qui fait tourner la broche et suspendre même ce poids dans une chambre voisine. Il est vraisemblable que la Machine se perfectionnera de jour en jour, tant pour la santé que pour la commodité.

Mais pour bien conduire ce Remede, il

Digitized by Google

il faut sur tout dans les commencemens, un Medecin habile, qui puisse en observer exactement les differents effets, prolonger ou diminuer ou partager la durée du mouvement par jour, prescrire les plus grandes ou les plus petites secousses, le régime journalier, l'heure de l'exercice, le matin à jeun et le soir avant le souper, &c. car les meilleurs Remedes pris à contretems loin d'être salutaires deviennent nuisibles.

On dit que les Anglois sont plus sujets que les François à tout ce qui peut être attribué aux obstructions qui causent la mélancolie, parce qu'ils sont mangeurs encore plus excessifs de viande que les François. Aussi ce fut un Anglois mélancolique que feu M. Chiraç, à ce qu'il m'a dit, guérit à Montpellier par le mouvement de la Chaise de Poste qu'il lui conseilla.

Il n'avoit pas imaginé qu'il fut possible d'exécuter une Machine qui pût faire les mêmes effets, encore plus sains et plus commodes que ceux que peut causer la Chaise de Poste, c'est qu'il ne faisoit pas attention à ce que peut un excellent Ingénieur Machiniste, tel qu'est M. Duguet, qui a volontiers entrepris d'inventer la Machine et de la faire exécuter, de ma-

 niere

niere qu'elle puisse facilement être démontée, transportée et remontée. Il m'en a déja fait voir un premier essai, qui m'est garant du succès de son entreprise.

A Paris ce 24. Decembre 1734.

Nous avons vû le 31. de ce mois le premier *Trémoussoir* ou le premier *Fauteüil de Poste*, ce Fauteüil se met à trois endroits différents ; l'un vers le bout, là où le chassis mobile qui soutient le Fauteüil est appuyé sur un pivot au centre de son mouvement, c'est-là que le Fauteüil et le trémoussement est le moins fort.

En faisant couler le Fauteüil un pied de plus vers le milieu de ce chassis, on sent le trémoussement sensiblement plus fort. Et lorsque le Fauteüil est à un pied plus près de la circonférence de l'arc de son mouvement, le trémoussement est encore plus fort.

A l'égard de la promptitude du trémoussement, cela dépend du plus ou du moins de vitesse avec laquelle le trémousseur fait tourner la roüe.

Quelques-uns des Spectateurs eussent voulu que le grand trémoussement eut été encore plus grand, c'est à dire, au point où il leur eut causé un peu de dou-

Digitized by Google

leur, sur quoi il y a plusieurs choses à remarquer.

La premiere, qu'il seroit fort aisé de les satisfaire, car il n'y auroit qu'à prolonger ce chassis mobile de quelques pouces, ce qui est très facile.

La seconde, c'est que plusieurs des Spectateurs ont trouvé que le *trémoussement* au dernier degré, leur causoit *déja* cette douleur que les autres n'y sentoient point encore.

La troisiéme, c'est que ceux qui ont été dans le Fauteüil, mis au dernier degré, n'y ont pas été plus d'une minute, au lieu qu'il faudroit y avoir demeuré au moins une heure, ou soixante fois plus longtems, pour voir si au bout de ce tems-là ils n'auroient point senti cette douleur qu'ils cherchent, plutôt par une curiosité inutile, que par raison et pour quelque utilité.

La quatriéme, c'est que le but de l'usage de cette Machine, est, ou pour conserver la santé ou pour guérir de quelque maladie ou incommodité. Or personne n'a imaginé qu'une minute de trémoussement puisse opérer un effet sensible sur des personnes qui se portent bien, tels qu'étoient tous les Spectateurs, ni même opérer un soulagement sensible en si peu

 de

de tems dans ceux qui se portent mal.

De-là il suit que pour être en état de juger s'il faut augmenter ou diminuer la force du trémoussement, ou en augmenter ou en diminuer la vitesse, soit pour opérer la guérison, soit pour la conservation de la santé et pour faciliter la transpiration, il faudra diverses expériences de plusieurs heures et même de plusieurs jours, observées par les Médecins et par les malades même, et par ceux qui ont de l'attention à leur santé, car jusques-là on ne sçauroit faire que des jugemens fort incertains, et alors il vaut mieux demeurer dans le doute et suspendre son jugement.

La Machine ne fait point assez de bruit pour empêcher celui qui est dans le Fauteüil d'entendre tout ce qui se dit autour de lui, mais cependant on assure que l'Ingénieur a trouvé le moyen de diminuer encore ce bruit de plus de la moitié. On dira dans la suite ce qu'on apprendra sur l'utilité de cette Machine singuliere et toute nouvelle.

ESPRIT DE VIE, Remede approuvé par M. Chicoyneau, Premier Medecin du Roy. Nouvelles Découvertes bien consolantes pour les Malades qui n'ont pu guérir par les remedes ordinaires.

L'Esprit de Vie est une quintessence métallique très-pure, ou un dissolvant anodin, très-capable de remedier à presque toutes nos maladies, par la vertu qu'elle a de purifier le sang, et de rétablir sa constitution en fondant et dissolvant les humeurs qui en causoient l'altération, les faisant circuler librement et sortir par les sueurs, les urines, ou les selles avec douceur et facilité.

Je dis capable de remedier à presque toutes nos maladies, parce que nous n'avons guere de maladies dont la cause ne vienne de la mauvaise constitution de notre sang; or ce Remede ayant la vertu de rétablir cette constitution alterée par l'abondance des humeurs, il s'ensuit necessairement qu'il guérit toutes les maladies qui en proviennent.

Ainsi il est également propre à rendre la consistance au sang trop clair, et à subtiliser celui qui est trop épais; à calmer le premier dans l'impetuosité de sa course, et à faciliter la circulation du second;

Digitized by Google

second; à arrêter les pertes de sang, les dévoyemens et vomissemens opiniâtres, et à provoquer les regles et les selles; à rétablir le cours des urines et à en faire cesser les écoulemens; à remedier aux sueurs immoderées et à les exciter en ceux qui les ont arrêtées depuis plusieurs années. Il est specifique pour les vapeurs, les convulsions, les maux de tête, les maladies de l'estomach, les obstructions; il débouche les viscéres, guérit les maladies du foye et celles de la matrice; enfin il est souverain pour la Gravelle qu'il dissout et fait couler, comme aussi pour toutes sortes de coliques, pour l'Apoplexie, l'Hydropisie, pour faire pousser au dehors la petite verole et le pourpre, pour les Paralisies, Epilepsies nouvelles, toux violentes, Fluxions et oppressions de poitrine, pour l'astme, crachement de sang, miserere, palpitations, maladie des Vers et du Solitaire, et pour mille autres maladies qui ont résisté aux remédes ordinaires, pouvû qu'elles n'ayent pas un caractere absolument incurable.

Toutes ces maladies descendent d'une même cause, qui n'est autre que les humeurs qui alterent la constitution de notre sang, la varieté de leurs noms ne doit point en imposer, elle ne vient

 que

Digitized by Google

que des divers endroits du corps sur lesquels les humeurs se jettent, et des differentes manieres dont elles les affligent ; ainsi, bien loin d'être étonnant, il doit paroître au contraire très-naturel que mon Esprit de Vie, qui par sa vertu purificative détruit cette cause, guérisse tous ces maux qui en sont *les effets.*

La qualité par laquelle il agit si efficacement est la chaleur, mais une chaleur qui n'a rien de brulant, qui est douce, vivifiante, conforme à celle de notre sang, telle enfin qu'elle doit se trouver dans un Remede parfait; car il faut qu'il soit chaud et vivant. Rien ne s'opére dans la nature que par la chaleur, notre vie lui doit sa durée ; elle finit *quand la chaleur* s'éteint, et jamais les humeurs ne *font* de dépôts et ne causent de maladies, qu'en bannissant des endroits qu'*elles* attaquent, la chaleur qui en *faisoit* la santé. Le feu qui succede dans l'endroit du mal, à la place de la veritable chaleur, ne vient que de l'irritation des parties, causée par le picotement des humeurs ; et l'échauffement où l'on se trouve pendant la maladie, n'a point d'autre cause.

On ne dissipera jamais cet échauffement, ce feu étranger, en rafraichissant, mais plutôt en rétablissant la chaleur na-

turelle, ce qui ne se peut faire que par un Remede d'une chaleur non brulante, mais vivifiante qui lui soit semblable, capable de la reveiller, et de travailler de concert avec elle pour chasser l'humeur. Telle est la chaleur de mon Remede; telle est son opération.

En effet la fin de son opération est de rétablir chez nous le ressort des Solides et le cours des fluides, c'est-à-dire, de fortifier les parties malades et de purifier le sang, en rétablissant sa constitution, et lui faisant prendre, aussi-bien qu'aux humeurs, la fluidité et le cours qu'il doit avoir. Car dès que la circulation est libre et naturelle, la santé est parfaite.

Le gout de cet Esprit est pénetrant sur la Langue, mais sans être âcre, il remplit au contraire la bouche d'une odeur agréable, vive et réjoüissante.

Je le donne ordinairement mêlé avec du Sirop et de l'Eau de vie, ce qui en fait un ratafiat agréable au gout de tout le monde, et empêche celui qui en prend de s'appercevoir que c'est un Remede; ce qui est un grand point, pour en donner aux malades difficiles, sans qu'ils le sachent. Il n'en faut point prendre qu'on n'ait auparavant bien remué la Bouteille sans dessus dessous un peu de temps,

Digitized by Google

et il faut avoir soin de la reboucher promptement ; quand on en a versé ce que l'on veut. Si le malade n'aimoit ni l'Eau de vie, ni le Sirop, je pourrois le lui donner mêlé avec toute autre chose qui seroit plus de son gout.

Quant à la DOZE, chaque prise de ce Remede doit être pour un Enfant *depuis* un an jusques à quatre, d'une cuillerée à caffé ; depuis quatre jusqu'à sept, d'une cuillerée à bouche ordinaire ; de sept à quinze, de deux cuillerées ordinaires ; pour les femmes grosses, la *même* doze ; cet Esprit ne peut faire que du *bien* à la mere et à l'enfant (et dans les accouchemens difficiles, en doublant la dose, il les facilite) depuis quinze ans jusqu'à trente, de trois cuillerées, si les forces le permettent ; depuis trente jusqu'à cinquante et au-delà, depuis quatre cuillerées jusqu'à six, s'il en est besoin, selon la force du malade et la résistance de la maladie.

Ce Remede, suivant l'espece de la maladie, n'empêche pas d'aller à ses affaires, de vivre à l'ordinaire de bons alimens, d'un bon suc, et de boire son vin comme on a accoûtumé.

Par d'autres Opérations, je tire de l'Esprit de Vie le Diaceltatesson de Pa-

 racelse

racelse, pour les Goutes rebelles, dont la vertu a été éprouvée à l'égard de plusieurs Gouteux qui en ont été guéris, et dont j'ai les Certificats, l'un desquels depuis sept ans n'avoit pû sortir de sa chambre. Il guérit les douleurs de reins et autres; les Dartres et Galles rebelles; les maux Veneriens; les enflures, boursouflures et hydropisies. C'est un Fondant précieux très-rare, qui consiste en une Poudre sans goût, sans odeur, dont la *Doze* est de 4. à 12. grains, qu'on prend de 3. ou 4. jours l'un. On la met dans de la Thériaque, ou chose solide, pour en former une Pilule, car dans du liquide elle seroit perduë. On fait suivre 3. ou 4. boüillons, comme aux autres Médecines, elle purge peu, doucement, et sans tranchées. Et en la réïterant elle fait suer ou uriner.

Par l'Esprit de Vie, je tire encore le Magistere de Perles de Paracelse pour diverses maladies et pour rétablir les forces; l'Arcane Coralin pour les Maladies Veneriennes; et d'autres Liqueurs pour les Cancers curables, Fistules, Ulcéres, Dartres et autres Maladies.

Tous ces Remedes se gardent et se transportent facilement où l'on veut. La vertu de l'Esprit de Vie augmente en viellissant.

J'ai fait en Province pendant deux ans des expériences toujours heureuses de ce Remede, sur grand nombre de maladies qui paroissoient incurables, et où les Remedes ordinaires avoient échoüé. J'en ai les Certificats et attestations passez devant Notaires à S. Malo, et controllez aux mois d'Avril, Juin et Août 1733. signez de 90. personnes dignes de foi, Ecclesiastiques, Armateurs, Capitaines et Officiers de Marine, qui en ont été guéris radicalement et sans la moindre irritation; assuré par les expériences de la bonté de ma découverte, je me présentai à Mrs de la Commission, dont on ne peut trop loüer la scrupuleuse exactitude à s'acquiter du devoir important dont ils sont chargez, de veiller à ce que l'on ne distribuë point des Remedes mauvais ou douteux. Mrs Geoffroy et Bolduc, Apoticaires du Roy, firent l'analise de mes Remedes. Il fut ordonné dans leur Assemblée aux Thuilleries le 5. Fevrier 1734. que je ferois à Paris de nouvelles expériences. J'obéis, et M. Dumont, Ecuyer, Baron de Coursèlles et Maître Chirurgien Juré de S. Côme, et premier Chirurgien de feu M. le Duc d'Orleans, Régent, m'a donné son Approbation du 8. Mars 1734. comme témoin oculaire de la guérison

Digitized by Google

de douze maladies differentes que les Remedes ordinaires n'avoient pû soulager ; il en marque sa surprise, et que lui-même étant malade et M. son fils, ont usé de mon Remede avec le même succès. Je fis présenter cette Approbation à M. Chicoyneau, Premier Médecin du Roy, et Président de la Commission, qui voulut être témoin lui-même de l'effet de l'Esprit de Vie. Sur ses ordres, je me transportai à Versailles et j'y travaillai pendant six mois sous ses yeux, avec un succès toujours égal sur differents malades et differentes maladies qui avoient épuisé tous les Remedes ordinaires sans aucun soulagement. Ce tems fini, M. Chicoyneau me donna son Approbation. Approbation qui doit lever toutes sortes de doutes par le poids de son Auteur, dont la capacité et la vigilance ne laissent rien à désirer pour examiner et juger seurement si les Remedes que l'on propose sont salutaires et avantageux au Public. Elle est datée du 4. Octobre 1734. M. Chicoyneau y déclare qu'après s'être fait expliquer la préparation et composition de l'Esprit de Vie, il m'a donné plusieurs malades de palpitations, hydropisies, affections vaporeuses, dévoïements opiniâtres, perte de sang, et autres semblables,

Digitized by Google

sur lesquels les Remedes ordinaires n'avoient pû rien opérer, et que néanmoins je les ai parfaitement guéris par ce Remede, *que je leur ai administrés suivant les Regles de l'Art.* Il y explique que l'Esprit de Vie est une espece de fondant aperitif, spiritueux et cordial, très-efficace pour le traitement des maladies qui dépendent d'obstructions ou de l'épaississement et de la grossiereté et viscosité de la Limphe et du relâchement des solides, enfin il dit qu'il est propre à ouvrir et à fortifier, *qu'il ne peut produire de mauvais effets, et peut au contraire procurer des guérisons parfaites.* Ce sont les propres termes de son Approbation ; j'offre à le faire voir avec les autres ci-dessus énoncez à tous ceux qui voudront s'éclaircir de la verité.

Mon adresse est à M. Cotet, Maître Chirurgien Juré, et Chirurgien Major des Vaisseaux du Roy aux Indes Orientales, à Paris, ruë du Mail, troisiéme porte cochere, par la Place des Victoires. Ceux qui m'écriront auront la bonté d'affranchir le port de leurs Lettres, sans quoi on ne les recevra point.

Ce Remede sera cacheté d'un cachet qui porte le Soleil et la Terre, et deux Amandes pelées, avec un autre où est COTET.

Digitized by Google

Le Pére Don Manuel Gaëtan de Sousa, de la Congrégation des Clercs Réguliers de la Providence, Conseiller du Conseil du Roy de Portugal, Pro-Commissaire General de la Bulle de la Croisade, et Censeur de l'Académie Royale de l'Histoire, dont il avoit le premier proposé l'établissement, mourut à Lisbonne le 18. Novembre passé, âgé de 76. ans ou environ.

On écrit de Provence, du 7. Décembre, ce qui suit: Nous avons eu deux Oraisons Funebres imprimées, de M. le Maréchal de Villars, l'une prononcée à Toulon par le P. Lallemand, et l'autre à Arles par le P. Follard, Jesuites; elles ont été applaudies, et la Ceremonie funebre a été magnifique dans les deux Villes. On assure que le P. Follard doit prononcer l'Oraison Funebre de M. le Bret, à Arles, laquelle sera aussi renduë publique.

L'Ordre de S. Augustin et la République des Lettres, ont fait une perte considerable en la personne du R. P. *Placide*, Augustin Déchaussé, décedé dans le Monastere de Notre-Dame des Victoires le 30. Novembre 1734. en la 86. année de son âge.

Il étoit né à Paris en 1648. et avoit quitté le Monde de bonne heure. A toutes les vertus d'un bon Religieux il joignit un grand amour pour l'étude, et en particulier pour celle de la Géographie, dont il avoit reçû les premieres instructions du celebre Pierre Duval, son beau-frere. Il s'y perfectionna par une application infatigable et par ses propres recherches, ensorte que ses premieres Cartes lui mériterent la qualité de Géographe du Roy. Assidu, laborieux, passion-

Digitized by Google

né pour le succès de son travail et pour la perfection de la Géographie, il ne se borna pas à la composition de plusieurs Cartes, il entreprit de donner au Public plusieurs Traitez sur cette matiere, de revoir et corriger la plupart de ceux qui avoient été donnez par Pierre Duval.

Ces differens Traitez, écrits méthodiquement et avec exactitude, ont été très-bien reçûs; ses Cartes n'ont pas moins fait de plaisir et sont tous les jours recherchées. Le cours du Po qu'il a donné en cinq feüilles, dont nous avons parlé dans le Mercure de Septembre dernier, est un Ouvrage qui ne peut être trop loüé et qui fait un plaisir particulier à une infinité de Personnes attentives aux mouvemens, que cause la guerre dans cette partie de l'Italie. On continue de distribuer cette Carte à la Porte du Convent de la Place des Victoires, en feüille, sur toile et sur du Satin, ainsi que toutes les autres Cartes données en differens temps par le P. Placide. En voicy le Catalogue.

Le Cours du Danube, 2. feüilles et demie. L'Allemagne, une feüille. Le Piémont et le Montferrat, 2. feüilles. La Savoye, une feüille. Les Postes de Paris à Rome, une feüille. Les Postes des Confins de France, une feüille. La France, 4. feüilles. La Catalogne, 2. feüilles. Le Portugal, une feüille. Les 17. Provinces des Pays-Bas, 2. feüilles. La Flandre, une feüille. Le Royaume de Siam, une feüille. Le Cours du Po, 5. feüilles.

Il a aussi donné les Plans qui suivent. De la Bataille de Verges; de la Ville et Château de Palamos; de Charleroy; de la Ville et Citadelle de Liege; de la Bataille de Nerwinde, et celui de la Bataille de Parme.

Digitized by Google

On vient de faire une perte considerable en la personne de M. *Joseph Vivien*, Peintre et Pensionnaire du Roy, Conseiller de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, logé à l'Hôtel Royal des Gôbelins, Peintre ordinaire de Leurs Altesses Electorales de Cologne et Baviere, né à Lyon en 1657.

L'amour qu'il eut pour la Peinture, le détermina dans sa jeunesse à venir à Paris; il eut le bonheur d'être Disciple de M. le Brun, Premier Peintre du Roy.

M. Vivien fit tant de progrès dans les leçons qu'il reçut d'un si grand Maître, qu'il se perfectionna en peu de temps; comme il avoit beaucoup de facilité pour dessiner avec les crayons de Pastel, il devint, pour ainsi-dire, l'inventeur de peindre de cette façon; personne n'ayant jusqu'alors fait des Morceaux aussi étendus. Il peignit des Portraits grands comme Nature, dessinez et colorez d'un goût admirable, et entre autres la Famille de Monseig. Louis Dauphin, Pere, et des trois Princes ses Fils, le Duc de Bourgogne, le Duc d'Anjou, à présent Roy d'Espagne, et le Duc de Berry, dont les Tableaux sont conservez dans le Cabinet du Roy.

En 1715. l'Electeur de Baviere, auquel il étoit attaché, lui ordonna de peindre la réunion de toute la Famille Electorale, qui avoit été divisée pendant plusieurs années dans les dernieres guerres. M. Vivien commença aussi-tôt ce grand et prodigieux Ouvrage, et pour le rendre plus durable à la Posterité, il entreprit de le peindre à l'huile; après avoir travaillé à ce Morceau pendant nombre d'années en differens temps, il l'acheva l'année derniere 1734. Avant que de faire partir ce Tableau pour la Baviere, il fut admiré

de tous les Connoisseurs. Le Roy désira de le voir, il fut porté à Versailles, où M. Vivien reçut les éloges que méritoit un aussi excellent Tableau.

M. Vivien n'ayant rien tant à cœur que de présenter son Tableau à S. A. E. de Baviere et de faire sa cour à S. A. E. de Cologne; entreprit d'aller en Allemagne au mois de Novembre dernier, temps qui lui fut d'autant plus funeste, à cause de la saison, qu'il tomba malade à Bonne où il mourut le 5. Décembre 1734. d'une fluxion de poitrine, âgé de 77. ans, après néanmoins avoir eu la satisfaction de faire sa cour à S. A. E. de Cologne, qui lui donna toutes sortes de marques de distinction et de génerosité.

Voici l'Explication du Tableau qui représente la réünion de la Serenissime Maison de Baviere, par l'heureuse conclusion de la Paix, au mois de Mars 1715.

L'allegorie est employée aussi élegament dans la Peinture que dans la Poësie, elle rend les sujets plus grands et plus relevez; et par les diversitez qu'elle produit, donne lieu au Peintre comme au Poëte de s'étendre davantage et de faire une heureuse composition de ce qu'il a à représenter; mais il la faut traiter, pour plaire, d'une maniere simple, quoique noble et majestueuse, et qui soit facile à développer, sans donner dans certains excès qui choquent la vrai-semblance et qui fatiguent l'esprit pour en connoître le véritable sens; c'est à quoi l'on s'est attaché dans ce Tableau où il n'y a rien d'inutile, d'obscur ni d'outré; tout y est clair, caracterisé et pour ainsi-dire, à sa place, et l'on comprend facilement du premier coup d'œil ce que cette allégorie signifie; mais peut mettre encore

en plus grand jour la conduite et le dessein du Peintre dans cet Ouvrage, on a crû en devoir donner ici l'explication en peu de mots.

Il n'y a personne, ou du moins fort peu de gens en Europe, qui ne sçachent comment, par des coups imprévus et des fatalitez extraordinaires, la Maison Electorale de Baviere s'est vûë dispersée en differens climats, dans le cours de la derniere Guerre; on sçait aussi que par la conclusion de la Paix de Rastat, confirmée par le Traité de Baden, cette illustre Maison va se rassembler et joüir désormais d'un calme heureux et d'une douce tranquillité, après avoir essuyé pendant si long-temps les vents contraires et des tempêtes effroyables, sans toutefois que tant de bourasques ayent jamais pû ébranler sa constance et sa fermeté.

C'est pour laisser à la Posterité la memoire de ces grands Evenemens, que le Peintre a pris pour son sujet cette réünion si souhaitée.

Il suppose donc dans son Tableau, que Madame l'Electrice de Baviere vient de descendre d'une Galere qui paroît à quelque distance derriere elle. S. A. E est accompagnée d'une femme noblement vétuë, qui représente la République de Venise; et l'on voit la Ville de Munik qui embrasse tendrement cette femme, pour lui marquer sa juste reconnoissance et combien elle lui est redevable d'avoir prêté pendant tant d'années un doux et sûr asile à sa chere Souveraine.

M. l'Electeur tient son illustre Epouse d'une main et donne l'autre au Prince Electoral son fils, qui la baise avec beaucoup de transports de joye et de respect.

Ce jeune Prince est suivi des quatre Princes ses freres, et la sage Minerve, qui a pris soin

de l'éducation de cette brillante et belle jeunesse, tient la Princesse entre ses bras, comme si elle vouloit la présenter à leurs Altesses Electorales.

Mercure, Divinité qui préside aux négociations, offre le Caducée de la Paix à l'Electeur, et lui montre en l'air cette Déesse toute rayonnante de gloire avec une branche d'olivier à la main, et dans un plein repos, comme n'ayant plus rien à faire, après avoir consommé le grand ouvrage qu'elle avoit entrepris et qu'elle vient d'achever avec tant de bonheur et de gloire.

La Justice et l'Abondance sont à sa suite, la premiere tient le Bonnet Electoral qu'elle a si bien sçû conserver à cet auguste Prince et l'Abondance répand à pleines mains les plus riches trésors de la Terre.

Plusieurs Enfans qui représentent les Génies des Peuples soumis à ce grand Prince, paroissent occupez à orner les Arbres de festons de fleurs, pour marquer la joye qu'ils ressentent de son heureux retour dans ses Etats, pendant que la Discorde et la Fraude au désespoir se précipitent avec fureur dans les gouffres profonds de la Terre et les Arts reprennent toute leur vigueur à la vûë de ce grand Prince, qui va par son retour les faire refleurir plus que jamais dans les Pays que le Ciel a soumis à ses loix.

Le superbe Palais de l'Electeur paroît dans le fond du Tableau avec le Temple de Janus qui est fermé, comme une marque certaine de la Paix, selon l'usage et la coûtume des anciens Romains, et l'on voit des Arcs de Triomphe magnifiques, que l'amour des Peuples a élevez pour témoigner leur zele, et recevoir plus dignement un Prince, encore plus recommandable par la gloire

 qu'il

qu'il s'est acquise et par ses éminentes qualitez, que par sa haute naissance, quoiqu'elle soit des plus illustres de tout l'Univers.

M. *Mouret*, vient de donner au Public un *Concert de Chambre* pour les Violons et les Flutes; ce Concert est suivi d'une petite suite d'Airs de Ballets, le tout très-bien gravé en Parties séparées. Le prix est de 3. livres 12. sols. Il a donné en même-temps une nouvelle *Cantatille*, avec des accompagnemens, intitulée *le Racommodement*, dont les paroles sont de M. *de la Visclede*. On a du même Auteur un Livre de Sonates à deux Flutes, et un Livre de *Fanfares* pour les Trompettes et Cors de Chasse, qui sont fort estimez. On trouve tous ses Ouvrages, Opera, Divertissemens des Théatres François et Italiens, Cantates Cantatilles, Sonates, &c. à Paris, chez la *veuve Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or; chez le sieur *le Clerc*, ruë du Roule, à la Croix d'or, et chez *l'Auteur*, ruë sainte Anne, Butte S. Roch.

Le sieur *Aubert*, Intendant de la Musique de S. A S. M. le Duc, vient de donner au Public un livre de *Concerto* à quatre Violons, Violoncelle et Basse-continuë, l'Auteur a concilié dans cet Ouvrage, qui est le premier qu'on ait fait en France dans ce genre, les traits, l'execution et le beau chant. Il se vend chez *l'Auteur*, à la *Regle d'or*, et à la *Croix d'or*, ruë S. Honoré et ruë du Roule.

Le Public est averti que le veritable Suc de Reglisse et de Guimauve blanc, si estimé pour toutes les maladies du Poulmon, inflammations,

 enrouë-

enroüemens, toux, rhumes, asthme, pulmonie, pituite, continue à se débiter depuis plus de 30. ans, de l'aveu et approbation de M. le premier Medecin du Roy, chez Mlle Desmoulins, qui est la seule qui en a le Secret de défunte Mlle Guy.

On peut s'en servir en tout temps, le transporter par tout et le garder si long-temps que l'on veut, sans jamais se gâter, ni rien perdre de sa qualité.

La Dlle Desmoulins démeure ruë Guenegaud, Fauxbourg S. Germain, du côté de la ruë Mazarine, au premier Appartement, chez M. Gregi, vis-à-vis le Sellier.

CHANSON.

AH! j'entends la foudre qui gronde;
Mille brillants éclairs
Ont embrasé les Airs;
Un trouble affreux regne par tout le Monde;
Du destin des Mortels Arbître souverain,
Puissant Maître du Monde,
Tonnez, grondez, troublez la Terre et l'Onde;
Mais ne troublez pas le bon vin.

AIR, DUO.

TU me demandes chaque jour
Un Air nouveau pour ta Musette,
Et tu ne veüx pas que l'Amour

Digitized by Google

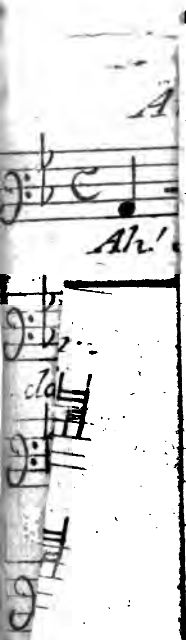

Digitized by Google

Digitized by Google

Je mêle dans ma Chansonnette.
Quand ma bouche voudroit cacher
Le tendre excès de mon martyre,
Mes yeux pourroient-ils s'empêcher,
A chaque instant de te le dire?
Ou cesse, Iris, de m'enflâmmer,
Ou permet moi de l'exprimer.

SPECTACLES.

EXTRAIT de la Piece nouvelle en un Acte et en Vers, intitulée le Déguisement, *representée au Theatre Italien le* 13. *Decembre, elle est de M.* Lagrange, *de Montpellier, et son premier Ouvrage de Theatre.*

ACTEURS.

Valere, Amant de Clarice, *le Sr Riccoboni.*
Lucile, Sœur de Valere, *la Dlle Thomassin.*
Clarice, Amie de Lucile, *la Dlle Riccoboni.*
Lisette, suivante de Clarice, *la Dlle Lalande.*
Arlequin, Valet de Valere.

La Scene est à la Maison de Campagne de Lucile.

Digitized by Google

LUcile ouvre la Scene avec Valere son frere, qu'elle prie instamment de s'en retourner au plutôt à la Ville, ayant de fortes raisons pour ne pas le recevoir chez elle à la Campagne, *Valere* dit qu'il n'en fera rien, et pressé par sa Sœur de lui dire le motif qui l'amene, il lui répond que depuis un an il brule pour *Clarice* son amie, à qui il n'a jamais parlé, et de qui il n'est pas même connu; mais qu'étant informé qu'elle étoit actuellement dans sa Maison de Campagne, il a saisi cette occasion pour se faire connoître, persuadé qu'elle voudra bien le servir et faire agréer à Clarice l'amour qu'il ressent pour elle; Lucile cherche à l'en détourner en lui faisant sentir tout le malheur dont son amour est menacé, et lui dit que Clarice est prévenuë contre tous les Amants, et que ce n'est qu'à condition qu'elles ne recevront aucun homme en leur compagnie, qu'elle est venuë à sa Campagne; que son mari même avoit promis de ne point y paroître tant que Clarice y resteroit; après bien des contestations Valere propose un expédient au moyen duquel il se flatte de parler à Clarice sans qu'elle puisse s'en offenser et de lui faire même changer de sentiment. Voici ce qu'il dit:

Sans doute Clarice est instruite,
Que nous avons une Sœur au Convent,

Lucile.

Nous parlons d'elle assez souvent;
Et dans peu même elle attend sa visite.

Valere.

Je sens renaître mon espoir,
Puisqu'elle s'attend à la voir,
Sous l'habit de ma Sœur je puis ici paroître;
Je crois que vous aurés pour moi cette bonté,
Mon cœur par ce moyen triomphera peut-être,
De son insensibilité.

Lucile approuve cet expédient et Valere sort pour se préparer à son déguisement.

Clarice survient qui demande à Lucile comment elles rempliront la journée, Lucile annonce alors à Clarice l'arrivée de sa prétenduë Sœur, et lui fait un portrait si avantageux de son caractére vif et enjoüé, qu'elle donne à Clarice une forte envie de la voir. Lucile ajoute que cette Sœur ressemble si fort à un frere qu'elles ont et qu'elle le copie si bien, lorsque pour se divertir quelquefois elle en prend les habits, que tout le mon-

Digitized by Google

de seroit trompé à une si parfaite ressemblance, elles sortent en attendant que cette Sœur soit en état de paroître.

Arlequin et *Lisette* entrent sur la Scene en plaisantant sur le déguisement de Valere et sur le rôle qu'il va joüer, Lisette dit à Arlequin qu'elle ne croit pas que son Maître puisse réüssir dans ses projets, Arlequin l'assure du contraire et lui dit :

Nous n'avons qu'à vouloir, notre conquête est sûre,
Il va prendre son cœur comme j'ai pris le tien.

Arlequin rappelle alors à Lisette son ancien amour, dans le tems qu'elle étoit au service d'une jeune Coquette, et se flatte qu'elle a toujours pour lui les mêmes sentimens ; Lisette lui dit que depuis qu'elle est avec Clarice, qui est une personne très-sage, elle a renoncé aux Amants et qu'elle veut suivre en tout son exemple, mais que pourtant si Valere alloit faire changer Clarice de sentiment, elle pourroit bien se déterminer à livrer de nouveau son cœur à la tendresse, à cette condition ils engagent réciproquement leur foy et sortent en voyant paroître leurs Maîtres.

Clarice, Lucile, et Valere en habit de

 fem-

femme, entrent; après les premiers complimens Valere et Clarice se jurent une amitié mutuelle et s'embrassent tendrement; Valere soutient dans cette Scene le caractére d'une fille très-enjoüée et Lucile qui tire un bon augure de ce commencement, les laisse seuls sous prétexte de quelques affaires.

Dans la Scene suivante Valere demande à Clarice si les plaisirs de la Campagne sont capables de la dédommager de ceux qu'on goute à la Ville, ou une personne aussi aimable qu'elle, doit avoir plus d'un adorateur, Clarice prie Valere de ne point lui parler d'Amants, que ce nom seul la choque, et que bien loin d'avoir un cœur formé pour la tendresse, elle a pris une ferme résolution de n'aimer de sa vie, il se passe entr'eux une longue Scene, dans laquelle après avoir fait l'un et l'autre des portraits fort vifs pour et contre les Amants et l'Amour, Valere voyant la prévention où se trouve l'esprit de Clarice, s'engage dans la journée à l'en guérir, pourvû qu'elle lui permette de paroître à ses yeux en habit de Cavalier, et de faire avec elle le personnage d'un Amant passionné, dont elle copie assez bien les discours et les transports; Clarice rit de la proposition et

Digitized by Google

dit à Valere, que sa Sœur lui ayant déja fait naître l'envie de la voir sous cet habits, elle y consent de bon cœur, Valere sort pour s'habiller.

Lisette survient, Clarice lui annonce le déguisement dans lequel elle va voir paroître la Sœur de Lucile ; Lisette lui dit que le langage qu'elle va lui tenir sous l'habit de Cavalier, est capable de la guérir de sa prévention, et que cette Sœur en lui parlant de l'Amour comme d'un badinage, pourroit bien lui en inspirer tout de bon, Clarice en rit et dit en sortant :

Je vais joindre Lucile en attendant sa Sœur ;
Je doute fort que cette expérience
Puisse me faire voir que je suis dans l'erreur.

Lisette reste seule et dit qu'elle prévoit déja que sa Maîtresse aimera bientôt, et que si cela arrive, elle est résoluë d'aimer Arlequin qui survient. Il demande à Lisette des nouvelles du stratagême de son Maître, ils font l'un et l'autre la peinture de leurs propres caractéres, et après une Scene assez vive, Arlequin annonce qu'il a fait venir des violons et des Musiciens par l'ordre de son Maître, et qu'il va dans le Cabaret prochain pour

Digitized by Google

les avertir de se tenir prêts, ils sortent à l'arrivée de Clarice et de Valere en habit d'homme.

Clarice, en entrant sur la Scene, dit à Valere qu'elle est charmante dans cet habit et qu'elle lui paroît mille fois plus belle sous ce déguisement, ils entrent en matiere; Clarice est fort empressée de sçavoir ce que pourra lui dire Valere, ce dernier lui dit qu'il l'adore; Clarice replique que c'est le langage ordinaire des Amants et leur debut, mais qu'elle n'en croira jamais rien &c. Valere lui dit que c'est parce qu'elle prend ces paroles comme un vrai badinage; mais qu'il la supplie de lire dans ses yeux le veritable amour dont son cœur est épris. Cette Scene est conduite de façon, que l'on y peut trouver tous les degrez de la nature qui agissent en Clarice, sans se déclarer tout-à-fait, et qui opérent par les ressorts de certains sentiments qui nous sont inconnus à nous-mêmes, et qui enfin forcent Clarice à s'exprimer en ces termes;

O Ciel! s'il étoit bien possible,
Qu'un Amant s'exprimât avec tant de douceur,
Comment lui refuser son cœur?
Et le moyen de n'être pas sensible,
Au tendre aveu de son ardeur?

 Valere

Digitized by Google

Valere se jette à ses genoux, Clarice qui est émuë et lui dit :

Il est tems que ce jeu finisse ;
Et c'en est assez en un jour ;
Tout ceci pour mon cœur pourroit avoir des suites,
Vous parlés trop bien de l'Amour ;
Et je sens trop ce que vous dites.

Lucile arrive, qui voyant Valere aux genoux de Clarice, croit qu'il s'est sans doute découvert, et prévenuë par la situation, dit :

Mon frere aux genoux de Clarice ?
Mais ceci devient sérieux.

Clarice surprise d'entendre le nom de frere, s'écrie ?

Votre frere qu'entend-je ? ô Dieux !
Quoi ? se peut-il qu'ainsi l'on me trahisse.

Enfin Lucile fait valoir auprès de Clarice sa tendre amitié pour elle, et lui parle en faveur de son frere, celui-ci par de nouvelles assurances de l'Amour le plus sincere, fait consentir Clarice à le couronner par un doux Hymen, Arlequin et Lisette font entrer le divertisse-

 ment

Digitized by Google

ment composé de chant et de danses et d'un Vaudeville composé par M. Mouret, par où finit la Comédie qui est très-goutée du Public.

On continue à l'Opera avec beaucoup de succès les représentations *d'Iphigenie en Tauride.* Cette excellente Tragédie n'eut pas, à beaucoup près, dans sa naissance l'éclat dont elle a brillé dans les differentes reprises. Elle parut pour la premiere fois au mois de May 1704. mais avec un succès si médiocre, qu'on ne crut pas que ce fût une Piece à reprendre; on ne doit vrai-semblablement imputer ce peu de réussite qu'à la mauvaise saison, ou à la mauvaise exécution. Elle fut reprise en 1719. avec tout le succès qu'elle méritoit: la Dlle *Journet* ajouta de nouvelles graces au rôle d'Iphigenie, qui n'avoit été que médiocrement rempli par la Dlle Desmâtins, et le sieur Thevenard qui l'avoit déja assez bien joué, se trouva si bien secondé, qu'il s'y surpassa lui-même. Ce même Opera fut repris l'année d'après, pour la capitation des Acteurs; la Dlle Antier joua très-bien le rôle d'Iphigenie, à la place de la Dlle Journet, que la mort nous enleva dans ce tems là.

 La

La Dlle le Maure, dont la réputation croît tous les jours, remplit ce Rôle avec un très-grand succès, ainsi que le sieur Chassé remplit celui d'Oreste.

Quatre differents Auteurs ont travaillé à cet Opera, Mrs Duché et Desmarets ont été les premiers qui y ont mis la main, l'un pour le Poëme, et l'autre pour la Musique; mais le Poëte, religieux observateur de la promesse qu'il avoit faite à des personnes respectables, de ne plus travailler pour le Théatre, *consentit* que M. Danchet suppleât ce qui manquoit à cette Piece, s'avoir, *un* Prologue et la fin du cinquiéme Acte, dont la belle scene n'avoit été poussée que jusqu'à ces deux Vers.

Reconnoissés Oreste à ce langage,
Et plus encore à ses malheurs.

L'absence de M. Desmarets mit M. Campra en liberté de mettre ce Supplément en Musique. Voici l'Extrait de toute la Piece.

Au Prologue le Théatre représente un lieu que les Peuples de Delos ont préparé pour célebrer des Jeux en l'honneur d'Apollon et de Diane, leurs Dieux tutelaires; l'Ordonnateur en fait l'exposition par ces Vers :

C'est

C'est dans ce fortuné séjour,
Qu'Apollon reçut la naissance :
Que Delos à jamais en célebre le jour.
Paisibles sous ses Loix, reverons sa puissance;
Comblez de ses faveurs, montrons-lui notre
amour.

Les Peuples de Delos répondent à l'invitation par ces quatre Vers.

Chantons; qu'à nos voix tout réponde;
Rendons un juste hommage au plus brillant
des Dieux;
Ses feux sont l'ornement des Cieux,
Et les plus doux plaisirs du monde.

Ce chœur est suivi de danses très-brillantes. L'Ordonnateur invite les Peuples à rendre un pareil hommage à Diane; le chœur répond :

Diane, recevés notre hommage et nos
vœux.

La Déesse descend des Cieux, elle marque sa reconnoissance aux Habitans de Delos, et leur promet de nouveaux effets de sa protection. Elle expose le sujet de la Tragedie qui doit suivre cet ingénieux Prologue, par ces Vers :

Digitized by Google

J'ai pris soin d'arracher l'aimable Iphigenie
D'un sacrifice affreux que l'on vouloit m'offrir ;
Je la retiens dans la Scythie ;
Son frere par ses mains est tout prêt à périr ;
Dans ce pressant danger je dois le secourir.

Elle remonte dans les Cieux après avoir dit aux Peuples :

Que vos chants se fassent entendre ;
Que les jeux innocens remplissent vos désirs ;
Ne soyés occupés qu'à suivre *les plaisirs* ;
Les Dieux le sont à vous défendre.

Le Prologue finit par un très-beau chœur.

Le Théatre représente au premier Acte une Sale du Palais de Thoas. *Iphigenie* ouvre la scene avec *Ismenide* sa confidente ; elle se plaint d'un songe funeste qu'elle a fait, et l'exprime par ces Vers :

Dans l'horreur d'une nuit, terrible, épouvantable ;
A la pâle lueur d'un lugubre flambeau,
J'ai vû ma Mere, ô spectacle effroyable !
Entraîner mon Pere au tombeau ;
Tous deux sanglans, tous deux enflammés de colere,

M'ont

Digitized by Google

M'ont mis un poignard à la main ;
Et prête à le lever sur Oreste mon Frere,
Je me sentois forcée à lui percer le sein.

Elle expose ensuite tout ce qui doit servir à l'intelligence de la Piece ; elle instruit les spectateurs de l'arrivée d'une troupe de Grecs, dont le Chef a attiré toute son attention ; elle ajoute qu'elle craint d'aimer ce Chef, et qu'elle frémit de la mort qui lui est destinée aussi-bien qu'à tous ses compagnons, par le barbare Thoas qui régne sur les Scythes.

Thoas vient, et ordonne à Iphigenie de tout préparer pour le sacrifice qu'on doit offrir aux Dieux ; il explique le motif de ce sanglant sacrifice par ces Vers.

Prévenons cet Oracle terrible,
Qui menace mes jours d'une mort infaillible ;
Si ces fiers Etrangers restent dans mes Etats ;
&c.

Iphigenie se retire après avoir tristement promis d'obéir.

Thoas fait entendre dans un Monologue qu'il aime *Electre*, dont l'insensibilité donne de nouvelles forces à son courroux ; il se retire en la voyant appro-

 cher,

cher, de peur de se laisser attendrir. Dans ce Monologue Electre se plaint de son cruel destin.

Lieux cruels, témoins de mes peines;
Vous le serés de mon trépas.
Mon devoir m'a fait suivre Oreste en ces Climats
Pilade trop lié par d'amoureuses chaînes,
A voulu marcher sur mes pas.
Captifs, proscrits, par des Loix inhumaines;
Le Tyran de ces lieux, touché de mes appas
Me flattoit de nous rendre à nos heureux Etats;
Et mes esperances sont vaines.
Lieux cruels, &c.

Thoas qui ne s'étoit retiré que pour remettre ses esprits, revient, Electre lui reproche sa barbarie; il lui répond qu'elle ne doit s'en prendre qu'à elle-même, et la presse de rendre ses compagnons à la Grece, en consentant à son hymen; Electre se retire sans rien promettre à Thoas.

Les Scythes viennent célebrer une Fête que leur Roy a ordonnée. Il en a déja exposé le motif à Electre par ces Vers:

Pour célebrer le jour, où la faveur des Cieux
Me découvrit l'abord funeste

De ces Grecs que poursuit la colere celeste,
Mon Peuple par ses chants vient rendre graces
aux Dieux.

Cette fête barbare qui est très-bien caracterisée, finit ce premier Acte.

Au second Acte le Théatre représente les Jardins du Palais de Thoas. *Oreste* et *Pilade* ouvrent la Scene; ils se plaignent de l'injustice des Dieux, qui les abandonnent dans un tems où ils n'ont d'autre objet que leur gloire. Cela donne lieu à Oreste d'exposer ce qui l'a fait venir en Tauride; il s'exprime ainsi:

Persecuté des Hommes et des Dieux,
Apollon vainement m'a promis qu'en ces lieux
Oreste infortuné verroit finir sa peine,
Et terminer ses transports furieux.

Electre vient ajouter aux malheurs d'Oreste son frere, et de Pilade son Amant, en leur disant que Thoas ne consent à les sauver du fatal sacrifice, qu'à condition qu'elle l'épousera. Pilade y consent généreusement; mais Oreste s'abandonne à toute sa fureur. On auroit souhaité que cette fureur fût mieux amenée, et que le souvenir du parricide qu'elle punit, en fût le motif. Cela n'étoit pas difficile à

 faire;

Digitized by Google

faire ; Oreste indigné contre les Dieux, auroit pû les accuser d'avoir conduit sa main jusqu'au sein de sa Mere, et ce souvenir retracé à ses yeux auroit donné lieu à la fureur, vengeresse du parricide. Au reste cette fureur est bien placée, puisque l'état pitoyable où elle réduit Oreste, appelle Diane à son secours, et occasionne la fête qui sert à le remettre dans sa premiere tranquillité ; Diane s'explique ainsi parlant à Pilade et à Electre :

Je ne puis du Destin changer la loi suprême ;
Jupiter en tremblant la revere lui-même ;
Mais je viens pour quelques momens
Suspendre les fureurs d'un malheureux coupable,
Et l'arracher aux rigoureux tourmens,
Dont l'Enfer en courroux l'accable.

La fête produit tout l'effet que Diane s'en est promis ; Oreste reprend sa raison. Ce premier secours de Diane en fait esperer de nouveaux à ces trois illustres infortunés ; et c'est par un Trio, dont leur esperance est le sujet, que l'Acte finit.

Le Théatre représente au troisiéme Acte le Palais de Thoas du côté de la Mer, et le Port de la Ville capitale de la Tauride. Thoas irrité de l'insensibilité d'E-

Digitized by Google

lectre, se détermine à se venger de ses mépris par la mort d'Oreste son frere, et de tous les Grecs; Electre se voit réduite à l'artifice, et ne pouvant obtenir la vie de son frere et de son Amant qu'à ce prix, elle dit au Tyran :

Vos bontez surpassent mes vœux.
Accordés pour les Grecs, la grace que j'implore;
Les bienfaits peuvent tout sur les cœurs généreux.

Thoas au comble de ses vœux voyant approcher Oreste et Pilade, qu'on lui amene pour être immolés, leur dit :

Venés, infortunés, voyés finir vos peines;
Cette Beauté vient de briser vos chaînes;
Rendés grace à l'Amour qui comble mes désirs;
Que mon Peuple s'empresse
A vous ouvrir les chemins de la Grece;
Tout doit partager mes plaisirs.

Oreste et Pilade reçoivent si mal cette grace, que Thoas rentre en fureur; il les quitte après avoir dit à Electre :

A fléchir leur audace employés vos efforts;
Ma bonté jusque-là veut bien encor descendre;
Mais si malgré vos soins ils osent m'outrager,

 Mal-

Malheur à qui m'aura contraint à me venger.

Oreste accable Electre de reproches ; Pilade se plaint avec plus de modération de son infidelité ; Electre plus sensible aux plaintes de son Amant qu'aux injures de son frere, leur apprend qu'elle n'a accepté la main de Thoas que pour leur sauver la vie, résoluë à se donner la mort après leur départ ; elle leur dit qu'elle n'a plus rien à ménager, et adresse ces paroles à Pilade :

Cruel, il faut vous satisfaire ;
Je cours d'un fier Tyran irriter la colere,
Reveler le secret de nos feux mutuels ;
Et tombant sous les coups d'une mort que j'implore,
Punir mon lâche cœur de vous aimer encore,
Malgré vos soupçons criminels.

Pilade suit Electre, qui se retire. Thoas rentre ; il demande à Oreste s'il persiste dans ses refus outrageants ; Oreste lui répond par de nouveaux outrages ; Thoas ordonne qu'on l'ôte de ses yeux ; il fait célebrer une Fête en l'honneur de l'Ocean et de Thetis, dont ses Ayeux sont descendus. Cette Fête a paru la plus belle de toutes. L'Ocean sort du sein des mers, et dit à Thoas :

 Trem-

Digitized by Google

Tremble, Thoas; que fais-tu, téméraire?
Quels sont tes odieux desseins?
Tout te trahit, tout t'est contraire;
Tu cherches la mort que tu crains.
Moi-même je frémis de ton destin funeste;
Un Dieu vengeur te suit; redoute son courroux.
Tremble, Thoas; ce jour est le seul qui te reste
Pour te dérober à ses coups.

Thoas croyant que son amour pour Electre est son crime, se détermine à l'immoler la premiere.

Nous allons entrer dans l'interêt dans le qûatriéme Acte, qui est le dominant, et auquel cette Tragédie doit son grand succès. On avoit toûjours éprouvé que l'interêt du sang étoit plus fort dans une Tragédie que celui de l'amour; la raison en est assez plausible, tous les Spectateurs n'étant pas Amans, au lieu qu'il n'y en a point qui ne soient peres, freres ou fils; mais on ne croyoit pas qu'il en fût de même à l'Opera, où toutes les passions doivent être subordonnées à l'amour. Cependant l'Auteur d'Iphigenie a fait rentrer dans leurs droits les sentimens de la nature, et l'amour de Pilade pour Electre a paru frivole auprès de l'amitié d'Iphigenie pour son frere.

Cette Princesse commence ce quatriéme Acte par un très-beau monologue ; elle ne sçait pas encore ce qui l'interesse pour l'un de ces Grecs qu'elle doit sacrifier ; elle craint d'avoir de l'amour pour lui, et ce ne sera qu'au dernier Acte qu'elle sera tirée d'une erreur qui allarme sa gloire. Elle a mandé le Chef des Grecs; on l'amene dans son appartement. C'est ici que commence l'une de ces deux belles Scenes, que de trop severes Censeurs voudroient n'être pas séparés, tant ils aiment la raison aux dépens même de leurs plaisirs : cela n'empêche pas que les connoisseurs ne fassent un mérite à l'Auteur de leur avoir donné deux *plaisirs* pour un ; on peut même dire que la premiere moitié de cette Scene de reconnoissance lui fait plus d'honneur que la derniere, qui n'a pas besoin d'art pour exciter la terreur et la pitié. Voici en peu de mots de quoi il s'agit dans cette premiere moitié. Iphigenie apprenant de ce Grec inconnu qu'il souhaite la *mort* comme un bien, lui demande quels sont les malheurs qui lui font haïr la vie ; le Grec lui fait entendre qu'il est banni d'Argos. Iphigenie ne peut entendre sans transport le nom de sa chere Patrie ; *elle* demande à l'inconnu des nouvelles d'A-

 gamemnon,

Digitized by Google

gamemnon, de Clitemnestre et d'Oreste; le Grec lui apprend successivement qu'Agamemnon a été assassiné, que Clitemnestre son Epouse a été du nombre des assassins, et qu'Oreste pour vanger le sang paternel, a plongé un fer mortel dans le sein qui l'a porté. Le Lecteur peut juger par ce fonds de Scene, si l'Auteur auroit pû porter la reconnoissance plus loin sans donner à sa Scene une longueur insoûtenable et peut être ennuyeuse. Rien n'est plus frapant que la fin de cette Scene : Iphigenie invite le Chef des Grecs à se sauver à la faveur d'un Vaisseau qu'elle a fait préparer en secret ; il la prie de sauver ses compagnons, et de le faire périr ; ce qui oblige Iphigenie à dire en s'écriant :

O courage noble et funeste !
O grandeur dont les Dieux doivent être jaloux !
Puisse le frere qui me reste
Etre aussi génereux que vous.

Le reste de cet Acte ne sçauroit se passer dans l'appartement d'Iphigenie, et il y a apparence que l'Auteur a prétendu que le Théatre représentât seulement la partie extérieure du Temple de Diane, ou de l'appartement d'Iphigénie. Les Sa-

 crificateurs

crificateurs et les Prêtresses de Diane font la fête de ce quatriéme Acte, et Iphigenie vient interrompre le sacrifice par un ordre qu'elle feint d'avoir reçû de Diane, qui exige que les victimes soient purifiées avant que de lui être immolées.

Le Théatre représente au cinquiéme Acte le Parvis du Temple de Diane, dont la porte paroît fermée ; on voit la mer dans le lointain, et quelques rochers vers les côtez du Temple. Dans la premiere Scene, Iphigenie fait entendre à Oreste qu'un Vaisseau qui est au pied du rocher qui le cache, doit le transporter à Argos avec tous ses Grecs, que Thoas a remis entre ses mains ; mais elle exige un serment ; Oreste atteste tous les Dieux que rien ne sera impossible au zele qui l'anime. Elle lui demande ce qu'on pense d'Iphigenie dans Argos ; Oreste lui répond que personne n'ignore qu'elle a été sacrifiée en Aulide ; Iphigenie lui apprend qu'elle a été dérobée au coup mortel par Diane, et qu'elle est encore en vie ; elle exige de lui en vertu de son serment, de faire sçavoir à Oreste que sa sœur demande son secours. Elle en dit assez pour lui faire entendre qu'elle est cette malheureuse Princesse pour qui Oreste doit s'armer : Oreste frappé d'é-

 tonnement

tonnement, de joye et de douleur, n'ose encore se découvrir, attendu l'impuissance où il se trouve de la secourir; son trouble, ses larmes, ses regards et quelques mots qui lui échappent, commencent à jetter dans le cœur de cette tendre sœur quelques soupçons de la verité; elle le fait connoître par ces Vers :

Qu'entens-je! Quel transport de mon ame s'empare!
Mon cœur s'émeut pour vous, il se trouble, il s'égare;
Le Ciel va-t'il finir mes mortelles douleurs?
Expliquez-vous,

Oreste.

Faut-il en dire davantage?
Vous voyés ma joye et mes pleurs;
Reconnoissés Oreste à ce langage,
Et plus encore à ses malheurs.

Nous ne pouvons mieux finir cet Extrait que par cette reconnoissance, qui paroît tous les jours plus nouvelle et plus touchante. Le reste n'est pas bien difficile à imaginer: Diane acheve ce grand ouvrage; Thoas périt; le Temple tant de fois soüillé d'un sang que la Déesse

Digitized by Google

réprouve, est détruit; et la statuë qu'Apollon avoit ordonné de transporter ailleurs, est enlevée par Oreste et par Iphigenie.

Au reste, cet Opera est parfaitement bien remis au Théatre, et on n'a rien épargné pour la satisfaction du Public. La Dlle Petitpas remplit le Rôle d'*Electre*, doublé par la Dlle Fel, qui est de plus en plus goutée. Les Balets, composez par le Sr Blondi, sont exécutez dans la plus grande perfection par les meilleurs Sujets de l'Académie, laquelle va donner incessamment l'Opera d'*Omphale* les Jeudis.

La Tragédie nouvelle de *Sabinus* va paroître au Théatre François. Elle est de M. *Richer*, déja connu par un Volume de Fables et d'autres Ouvrages de Poësie fort estimez.

Les mêmes Comédiens préparent une Piéce nouvelle de M. *Poisson* l'ainé, sous le titre du *Réveil d'Epimenide*, Comédie en trois Actes en Vers, avec un Prologue.

On va repéter aussi pour donner sur le même Théatre, une Piéce nouvelle en cinq Actes et en Vers, qui a pour titre,

Le Préjugé à la mode, de M. de la Chaussée, Auteur de *la Fausse Antipatie*, Comédie excellente, et sur laquelle nous avons rapporté les applaudissemens unanimes du Public, qui attend avec beaucoup d'impatience la Représentation de celle-ci.

Les Comédiens Italiens préparent une Piéce nouvelle en Vers et en trois Actes, sous le titre du *Frere Ingrat*, ou *le Prodigue puni*; on en parlera en son tems.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

PAr les lettres reçûës à Venise au commencement de ce mois, de M. Simon Contarini, Baile de la République à la Porte, on apprend que le Grand Vizir l'a fait presser de s'expliquer sur le parti que la République prendroit si S. H. jugeoit à propos de déclarer la guerre à quelque Puissance Chrétienne; et M. Contarini ayant répondu qu'il n'avoit point reçû d'instructions particulieres à ce sujet, *Cianum Coggia* a été chargé par le Grand Vizir de lui dire que le Grand Seigneur désiroit d'être informé si la République demeureroit fidele aux engagemens qu'elle a pris par le dernier Traité conclu avec la Porte.

Digitized by Google

D'autres Lettres marquent que le *G. S.* étoit convenu avec le Roi de Perse, qu'en attendant qu'on pût conclure une paix durable entre la Turquie et la Perse, la liberté du commerce entre les Turcs et les Persans seroit entierement rétablie, et que les Caravanes des deux Nations pourroient, sans être inquietées, voyager dans tous les Pays de la domination de l'une ou l'autre Puissance.

Ces Lettres ajoûtent que Duri Effendi âgé d'environ 90. ans, avoit été déclaré *Mufti* par le G. S. à la place d'Isaac Effendi, mort au commencement du mois dernier.

Les dernieres Lettres d'Affrique portent que le Duc de Riperda, à qui son attachement pour Muley Abdhala n'a pas permis de demeurer auprès du nouveau Roi de Maroc, s'étoit retiré à Tetuan, et qu'il faisoit bâtir une magnifique maison dans les environs. Ces Lettres marquent en même-tems, que le bruit qui avoit couru qu'il avoit embrassé la Religion Mahometane, étoit sans fondement.

POLOGNE.

ON a appris de Dantzick, que le Marquis de Bellefond et le Chevalier de la Luzerne, Colonels des Régimens de la Marche et de Perigord, dans les Troupes du Roi de *France*, passerent à Dantzick le 11. Décembre, venant de Petersbourg, et retournant en France par l'Allemagne.

Au 12. de ce mois l'Electeur de Saxe, à ce qu'on mande de Warsovie, n'avoit pas encore reglé le tems auquel se feroit l'ouverture de l'assemblée de la Noblesse attachée à ses interêts,

parce qu'il y avoit peu de Gentilshommes qui parussent dans la disposition d'y assister, et les Evêques de Cracovie, de Cujavie et de Posnanie; le Prince Wienovieski, ci-devant Grand Régimentaire de Lithuanie, le Prince Sangusko, le Palatin de Sandomir, et les Castellans de Radom et de Suchazcow, étoient jusqu'à présent les seuls Sénateurs qui se fussent rendus auprès de lui. Suivant les mêmes Lettres, l'Evêque de Cracovie a fait de fortes instances auprès des Gentilshommes qui composent le Tribunal de Warsovie, pour les engager à recommencer à tenir leurs séances; mais la plûpart ont refusé de reprendre l'exercice de leurs Charges.

Les Géneraux Lesci et de Bose ont fait distribuer dans tous les Palatinats de la petite Pologne, deux Lettres Circulaires, adressées, l'une par la Czarine, et l'autre par l'Electeur de Saxe à tous les Seigneurs et les Gentilshommes de ces Provinces, pour les inviter à se trouver à l'Assemblée que l'Electeur de Saxe a résolu de convoquer à Warsovie. Ce Prince déclare dans la Lettre qu'il leur écrit, que ceux qui ne l'auront pas reconnu avant le mois de Mars de l'année prochaine, seront traittez comme Rebelles; mais il ne paroît pas que ces menaces ayent ébranlé la fidelité de la Noblesse du parti du Roi, et plusieurs Gentilshommes ont abandonné leurs Châteaux, pour n'être pas contraints de se soûmettre à l'Electeur de Saxe.

DANNEMARCK.

On apprend de Coppenhague, que les Habitans de la Ville de Hambourg n'ayant pas donné au Roi de Dannemarck dans le tems que S. M. Danoise leur avoit prescrit, les satis-

factions qu'il désiroit, Sa Majesté avoit ordonné au Tribunal de son Amirauté de confisquer les Vaisseaux et les effets que ses Frégates ont pris sur les Hambourgeois dans la Mer Baltique, et à ses Ministres dans les Cours Etrangeres, d'informer de cette résolution les Princes auprès desquels ils résident, afin que ceux de leurs Sujets qui ont quelque interêt dans ces Vaisseaux, puissent réclamer les marchandises qui leur appartiennent.

ALLEMAGNE.

On écrit de Ratisbonne, qu'on avoit procedé dans la Diete à l'Election d'un Géneral de l'Artillerie de l'Empire, et que le Prince Maximilien de Hesse-Cassel avoit eu la pluralité des suffrages.

Par les dernieres Lettres, on apprend que le Prince Ferdinand de Baviere, et le Duc de Saxe-Weissenfels, qui s'étoient mis sur les rangs pour obtenir cette Charge, n'ont pas voulu se désister de leurs prétentions; et le bruit court que pour satisfaire ces deux Princes, on propose de créer deux nouvelles Charges de Géneraux de l'Artillerie. Ces Lettres ajoûtent que le Prince de Hohensolern, Géneral de la Cavalerie de l'Empire, avoit écrit à la Diete, pour demander la permission de se démettre de cette Charge, à cause de son grand âge, et pour prier les Ministres qui composent la Diete, de nommer son fils pour lui succeder.

On a appris de Munich, que l'Electeur de Baviere étant à la Chasse, et ayant voulu traverser à cheval une riviere, pour suivre un sanglier qui s'y étoit jetté, il avoit été emporté

 par

par le courant, et qu'il avoit couru risque de se noyer.

Des Lettres portent que le 21. de ce mois, M. de Natzmer, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, s'étant rendu avec huit Officiers de la Garnison de Freyberg au Château de Liechtenwalde, appartenant au Comte de Watzdorff, il y arrêta le Comte de Hoyms, et après avoir fait mettre le scellé sur les papiers de ce Comte, il le conduisit à la Forteresse de Konigstein, où l'on a coûtume d'enfermer les Prisonniers d'Etat.

ITALIE.

LE 29. Novembre dernier, les Chanoines Réguliers de S. Augustin, de l'Ordre de S. Antoine, firent un Service solemnel pour feuë Madame la Duchesse de S. Aignan, dans l'Eglise de leur Maison Nationale à Rome, où l'Evêque de Ploko en Pologne, frere du Comte Zaluski, Ministre du Roy Stanislas en cette Cour, officia pontificalement.

Le 4. Decembre le Pape donna Audience au Cardinal Cienfuegos, qui lui remit une Lettre par laquelle l'Empereur marque à S. S. qu'il est étonné des plaintes des habitants du Ferrarois, puisque le Comte de Konigseg doit avoir ordonné aux Officiers du Détachement des Troupes Impériales qu'il y a envoyez, de n'y prendre des vivres et des fourages que sur des billets portant promesse de payer tout ce qui leur aura été fourni.

Le Comte Zaluski, Ministre du Roy de Pologne, a fait distribuer des Exemplaires imprimez d'une Lettre que plusieurs Seigneurs Polonois ont écrite au Pape, et dans laquelle, après

un court récit de tout ce qui s'est passé depuis la mort du Roy Auguste, ils exposent les raisons qui doivent engager Sa Sainteté à refuser constamment de reconnoître l'Electeur de Saxe pour Roy de Pologne.

Le 5. on publia par ordre du Cardinal Vicaire dans toutes les Eglises des Paroisses et des Communautez, un Mandement par lequel il est ordonné d'y réciter pendant la Messe, la Collecte pour demander à Dieu la cessation de la pluye.

Le 15. les Chanoines de Sainte Marie Majeure, firent ôter de la Porte de leur Eglise les Armes de l'Empereur, pour y mettre celles du Roy d'Espagne, et le lendemain ils envoyérent des Députez à l'Evêque de Cordoüe, pour le prier d'en donner avis à S. M. C. Leur exemple a été suivi par les Religieux Minimes du Couvent de Saint François de Paule, et par le Prince de Caserte.

De Naples et Sicile.

Les Lettres du commencement de ce mois portent, que le Comte de Marcillac a mandé au Roy, que les batteries établies contre les Bastions de Saint Blaise et de Sainte Claire de la Citadelle de Messine, ayant fait des bréches suffisantes pour que trente hommes pussent y monter de front, les assiégez avoient abandonné ces deux ouvrages, et que les Espagnols s'y étoient logez.

Les Lettres du même General marquent que le Prince de Lobkowits avoit retiré de tous les ouvrages extérieurs les Troupes Impériales qui les gardoient, et qu'il avoit pris le parti de ne dé-

Digitized by Google

défendre que la Citadelle; que la prise du Château de Terranova ayant réduit les assiégez à ne plus boire que de l'eau corrompuë de leurs Citernes, ils ne pourront faire une longue résistance.

Le dernier Courier que S. M. a reçu du Camp de Siracuse, a rapporté qu'il regnoit une grande disette dans la Ville, depuis que les Espagnols avoient enlevé la plus grande partie des bestiaux destinez à la subsistance de la Garnison et des habitants.

On a divisé en trois corps les Allemans de la Garnison de Capouë qui n'ont pas pris parti dans les Troupes Espagnoles, afin qu'ils pussent trouver plus commodement des vivres sur leur route; le premier et le second partirent le 2. et le 4. Decembre pour Manfredonia, et le troisiéme se mit le 6. en marche pour se rendre dans le même Port.

Il a été reglé par la Capitulation accordée au Comte de Traun, que ces Troupes seroient transportées à Trieste aux dépens de l'Empereur, et que deux des principaux Officiers de la Garnison demeureroient en ôtage dans Capouë, pour répondre du payement du Fret des Vaisseaux qui auront été fournis pour le transport.

Le Roy tint le 8. de ce mois un Conseil, dans lequel il fut résolu que 15000. hommes des Troupes Espagnoles, qui sont dans le Royaume de Naples, iroient joindre l'Armée des Alliez en Lombardie, et que la premiere colonne de ces Troupes partiroit le premier du mois prochain pour s'y rendre. S. M. a déja reglé tout ce qui concerne leur marche et leur subsistance.

Un Vaisseau de Guerre Espagnol ayant rencontré sur les côtes de Sicile un Vaisseau Impérial à bord duquel étoient quelques Compa-

Digitized by Google

gnies de Grenadiers, il l'a attaqué et il s'en est emparé après un combat très-vif, dans lequel les Espagnols n'ont perdu cependant qu'un petit nombre de Soldats.

ESPAGNE.

LE Roy a déclaré que le Titre de Duc de Montemar seroit attaché à la Grandesse de la premiere Classe, qui a été accordée au Comte de Montemar et à ses descendans.

La nuit du 24. au 25. de ce mois, le feu prit au Château de Madrid avec tant de violence, que tous les efforts qu'on fit pour l'éteindre furent inutiles, et que ce Palais fut entierement brulé en très-peu de tems. La perte causée par cet incendie est très-considérable, puisqu'outre les beaux Tableaux et les Meubles précieux qui ont été brulez, on a perdu la plus grande partie des Archives de la Couronne et toutes celles qui concernoient les Indes.

PORTUGAL.

ON écrit de Lisbonne que l'Infant Don Emanuël, Frere de S. M. Portugaise, y arriva de Vienne le 20. du mois d'Octobre, et que ce Prince se rendit le lendemain à Mafra où étoit le Roy, qui le reçut avec beaucoup de marques de tendresse.

On a appris depuis que le Roy a rendu à ce Prince tous les appanages dont il joüissoit avant que d'aller à Vienne, et que S. M. Portugaise lui avoit accordé une pension de 100000. Crusades.

Ces nouvelles ajoutent qu'il a paru depuis peu un

un Edit par lequel le Roy a ordonné, qu'à l'avenir les Flotes destinées pour le Brésil partiroient ordinairement dans des temps marquez, et que celle pour Fernambucq mettroit à la voile dans le mois de Novembre, celle pour Rio de Janeiro, dans le mois de Decembre, et celle pour la Baye de tous les Saints, dans le mois de Janvier.

HOLLANDE, PAYS-BAS.

LE bruit couroit à la Haye sur la fin du mois dernier, que l'Empereur a accepté l'offre que les Etats Generaux lui ont faite d'employer leurs bons offices pendant cet Hyver, pour rétablir la Paix en Europe.

On apprend d'Amsterdam qu'il est entré pendant le cours de cette année 1734. au Texel, 1721. Vaisseaux venant de divers Endroits, entre autres 33. d'Archangel, 22. de Petersbourg, 70. de Riga, 187. de Narva, 20. de Wibourg, 36. de Konigsberg, 62. de Dantzick, 26. de Stokholm, 163. de Norvegue, 77. de Groenland, 69. du Detroit de Davis, 51. de Londres, 62. de Sunderland, 88. de Bourdeaux, 33. de Roüen, 18. de Bayonne, 22. de Nantes, 12. de la Rochelle, 53. de Cadix, 20. de Bilboa, 45. de Libourne, 32. de Lisbonne, 29. de Suriname, 24. des Indes Orientales, &c.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

ANtoine Rodrigues, Pourvoyeur des Magazins Royaux, mourut à Lisbonne au commencement du mois dernier, âgé de 114. ans, 3. mois 13. jours.

On a appris de Londres que Jean Burnet, riche Fermier, mourut sur la fin de ce mois à Bowater dans la 106. année de son âge. Il avoit eu 6. femmes; ayant épousé la quatriéme et les deux autres étant âgé de 100. ans.

Le premier de ce mois mourut à Madrid à l'âge de 51. ans, Dame Marie Remigilde Fernandez de Velasco et Tovar, Duchesse Doüairiere d'Ossone. Elle étoit fille unique d'Inigo Melchior Fernandez de Velasco, Connétable de Castille, Duc de Frias, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Marquis de Berlanga, Comte de Haro, Seigneur de Velasco, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or &c. mort le 29. Septembre 1696. et de Marie de Benavides de Saint Estevan sa seconde femme; elle avoit été mariée avec D. François-Marie de Paule Tellez-Giron, Duc d'Ossone, Comte d'Urena, Marquis de Penafiel, de Fromeste et de Caracene, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Grand Chambellan du Roy Catholique, Grand Notaire de Castille, Grand Clavier des Ordres de Calatrave et de S. Jacques, Gentilhomme de la Chambre de S. M. C. General de ses Armées, Capitaine de la premiere Compagnie de ses Gardes du Corps et son premier Ambassadeur Extra-

 ordi-

Digitized by Google

ordinaire et Plénipotentiaire pour la Paix au Congrès d'Utrecht, en 1713. qui mourut à Paris sans posterité masculine, le 3. Avril 1716. à l'âge de 38. ans.

Le 5. Decembre 1734. François Pignatelli, Cardinal de l'Eglise Romaine, Doyen du Sacré College, Archevêque de Naples, et Evêque de Porto, mourut à Naples âgé de 82. ans 9. mois et vingt neuf jours, y étant né le six Fevrier 1652. Il étoit d'une des premieres Maisons du Royaume, et il avoit eu pour Pere et Mere Jules Pignatelli, deuxiéme Prince de Noja, quatriéme Marquis de Cerchiaro, Seigneur de Montecorvino, et Beatrix Carafa, des Ducs de Noja, sa troisiéme femme. Il entra dès sa premiere jeunesse dans la Congrégation des Clercs Réguliers de la Divine Providence, appellés Théatins, où depuis sa Profession il fut choisi à cause de son érudition pour remplir la Charge de Lecteur. Le Roy d'Espagne Charles II. le tira du Cloître et le nomma en 1683. à l'Archevêché de Tarente dans le Royaume de Naples. Le Pape Innocent XII. qui étoit de la Maison Pignatelli, le nomma le 14. Avril 1700. à la Nonciature de Pologne, et le Pape Clement XI. son successeur, lui donna au mois de Janvier 1703. l'Archevêché de Naples, qu'il proposa pour lui dans un Consistoire tenu le 19. Fevrier suivant. Il en prit possession par Procureur le 5. Mai, et se disposant à retourner à Rome, il prit congé du Roy et de la République de Pologne, au mois de Septembre. Il fut créé Cardinal le 17. Decembre de la même année 1703. Il en reçut le Chapeau le 10. Janvier 1704. des mains du Pape, qui fit le 14. du même mois la cérémonie de lui fermer la bouche, et le 11. Fevrier

suivant celle de la lui ouvrir, ensuite dequoi il lui assigna le titre Presbiteral de S. Marcelin et S. Pierre. Il le déclara en même temps Membre de la Congrégation des Evêques et Réguliers, de celle de l'Immunité, de celle *de Propaganda Fide*, et de la Congrégation Consistoriale. Le Cardinal Pignatelli ayant passé dans l'Ordre des Cardinaux Evêques, fut fait successivement Evêque de Sabine, le 26. Avril 1719. de Frescati le 12. Juin 1724. et enfin de Porto, le 19. Novembre 1725. comme Sous-Doyen du Sacré College, dont il devint Doyen par la mort du Cardinal Fabrice Paulucci, le 12. Juin 1726. mais comme il ne résidoit point à Rome, il ne put opter les Evêchez d'Ostie et de Veletri, attachez à cette dignité, et qui passérent, à cause de son absence, au Cardinal Sous-Doyen. Le Cardinal Pignatelli malgré son grand âge, se rendit encore à Rome en 1730. pour assister au Conclave, dans lequel le Pape regnant a été élû.

Il est mort à Amsterdam en 1733. 10691. personnes, et en 1734. 7764.; de sorte qu'il est mort l'année derniere 2927. personnes, moins que l'année précedente.

ARME'E D'ITALIE.

LEs Lettres de la fin de ce mois marquent que le Comte de Konigseg avoit fait rompre le Pont qu'il avoit entre Borgoforte et Montegiana, et qu'il l'avoit rétabli à Mirasole; que les Imperiaux avoient à San-Benedetto, et dans les environs un Corps de 4. à 5000. hommes d'Infanterie; que le reste de leur Infanterie étoit dans le Mantoüan, et sur l'Oglio jusqu'à la hauteur d'Ustiano, qu'un Détachement de 2500.

 hom-

Digitized by Google

hommes de Cavalerie, qui étoit au-delà de la Secchia, s'étendoit jusqu'au Pont de Logo Oscuro, et que le surplus de la Cavalerie étoit resté dans le Mantoüan, du côté du Veronois.

Le Comte Othon Dominique de Hohenfeld, est mort à Mantoüe des blessures qu'il avoit reçûës à la Bataille de Guastalla.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 24. de ce mois veille de la Fête de la Nativité de N. S. le Roy revêtu du Grand Collier de l'Ordre du Saint Esprit, se rendit à la Chapelle du Château, où Sa Majesté communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand Aumônier de France. Le Roy toucha ensuite un grand nombre de malades.

Le même jour, la Reine communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand Aumônier.

L'après midy, Leurs Majestez entendirent les premieres Vêpres qui furent chantées par la Musique, et auxquelles l'Evêque de Noyon officia.

Le 25. jour de la Fête, le Roy et la Reine qui après avoir assisté à Matines, avoient

Digitized by Google

avoient entendu trois Messes à minuit, assistérent à la Grand'Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Noyon. L'après midy Leurs Majestez entendirent le Sermon de l'Abbé Poncet de la Riviere, et ensuite les Vêpres auxquelles le même Prélat officia.

M. de Cotte, premier Architecte du Roy, ayant demandé à se retirer à cause de ses infirmitez, cette Charge a été conferée à M. Gabriël, Architecte ordinaire de S. M. premier Architecte des Ponts et Chaussées de France, et Controlleur des dedans du Château de Versailles : M. de Cotte conserve la Pension de 12000. livres, attachée à la Charge de premier Architecte du Roy.

MORTS.

LE 14. Décembre 1734 .... *Lenck*, Colonel d'un Regiment Allemand, par Commission du 16. Mars 1705. fait Brigadier d'Infanterie le premier Février 1719. et Maréchal de Camp de la Promotion du 20. Février dernier, mourut au Château de Mesheinem en Allemagne, où

Digitized by Google

où il commandoit les Troupes Françoises qui sont dans ce Quartier. Il s'étoit trouvé le 2. du même mois à l'Incendie violent qui a consumé la plus grande partie de ce Château, qui appartient au Duc de Deux-Ponts, et il avoit donné dans cette occasion de si bons ordres, qu'on eut le temps de sauver tous les malades qui y étoient. Son Régiment, créé au mois d'Août 1690. a été donné à .... Appelgrin, qui en étoit Lieutenant-Colonel, après en avoir été Major.

Le 20. Décembre, D. *Dorothée de Cheilus de S. Jean*, fille de Spirit de Cheilus, Seigneur de S. Jean, Conseigneur de Venasque et de S. Didier, et de Jeanne du Chastellier, et veuve depuis le 25. Janvier 1700. de Henri de Brancas, des Comtes de Forcalquier, Marquis de Cereste, Baron du Castelet, Seigneur de Robion, &c. Grand Sénéchal de Forcalquier, avec lequel elle avoit été mariée le 28. Avril 1671. mourut âgée d'environ 78. ans, laissant pour Enfans, Loüis de Brancas, des Comtes de Forcalquier, Marquis de Cereste-Brancas, Baron du Castelet et de Villors, Seigneur de Robion, de Vitrolles, de Montjustin et de Juvisy, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des

Digitized by Google

Ordres du Roy et de la Toison d'Or, Commandeur de celui de S. Loüis, Conseiller d'Etat d'Epée, Lieutenant General des Armées de S. M. Lieutenant General au Gouvernement de Provence, Gouverneur du Neuf-Brisac, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire pour le Roy en Espagne, marié et ayant des Enfans; Henri-Ignace de Brancas, Evêque de Lisieux, Abbé des Abbayes de S. Gildas aux Bois, Diocése de Nantes, et de Chambre-Fontaine, Diocése de Meaux, et auparavant Aumônier du Roy; Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, Archevêque d'Aix, Abbé des Abbayes de S. Pere de Melun, Diocése de Sens, et de Montmorel, Diocése d'Avranches, ci-devant Evêque de la Rochelle, et auparavant Anmônier du Roy et Agent General du Clergé; Bufile-Hiacinthe-Toussaint de Brancas, Comte de Cereste, ci-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Anjou, aussi ci devant Ministre Plénipotentiaire du Roy en Suede, et l'un des Ambassadeurs Extraordinaires et Plénipotentiaires au Congrès de Soissons, non marié; Anne-Thérese de Brancas, Epouse de Pierre-Baltasar de Fogasses, Marquis de la Bastie, ci-

 de-

devant Envoyé Extraordinaire du Roy à Florence ; Marie-Thérese de Brancas, mariée avec François des Rollands de Cantelme, Marquis de Reillanette ; et Henriette-Dorothée de Brancas, Epouse du Marquis d'Agoult.

D. *Julienne de Querhouent de Coetanfao*, veuve d'Yves-Charles Levicomte, Comte Durumain, mourut à S. Brieux en Bretagne, le 22. Décembre, âgée d'environ 70. ans, elle avoit eu de son mariage 3. Garçons, dont l'Aîné qui étoit Mestre de Camp de Cavalerie et premier Cornette des Chevaux-Legers d'Anjou, mourut à Paris le 23. Décembre 1733. on a parlé à l'occasion de cette mort de l'antiquité de la Maison du Vicomte Durumain. Elle étoit Sœur du Marquis de Coetanfao ; l'on ne dit rien ici de sa naissance qui est generalement connuë dans tout le Royaume ; celui qui est devenu Aîné est aujourd'hui Major dans le Regiment de Villars.

Le 26. D. *Marie-Geneviéve Bourard*, Epouse de Germain-Pierre Roland, Seigneur de Voyse et de Moinville, Président Honoraire aux Requêtes du Palais du Parlement de Paris, mourut sans posterité âgée d'environ 55. ans.

Le 27. *Michel-Gervais-Robert de Po-*

mereu, Marquis des Riceys, en Champagne, Seigneur de la Bretéche, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, et Intendant de la Généralité d'Ausch, mourut à Pau en Bearn âgé de 49. ans 3. mois et 11. jours, étant né le 16. Septembre 1685. Il étoit fils Aîné de feu Jean-Baptiste de Pomereu, Marquis des Riceys, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, ci devant Intendant à Alençon et ensuite à Châlons en Champagne, mort le 13. Février 1732. à l'âge de 75. ans, et de D. Marie-Michelle Bernard sa veuve. Il fut d'abord reçu Conseiller au Parlement de Paris le 17. Mars 1706. et ensuite Maître des Requêtes le 8. Mars 1713. et il fut nommé au mois de Janvier 1720. à l'Intendance d'Alençon, d'où il passa au mois d'Août 1726. à celle de Tours, et de celle-ci au mois de Mars mil sept cent trente-un, à celle de Bearn. Il avoit été marié le premier Mars 1723. avec Catherine Oursin, fille de Jean Oursin, Sécretaire du Roy, et Receveur General des Finances à Caën, et de Catherine Allen. Elle mourut à Alençon au mois de Juillet 1724. en couches d'un fils, qui mourut par accident le 7. Novembre 1726. ainsi celui dont on rapporte la mort ne laisse point

 d'en-

Digitized by Google

d'Enfans. Il a fait la D. samere sa Légataire universelle.

Le 30. Dlle *Marguerite-Thérese d'Alegre*, derniere fille de feu Yves, Marquis d'Alegre, Baron de Flageac, Aubusson et Aurouze, Comte de Champeix, Baron de S. Cirgues, Seigneur de Meilhaud, Tourzel, Montaigut, &c. Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur des Ville et Citadelles de Metz et des Pays Messin et Verdunois, Commandant en chef dans les 3. Evêchez, sur les Frontieres de Luxemboug et sur les Rivieres de la Sarre et de la Mozelle, mort le 9. Mars 1733. et de D. Jeanne-Françoise de Garaud, sa premiere Femme, décédée le 28. May 1723. mourut à Paris sans avoir été mariée, dans la 35. année de son âge, étant née le premier Février 1700.

ARRESTS NOTABLES

ARREST du Parlement du 3. Septembre 1734. qui juge dans la Coûtume de Paris, que la succession des propres ne se regle que par le degré de proximité de côté et ligne, et non par aucun autre genre de proximité; en sorte qu'en succession de propres, le Pere parent de côté et ligne n'exclut point les Collateraux qui se

trouvent parens de côté et ligne en un degré plus proche que lui.

AUTRE du Parlement du 31. Décembre 1734. contre un Livre scandaleux.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit : Que sous le titre frivole d'un Roman qui se distribuë clandestinement dans le Public, ils ont été surpris de trouver un monstre d'impieté, digne du châtiment le plus sévere. Qu'une allégorie trop grossiere pour être équivoque, quand la Clef qui l'accompagne n'acheveroit pas d'en manifester l'horreur et le crime, y tend de dessein formé à détruire tout principe, tout esprit, tout sentiment de Religion, et porte l'énormité du blasphême jusques sur nos Mysteres les plus saints, et jusques sur leurs veritez les plus adorables. Qu'à la vûë d'un tel excès de scandale, ils ont crû devoir le déferer sur le champ à la Cour, persuadez qu'il ne peut être trop tôt expié par l'autorité publique. Que par les Conclusions qu'ils laissent à la Cour, ils ne lui proposent point de qualifications contre un Ouvrage dont l'atrocité surpasse toutes celles que l'on pourroit employer ; et qu'ils sont forcez d'avoüer qu'ils n'en ont pû trouver d'assez capables d'exprimer la juste horreur dont on se sent saisi à sa lecture.

Eux retirez :

Lecture a été faite par Me Louis de Vienne, Conseiller, des principaux Endroits dudit Livre ou Libelle, apporté par les Gens du Roy, intitulé : *Les Princesses Malabares, ou le Célibat Philosophique, Ouvrage interessant et curieux,*

 avec

uvec des *Notes historiques et critiques. A Andrinople, chez Thomas Franco.* 1734. ensemble des Conclusions par écrit du Procureur Géneral du Roy contre icelui Libelle, et la matiere sur ce mise en déliberation.

LA COUR faisant droit sur les Conclusions du Procureur Géneral du Roi, ordonne que ledit Livre sera laceré et brûlé par l'Exécuteur de la Haute Justice, en la Place publique de la Cour du Palais; fait très-expresses inhibitions et défenses à tous Libraires, Imprimeurs, Colporteurs, et à tous autres de l'imprimer, vendre ou exposer en vente, de le recevoir, publier, débiter, ou autrement distribuer, en quelque maniere que ce puisse être, même d'en avoir, retenir, ni communiquer; enjoint à tous ceux qui en ont ou en auroient des Exemplaires, de les remettre au Greffe de la Cour dans huitaine après la publication qui sera faite du présent Arrêt, et pareillement aux Greffes des Bailliages, Sénechaussées, et autres Siéges des Cas Royaux dans huitaine du jour de la publication dudit Arrêt, dans les lieux où sont situez lesdits Bailliages, Sénechaussées ou Siéges des Cas Royaux, à l'effet d'être les Exemplaires dudit Livre brûlez; le tout à peine contre les contrevenans d'être punis suivant la rigueur des Loix: Permet au Procureur Géneral du Roy de faire informer pardevant Me de Vienne, Conseiller, pour les témoins qui seront entendus dans cette Ville, contre ceux qui ont composé, imprimé, vendu, débité, ou distribué ledit Livre, ou qui pourroient l'imprimer, le vendre, le débiter ou distribuer à l'avenir, en quelque sorte et maniere que ce puisse être, ou qui autrement contreviendroient audit Arrêt; permet pareillement au

Digitized by Google

Procureur Géneral du Roy de faire informer à sa Requête, poursuite et diligence de ses Substituts ès Bailliages, Sénechaussées et autres Siéges des Cas Royaux, pardevant les Lieutenans Criminels ou autres premiers Officiers desdits Siéges, pour les témoins qui seroient dans l'étenduë d'iceux, et les contraventions qui auroient pû y être faites, ou y seroient faites à l'avenir sur ce sujet; permet à cet effet au Procureur Géneral du Roy d'obtenir et faire publier Monitoire en forme de droit, pour les informations faites rapportées et à lui communiquées, être par le Procureur Géneral du Roy requis, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra; sera à cet effet un des Exemplaires dudit Livre déposé au Greffe de la Cour, paraphé par ledit Conseiller et de l'un des Substituts du Procureur Géneral du Roy, pour servir à conviction; ordonne que Copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées dans les Bailliages, Sénechaussées et Siéges des Cas Royaux du Ressort, pour y être lû, publié et registré; enjoint aux Substituts du Procureur Géneral du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement le trente-un Décembre mil sept cent trente-quatre. Signé, DUFRANC.

Et le Mardi quatriéme jour de Janvier 1735. à l'heure d'onze heures, en exécution de l'Arrêt ci-dessus, ledit Livre a été laceré et jetté au feu, au bas du grand Escalier du Palais, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, en présence de nous Louis Dufranc, Ecuyer, l'un des trois premiers et principaux Commis pour la Grand' Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour.

Signé, DUFRANC.

 TABLE

TABLE

PIECES FUGITIVES, Ode Sacrée, 2751
Examen des Principes au sujet du Caractere des Anciens, 2755
Plainte d'un Rossignol, *Fable*, 2762
Question notable, jugée depuis peu, 2764
Imitation d'une Ode d'Horace, 2782
Nouvelle Objection sur la cause du Flux et Reflux, 2784
Compliment en Vers à Mrs du Parlement, &c. 2796
Lettre sur la Fistule Lacrimale, &c. 2798
Adieux et Testament de Robin, noble Sanglier, &c. 2807
Réponse concernant un Principe de Descartes, 2810
Stances Elegiaques sur la Mort de, &c. 2819
Remarques sur les Memoires du Chevalier d'Arvieux, 2822
Le Cotentin, *Ode*, 2835
Liste des Maréchaux de Camp de la derniere Promotion, 2838
Ode d'Horace, Imitation, 2846
Refléxions, 2849
Enigme et Logogryphes, 2852
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c. 2857
Bibliotheque Germanique, &c. 2860
Poëme Latin du P. Marsy, 2865
Memoire sur l'Antimoine, lû à l'Académie des Sciences, 2875
Fauteüil ou Trémoussoir, 2879
Esprit de Vie, 2890

II. Vol. Morts

Digitized by Google

Morts Illustres, 2899
Tableau de la Famille Electorale de Baviere, 2901
Chansons notées, 2906
Spectacles. Le Déguisement, Comédie nouvelle, Extrait, 2907
Iphigénie en Tauride, Opera, &c. 2915
Nouvelles Etrangeres. De Turquie et Affrique, 2931
De Pologne et Dannemark, 2932
D'Allemagne et D'Italie, 2934
De Naples et Sicile, 2936
D'Espagne, Portugal, Hollande et Pays-Bas, 2939
Morts des Pays Etrangers, 2940
Armée d'Italie, 2942
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, 2943
Morts, &c. 2944
Arrêts notables, 2947

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 2832. ligne 5. les, *lisez* le.
P. 2848. l. 1. le, *l.* ce.
P. 2883. l. 23. tardineuses, *l.* tandineuses.
P. 2886. l. 3 du bas, Duguet, *l.* du Quet.
P. 2902. l. derniere, peut *l.* pour.
P. 2926. l. 12. séparés, *l.* separées.

Digitized by Google

TABLE GENERALE

De l'Année 1734.

A.

ACadémie Françoise, 336. 1874. 2664
— Des Sciences, 548. 954. 1183. 1187. 2475
— Des Inscriptions, 935. 1874. 2250. 2474
— De Chirurgie, 130. 1692
— De Peinture, 126. 1404
— Des Jeux Floraux, 123. 2250
— De Soissons, 1186
— De Bordeaux, 2022
— De Marseille, 541. 2258
— De la Rochelle, 1667
— De Boulogne, 1816. 2899
— De Lisbone, 137
— Espagnole, 938
Acis et Galatée, Opera, 2364
Accouchement difficile, 1542. 2260
Adelaïde, Tragédie, 139. 1192
Ænée et Didon, Tragédie, 1202. 1603. 2357. 2661
Aignan (*Sépulture de S.*) 838
Ali-Cumargi, 336
Amant Misterieux (l') Comédie, 2047
Ame (Origine de l') 1979
Amusemens du cœur et de l'esprit, 2014
Antimoine, 2885

Digitized by Google

Antiquitez, 2578. Septentrionales, 2454. De l'Université de Cambridge, 2465
Apologie du siecle, Comédie, 960
Architecture des Eglises, 1494
Arlequin Grand Mogol, Comédie, 140
Armes présentées au Dauphin, 1559
—Des Gaulois, 2617
Artaxare, Tragédie, 512
Arvieux (Memoires du Chevalier d') 2812
Augustin (deux nouvelles Lettres de S.) 1548

B.

Ballet Pantomime, 770
Battemens de cœur, 1932
Belon (Pierre) 1172
Bernex (Mort de Roussillon de) 1145
Berwick (Mort du Maréchal de) 1449
Bethune d'Orval (Eloge de Me de) 203
Biancolelli (Mort de Pierre-François) 761
Bibliotheque publique à Lyon, 547
Bibliotheque Germanique, 1175. 1391. 2672. 2860. Italique, 2675. Grecque, 1391. Raisonnée, 1805
Bignon (Jérôme) 1160
Billets Doux (les) Comédie, 2054. 2273
Bluteau (Mort de D. Raphaël) 791. 1597
Bouquet, 1960. 2331. 2593. 2628
Bourgeoises à la mode (les) Comédie, 2492
Bureau Typographique, 132. 342. 552. 698. 1331. 1516. 1760. 2145. 2421. 2646
Busbeq (Auger Gislen de) 729

C.

Calendrier, 122
Campistron, 2131
Cantate. Armide, 11. L'Amour Amant, 482.

Tantale, 640. Andromede, 835. L'Amour et Psiché, 1545. La Vieillesse, 1708. Themire, 2215. L'Amant Guerrier, 2386
Capperon (Mort de M.) 1524
Caractere des Anciens et des Modernes, 2755
Carte de Géographie, 715. 1596. 2031
Causes celebres, 926
Champignons dans l'estomach, 882
Chantcor de Sens (li) 210
Chapelle nouvellement bâtie, 2383
Chien de Montargis, 2342. 2584
Chimie de Malouin, 2255. 2413. 2621
Chronologie de Caton preferée, 903. 1053. De l'Histoire Sainte, 1582
Clôture du Théatre, 759. 762
College Royal, 2476
Conciles du P. Labbe, 318
Conte. L'heureux Astrologue, 209
Courses de Tempé (les) Comédie, 2047. 2238
Curator. lusus juvenum, 1808
Curé (Eloge de Simon) Sculpteur, 2027

D.

DEcorations, 757
Déguisement (le) Comédie, 2708. 2907
Descartes, 495. 659. 1104. 1308. 2389. 2810
Destruction de Troye (la) ancienne Tragédie, 2602
Dictionnaire de Morery, 706
Doctrina sortis, 2454
Dons des Enfans de Latone (les) 119. 322. 644

E.

ECLipse, 129
Ecliptique (Obliquité de l') 2592
Ecrans, 2039

Elasticité des Ressorts des Montres, 471
Elegie, 1065
Elemens (les) Ballet, 1601
Emmius (ubbo) 1169
Enfans extraordinaires, 1175
Enigmes, 107. 293. 507. 710. 911. 1152. 1384. 1570. 1799. 2001. 2223. 2438. 2651. 2852.
Expliquées en Vers, 2085
Epigrammes, 73. 96. 715. 2023. 2193. 2592
Epitaphes, 751. 1247. 1454. 1691. 1766. 2620
Epitres en Vers, 20. 219, 494. 686. 849. 870. 888. 1074. 1350. 2082. 2597
Erreurs populaires (Essai sur les) 112
Esprit de l'Eglise, &c. 2327
Esprit de Vie, 2900
Essais sur les honneurs accordez aux Sçavans, 2372. 2574.
Essais de Bacòn, 2655
Estampes, 349. 558. 753. 940. 1190. 1404. 1596. 1826. 2026. 2264. 2479. 2686
Etat des Sciences sous Charlemágne, 2408

F.

FAble. Le Chesne et l'Ormeau, 277. Le Cocq et le Limaçon, 860. La Nature et l'Art, 879. L'Ourse, la Guenon et le Hibou, 1259. L'Asne et les Chardons, 1791. Le Pecheur, 1951. Le Tonneau vuide, 2168. Le Chat et le Serin, 2370. Le Rossignol et la Fauvette, 2547. Le Sapin et l'Arbrisseau, 2610. Plutus, l'Amour et Thémis, 2742
Fausse Antipatie (la) Comédie, 564
Fébrifuge, 1402
Fêtes nouvelles, Ballet, 1601. 1829
Fêtes Grecques et Romaines, Ballet, 576
Fistule Lacrimale, 2798

Digitized by Google

Fleuve Scamandre (le) Opera Comique, 2487
Flux et Reflux, 477. 744. 1320. 1528. 1945. 2209. 2329. 2784

G.

GAllia Antiquitates, 1711. 2194
Gendre (Mort de Louis le) 399. Son Testament, 2157
Geneve (Contes de) 708
Géométrie de l'infini, 15. 51
Grancolas, 534
Grand (Eloge de Joachim le) 244
Grondeuse (la) Comédie, 140. 948

H.

HElene (fausse Legende de sainte) 1081
Heritier (Mort de Marie-Jeanne l') 539
Heritier, Qui de l'heritier *ab intestat* ou du Testamentaire doit joüir par provision des biens d'un absent, 2764
Hermenigilde, Tragédie, 1841
Heureuses Fourberies (les) Comédie, 2054
Histoire de Languedoc, 301. jusqu'à J. C. 314. Ecclesiastique, 510. Naturelle, 918. 2322. De M. de Thou, 932. Des Allemands, 1392. De la Noblesse du Contat Venaissin, 2664
Hommes (les) 2007
Horloge pour connoître les Longitudes, 1567
Horlogerie, 285. 471. 556. 857. 1130. 1262. 1793. 1922

I.

IDille. Les Fourmis, 269. Voyage de l'Amour et de l'Himen, 447. La Naissance de J. C. 451. Mirtil, 1781
Jettons, 127

Impromptu de Campagne (l') Comédie, 143
Incendie, 785. 1213
Inscription de Bitonte, 1855. De la Chartreuse de Paris, 1961
Installation d'un Lieutenant de Roy, 1092
Iphigenie, Tragédie, 2915
Italiens (Caractere des) 2676
Jubilé de Lyon, 1324

L.

LAgny (Mort de Thomas Fantel de) 1187
Langues (les) Turque et Persanne, ne sont point des Dialectes de l'Arabe, 2822
Lettres de Sévigné, 933. A M. de Baufremont, 2357. Du Chevalier... 2381. Réponse, 2735
Logogryphes, 108 294. 508. 721. 913. 1153. 1385. 1571. 1800. 2022. 2225. 2439. 2652. 2853. Expliquez en Vers, 2085
Longuerüe (Eloge de Loüis du Four de) 279
Lucas et Perette, Comédie, 2502
Lune (prétenduës influences de la) 1638

M.

MAchines approuvées, 148. Pour plonger, 557. Pour marquer les vents, 1141
Madrigal, 1523
Manumissions, 1953
Marie Stuard, Tragédie, 946. 1407. 2502
Mathématiques (pensées critiques sur les) 307
Matiere (Essence de la) 872
Mécontens (les) Comédie, 2707
Médailles Romaines, 5. 273. 559. 1774. 2462. Du Roy, 1383. 1827. 2025. 2267
Medecine (Faculté de) 2321
Medicina flagellata, 2467
Memoires du P. Niceron, 729. 1159. 2130
Méprise (la) Comédie, 1846

Digitized by Google

Moulin à Tabac, 2270
Museum Florentinum, 544 2469
Musique, 861

N.

Ebalennia, 2455
Newton, 495. 659. 1104. 1308

O.

ODe pour le commencement de l'annnée, 1. L'Envie, 1047. La Naissance de l'Amour, 1290. S.Cyr, 1361. Perfidie de l'Amour 1515. Le Jugement dernier, 1975. La Solitude, 2125. Vanité de l'homme, 2152. Les Fureurs de l'Amour, 2337. L'Emulation, 2643. Le Cotentin, 2835. Imitée du Cantique d'Habacuc, 461. Des Pseaumes, 1274. 1471. 1490. 1721. 2751, D'Horace, 47. 199. 623. 2410. 2429. 2571. 2582. 2782. 2846
Optat ne doit être confondu avec l'Evêque de Mileve, 1558
Oraison de Jeremie paraphrasée, 1318
Orleans (Ceremonie de l'Entrée de l'Evêque d') 531. 810
Orthographe (innovation de l') 551. 1783

P.

PAnegyrique de S. Victor, 1592
Pâques, 485. 1748. 1910
Pauvreté (Eloge de la) 254. 431
Pendule à Cadran mobile, 285
Pensées du P. Bourdaloüe, 535. Choisies de Morale, 1576
Perse, 586
Perspective, 2684
Petit Maître Amoureux (le) Comédie, 1617
Le Petit Maître Corrigé, Comédie, 2502

Philisbourg, 2858
Philomele, Opera, 2691
Placide (Mort du P.) 2899
Plaidoyers, 2024. 2550
Plainchant, 29. 210
Poëme. Samson, 421. La Flaterie, 1918. Le Commerce, 2140. *Templum Tragediæ*, 2865
Points Géométriques inégaux, 234
Poliniere (Mort de Pierre) 543
Pologne, 149
Pourchot (Mort d'Edme) 1596
Prophétie de David, 891. 1068
Provence (Comtes de) 747. 1767. 1993
Pseaumes de David, 524
Pupille (la) Comèdie, 2036. 2358
Pyrrhus et Teglis, Tragédie. 764

Q.

Question, 254. 2469. D'Etat, 2181

R.

Raoux (Mort de Jean) 346
Refléxions, 1121. 2611. 2849. Critique des Refléxions sur la Poësie, 59. Réponse, 690. 1724
Robert (Mort de Paul-Ponce-Antoine) 348
Rondeau, 284. 1144. 1566

S.

Sagesse, l'état le plus propre à l'acquérir, 254
Santin (Eaux Minerales de S.) 416
Sciences en France, 1291. 1473
Sel augmente le froid de la glace, 1278
Séve (circulation de la) 97. 222. 627
Silesia subterranea, 2449
Societé des Arts, 937. Des Sciences, 1592

Sonnets, 58. 233. 1140. 1377. 1992. 2208. 2420
Sourd et Muet de naissance, 2860
Souverains du Monde (les) 742
Spectacles, 368. 385
Stances, 901. 1538. 2819
Statuës, 2263
Superstition, 2431
Surprise de la haine (la) Comédie, 367. 560

T.

TAbleaux, 939. 942. 1405. 2169
Taille Laterale, 2217
Théatre François (l'Histoire du) 2231
Thermometre, 1279
Topal-Osman, 73
Tournus (Abbaye de) 670
Tragédie Chinoise, 351
Tremblement de Terre. 136. 2477. 2522
Trémoussoir, 2889
Troyes (Annales de) 1819

U.

VAlerien (S.) 1533
Vers. Paralelle, 147. La Cocarde, 168. A la C. du R. 184. De la C. du R. 186. Les Quatre Saisons, 239. Sur la mort d'un Serin, 250. A Me d'Ormesson, 394. La Nayade de S. Santin, 418. A Mlle de Malcrais, 470. 1089. 1323. De Mlle de Malcrais, 1090. 1336. Son Apothéose, 475. A Mlle du Maine, 582. Les Douceurs du Printemps, 657. Anacréontiques, 669. Vœu, 697. A Mlle D..., 706. De M. de Caville, 932. Les Urnes, 1117. Au P. Gresset, 1128. Pour Mlle P... 1202. A M. Boissé, 1306. Portrait, 1329. Sur un Comperage, 1527. A Mlle de ...

2531. A Iris, 1735. Le Chien fidelle, 174
Eloge du Maréchal de Villars, 1760. au Ro
1773. Le Vallon de la Lune, 1903. Nouveau
Avis, 1928. Impromptu, 1945. Traduits
Buchanan, 2178. Remerciment, 2355. Su
un Specifique contre l'apoplexie, 2689. Su
la Mort du Comte de R.... 2737. A
Parlement de... 2796. Adieux de Robin 280

Ver Solitaire, 263
Vic (Mort de D. Claude de) 53
Vie des Peintres, &c. 2444
Vieillesse extraordinaire, 188. 403. 791. 828. 1686. 2086. 2528. 2940
Villars (Mort du Maréchal de) 1457
Villes (qualifications des) 465
Vin chaud, excellent Remede, 2452
Viperes (Remede contre la morsure des) 1825
Vivien (Mornt de Joseph) 2902

Fin de la Table Generale.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le second Volume du *Mercure de France du mois de Décembre*, et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 20 Janvier 1735.

HARDION.

La Chanson notée doit regarder la page 2906

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google